



Assemblée générale

Distr. générale
10 novembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 84 de l'ordre du jour

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Note du Secrétaire général

Additif

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale, pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 mai 1998, le rapport ci-joint que le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés lui a présenté, conformément aux paragraphes 5, 6 et 7 de la résolution 52/64 du 10 décembre 1997.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Lettre d'envoi		3
I. Introduction	1-4	4
II. Renseignements recueillis par le Comité spécial	5-363	4
A. Situation générale	5-148	4
1. Situation générale et déclarations officielles	5-60	4
2. Incidents liés à l'occupation	61-148	12
a) Liste des Palestiniens tués par des militaires ou des civils israéliens		12
b) Liste des autres Palestiniens tués dans le contexte de l'occupation		14
c) Autres incidents	62-148	14
B. Administration de la justice, droit à un procès équitable	149-176	29
1. Population palestinienne	149-167	29
2. Israéliens	168-176	31
C. Traitement des civils	177-270	33
1. Situation générale	177-230	33
a) Harcèlement et mauvais traitements	177-182	33
b) Châtiments collectifs	183-202	35
i) Maisons ou pièces démolies ou murées	183-189	35
ii) Imposition du couvre-feu, bouclage ou fermeture de secteurs	190-197	36
iii) Autres formes de châtiments collectifs	198-202	36
c) Expulsions	203	37
d) Situation économique et sociale	204-219	37
e) Situation des enfants	220-223	41
f) Autres faits nouveaux	224-230	41
2. Mesures touchant à certaines libertés fondamentales	231-250	42
a) Liberté de circulation	231-237	42
b) Liberté de l'enseignement	238-239	43
c) Liberté de religion	240-247	43
d) Liberté d'expression	248-250	45
3. Informations concernant les activités des colons touchant à la population civile	251-270	45
D. Situation des détenus et prisonniers	271-294	48
E. Mesures d'annexion et implantation de colonies	295-352	52
F. Informations concernant le Golon arabe syrien occupé	353-363	60

Lettre d'envoi

Le 5 novembre 1998

Monsieur le Secrétaire général,

Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a l'honneur de vous faire tenir ci-joint, conformément aux paragraphes 5, 6 et 7 de la résolution 52/64 de l'Assemblée générale, du 10 décembre 1997, un rapport périodique actualisant les informations contenues dans le trentième rapport qu'il a adopté et vous a présenté le 4 mars 1998 (A/53/136). Le présent document a été établi afin de porter à votre attention, et à celle de l'Assemblée générale, les dernières informations sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés.

Le présent rapport périodique porte sur la période allant du 1er janvier au 31 mai 1998. Il se fonde sur des informations écrites rassemblées de diverses sources, parmi lesquelles le Comité spécial a choisi les extraits et résumés pertinents et les a présentés dans le rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques
israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien
et des autres Arabes des territoires occupés
(Signé) John de **Saram**

Son Excellence
Monsieur Kofi Annan
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
New York

I. Introduction

1. Dans sa résolution 52/64 du 10 décembre 1997, l'Assemblée générale :

«5. *Prie* le Comité spécial, en attendant qu'il soit entièrement mis fin à l'occupation israélienne, de continuer à enquêter sur la politique et les pratiques israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, en particulier sa non-application des dispositions de la Convention de Genève relatives à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949, de procéder avec le Comité international de la Croix-Rouge aux consultations voulues, conformément à son règlement, pour sauvegarder le bien-être et les droits de l'homme des peuples des territoires occupés, et de présenter au Secrétaire général un rapport à ce sujet dès que possible et, par la suite, chaque fois qu'il y aura lieu;

6. *Prie également* le Comité spécial de présenter régulièrement au Secrétaire général des rapports périodiques sur la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem;

7. *Prie en outre* le Comité spécial de continuer à enquêter sur le traitement des prisonniers dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967.»

2. Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a poursuivi ses travaux suivant le Règlement intérieur contenu dans son premier rapport au Secrétaire général et a tenu sa deuxième série de réunions du 30 mai au 9 juin 1998 à Genève, au Caire, à Amman et à Damas. Le 28 mai 1998, la Mission permanente de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de l'ONU (Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) que le Gouvernement sri-lankais avait désigné M. John de Saram, Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour le représenter au Comité spécial, avec effet immédiat, à la place de M. Janaka Nakkawita. Assistaient donc à la deuxième série de réunions M. John de Saram (Sri Lanka), qui assumait les fonctions de Président, Mme Absa Claude Diallo (Sénégal), et Dato' Abdul Majid Mohamed (Malaisie).

3. On trouvera à la section II du présent rapport une description de la situation dans les territoires arabes occupés

par Israël dans la mesure où elle affecte les droits de l'homme de la population civile. Les informations contenues dans le présent rapport reprennent des informations écrites reçues par le Comité spécial allant du 1er janvier au 31 mai 1998. Le Comité spécial a suivi au jour le jour la situation dans les territoires occupés, grâce aux informations parues dans la presse israélienne et dans les journaux de langue arabe et anglaise publiés dans les territoires occupés. Il a également examiné plusieurs communications et informations reçues de gouvernements, d'organisations et de particuliers au sujet de la période sur laquelle porte le présent rapport.

4. Les noms géographiques et la terminologie employés dans le présent rapport sont ceux utilisés par les sources originales et n'impliquent aucune expression d'opinion quelle qu'elle soit de la part du Comité spécial ou du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

II. Renseignements recueillis par le Comité spécial

A. Situation générale

1. Situation générale et déclarations officielles

5. Le 5 janvier 1998, le Ministre des collectivités locales de l'Autorité palestinienne, Sa'eb Erekat, a dénoncé la décision israélienne de geler la réouverture de toute la rue Shehada à Hébron et de renforcer le dispositif de sécurité dans le secteur. La rue Shehada est une grande artère d'Hébron qui relie le secteur sous le contrôle de l'Autorité palestinienne (H-1) au secteur israélien (H-2). (*The Jerusalem Times*, 9 janvier)

6. Le 8 janvier, dans un discours prononcé à Jérusalem devant des parlementaires juifs venus du monde entier, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a déclaré qu'Israël refusait de restaurer les frontières telles qu'elles se présentaient avant juin 1967, sous le motif qu'il ne pouvait accepter «de redevenir un pays de 10 ou 12 kilomètres de large». Le Premier Ministre en a appelé à l'Autorité palestinienne en déclarant que si celle-ci était disposée à satisfaire à ses obligations et, en particulier, à combattre le «terrorisme», démanteler l'infrastructure «terroriste», confisquer les armes et abroger les articles de la Charte de l'OLP qui encouragent l'incitation à détruire et faire disparaître Israël, Israël proposerait un nouveau redéploiement. (*Jerusalem Post*, 9 janvier)

7. Le 8 janvier, l'Autorité palestinienne a dénoncé l'expansion de la colonie de peuplement d'Efrat sur la Rive occidentale après l'annonce par les autorités israéliennes de la construction de 600 nouveaux logements. Efrat a été implanté

au sud de Bethléem, sur des terrains appartenant au village d'Al Khadr. (*The Jerusalem Times*, 16 janvier)

8. Le 12 janvier, des agents du service des renseignements généraux de l'Autorité palestinienne ont fait une descente dans un entrepôt à Naplouse où des activistes du Hamas manipulaient des produits chimiques destinés à la fabrication de bombes artisanales. Quatre hommes d'une vingtaine d'années ont été arrêtés. (*The Jerusalem Times*, 16 janvier)

9. Le 13 janvier, le Cabinet a approuvé un document spécifiant l'obligation de l'Autorité palestinienne de préserver la sécurité et démanteler l'infrastructure «terroriste» sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Ce document faisait du respect de ces conditions un préalable incontournable à tout retrait des Forces de défense israéliennes (FDI). Le Cabinet a également constitué une équipe interministérielle composée de membres des FDI et du Service général de sécurité (SGS), ainsi que de représentants du Ministère de la sécurité extérieure et du Ministère de la sécurité intérieure, et chargée de surveiller le respect de ses obligations par l'Autorité palestinienne. La liste des exigences posées par Israël en vue d'un redéploiement de ces forces dans les territoires a été rejetée par les Palestiniens, sous le motif que ces derniers avaient honoré tous leurs engagements. Le chef de la délégation palestinienne chargée de négocier le processus de paix, Nabil Sha'ath, a accusé Israël de pratiquer la dissimulation et de «concocter un stratagème pour faire en sorte de ne rien avoir à mettre en oeuvre du tout». Selon M. Sha'ath, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou était incapable d'opérer un nouveau redéploiement militaire comme prévu dans les Accords d'Oslo, car il se heurtait à l'opposition de plusieurs de ses ministres. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 14 janvier)

10. Le 20 janvier, au cours d'un entretien avec le Président américain Bill Clinton, à Washington D. C., le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a rejeté l'idée d'un retrait de plus de 9,5 % de la Rive occidentale, sous le motif que le Cabinet ne lui avait pas donné mandat et qu'un tel retrait menacerait les intérêts israéliens en matière de sécurité. (*Ha'aretz*, 22 janvier)

11. Le 23 janvier, il a été signalé que le mouvement «Gush Shalom» («Bloc de la paix») avait diffusé une liste énumérant les violations des Accords d'Oslo et d'Hébron commises par Israël. Cette liste était plus longue que la liste des violations palestiniennes établie par le Cabinet israélien. Parmi les violations signalées dans la liste figuraient notamment l'ouverture de passages sûrs entre la Rive occidentale et la bande de Gaza qui, selon le mouvement, aurait dû intervenir en septembre 1994, la libération promise de tous les prisonniers palestiniens ayant purgé les deux tiers de leurs peines et

l'abolition de l'administration civile de la Rive occidentale. (*Jerusalem Post*, 23 janvier)

12. Le 24 janvier, le chef du Hamas, Cheikh Ahmad Yassin, a appelé le Président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat à se joindre à son mouvement dans sa «guerre sainte» contre les «occupants». Cheikh Yassin a appelé tous les Palestiniens à s'unir dans une lutte armée contre Israël, estimant que c'était là le seul moyen qui restait aux Palestiniens pour conquérir leurs droits et atteindre leurs objectifs. (*Jerusalem Post*, 25 janvier)

13. Le 25 janvier, le conseiller en communication du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, David Bar Illan, a réaffirmé l'exigence israélienne de voir le Conseil national palestinien réviser la Charte palestinienne. Il a déclaré que cette révision était une condition *sine qua non* à tout redéploiement futur des FDI dans les territoires. Les responsables palestiniens ont rejeté l'exigence israélienne sous le motif que les articles appelant à la destruction d'Israël avaient déjà été abrogés en 1996. (*Jerusalem Post*, 26 janvier)

14. Le 27 janvier, le Ministre de la sécurité intérieure Avigdor Kahalani s'est engagé à déployer 200 policiers supplémentaires dans la vieille ville de Jérusalem et à y renforcer la sécurité. «Nous envisageons d'installer un système de surveillance vidéo qui nous permettra de contrôler la plupart des rues de la vieille ville», a-t-il annoncé, en précisant que le nombre de policiers ordinaires (uniforme bleu) et de gardes frontière (uniforme vert) serait également accru. Il semble que le Gouvernement ait promis depuis un certain temps de renforcer la sécurité dans la vieille ville, notamment après qu'un étudiant d'une yeshiva eut été assassiné à cet endroit, le 20 novembre dernier. (*Jerusalem Post*, 28 janvier)

15. Le 27 janvier, il a été signalé qu'un nouveau manuel scolaire destiné aux écoles primaires et édité par le Ministère de l'éducation à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création de l'État d'Israël faisait abstraction totale de l'existence du peuple palestinien en Israël, du conflit avec les Palestiniens avant et après la création d'Israël et du processus de paix engagé avec les Palestiniens au cours des dernières années. Le manuel exposait les principaux concepts liés à l'indépendance et à la souveraineté : proclamations d'indépendance, symbole de l'État, drapeau israélien et hymne national. Il passait en revue les principaux événements qui ont marqué l'histoire d'Israël, tels que les guerres avec les États arabes, l'absorption des flux migratoires et le processus de paix. Le chapitre consacré aux guerres d'Israël raconte que la guerre d'indépendance a éclaté alors que «les armées arabes ont envahi le pays et attaqué les communautés et les routes. Nos soldats les ont repoussées et ont tenté de briser le siège de

Jérusalem. Nos forces ont pris le contrôle du centre du pays, de la Galilée et de la zone qui s'étend du Néguev à Eilat. La vieille ville est tombée aux mains des Jordaniens». Le passage en question ne fait état ni des longs combats qui, durant les premiers mois de la guerre, ont opposé colons juifs et Palestiniens, ni du fait que les Arabes ont déclaré la guerre car ils étaient opposés au Plan de partition qui prévoyait la création de deux États voisins, un juif et un arabe. Le chapitre consacré au «processus de paix entre Israël et les pays arabes» évoque les traités signés avec l'Égypte et la Jordanie. Quant aux Accords d'Oslo, au processus de paix avec les Palestiniens et même à l'existence du peuple palestinien, ils en sont totalement absents. (*Ha'aretz*, 27 janvier)

16. Le 30 janvier, il était signalé que la police israélienne avait installé un nouveau poste des gardes frontière dans le quartier chrétien de la vieille ville de Jérusalem. Selon des sources israéliennes, cette décision avait été prise dans le cadre de la stratégie de redéploiement dans la vieille ville après l'assassinat d'un colon, deux mois auparavant. (*The Jerusalem Times*, 30 janvier)

17. Le 12 février, le Président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat a prévenu que l'Intifada reprendrait et qu'il ferait une croix sur le processus de paix avec Israël si les négociations échouaient. Il a également fait savoir qu'il proclamerait la naissance de l'État palestinien en 1999, quelle que soit l'issue du processus de paix. M. Arafat s'exprimait à Ramallah devant 400 Palestiniens, parmi lesquels figuraient des membres du Conseil législatif palestinien et une délégation d'Arabes israéliens, à l'occasion du début des commémorations du cinquantième anniversaire de la «catastrophe» de 1948, qui avait conduit des milliers de Palestiniens à abandonner leurs maisons, de gré ou de force. Yasser Abed Rabbo, Ministre de l'information et des affaires culturelles de l'Autorité palestinienne, a déclaré que, malgré la tragédie et les souffrances, cette réunion symbolisait l'unité du peuple palestinien, son droit de retourner dans sa patrie, son droit à l'autodétermination et son droit de créer son propre État avec Jérusalem pour capitale. Les propos de M. Arafat lui ont valu de vives critiques de la part du Premier Ministre, qui a déclaré qu'ils étaient contraires aux Accords d'Oslo et entraîneraient de ce fait leur annulation. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 13 février; *Ha'aretz*, 15 février)

18. Le 17 février, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a réaffirmé sa volonté d'exiger que les «terroristes» résidant dans les secteurs autonomes soient remis aux autorités israéliennes. S'exprimant à la Knesset devant une réunion de familles de victimes du «terrorisme», M. Nétanyahou a déclaré que l'Autorité palestinienne devait savoir que si elle refusait de se soumettre à cette exigence, elle ne devrait s'attendre à aucune avancée diplomatique. Peu après, la

Knesset a adopté par 3 voix contre 15 une déclaration de conclusion dans laquelle elle affirme : «Tant que l'Autorité palestinienne ne satisfait pas à l'engagement pris (remettre les terroristes à Israël) dans le cadre des Accords d'Oslo et des appendices écrits de l'Accord d'Hébron, Israël ne se considérera pas comme tenu par les obligations découlant des Accords d'Oslo et prendra toutes les mesures juridiques qu'il jugera nécessaires pour éradiquer la terreur et assurer la sécurité de ses citoyens.» (*Jerusalem Post*, 18 février)

19. Le 23 février, il a été signalé que le Gouvernement restait sur ses positions, estimant qu'Israël devait conserver 64 % des territoires occupés durant la phase intérimaire de mise en oeuvre des Accords d'Oslo, en guise de monnaie d'échange lors des négociations sur un statut définitif. L'Autorité palestinienne exercerait un contrôle partiel sur 24 % des territoires et une souveraineté totale sur 3 % des terres restantes. (*Ha'aretz*, 23 février)

20. Le 6 mars, il a été signalé qu'un recensement réalisé par le Bureau central palestinien de la statistique avait montré que la population de la Rive occidentale et de Gaza était plus nombreuse que ce qu'on pensait. Selon des estimations israéliennes, la population comptait approximativement 2,4 millions de personnes sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, et environ 170 000 à Jérusalem-Est. Les chiffres fournis par le Bureau palestinien de la statistique sont différents, avec 2,9 millions pour Gaza et la Rive occidentale, et 323 000 à Jérusalem-Est. Ce chiffre ne tient pas compte des 325 000 Palestiniens qui, bien qu'ayant le droit de résider sur la Rive occidentale et à Gaza, vivent depuis plus d'un an à l'étranger. (*The Jerusalem Times*, 6 mars)

21. Le 12 mars, s'adressant directement aux Palestiniens, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a qualifié d'«erreur tragique» la mort des trois ouvriers palestiniens tués par des soldats des FDI le 10 mars, au barrage routier de Tarkumiya. Il a néanmoins justifié l'acte des soldats, déclarant qu'ils se croyaient la cible d'une attaque «terroriste». Le Premier Ministre a déclaré comprendre la douleur des Palestiniens et a appelé à la reprise des pourparlers de paix dans le but de donner aux deux peuples un avenir de paix et d'espoir et d'empêcher que de nouvelles tragédies se produisent. Les propos de M. Nétanyahou étaient destinés à apaiser la vague de protestations palestiniennes qui submergeait la Rive occidentale depuis l'incident. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 13 mars)

22. Le 13 mars, Cheikh Hamed Bitawi a déclaré que l'incident de Tarkumiya, au cours duquel trois ouvriers palestiniens avaient été tués par des soldats des FDI, équivalait à un véritable «massacre» perpétré par les occupants sionistes. Il

a ajouté que la coexistence entre les Palestiniens et Israël était impossible. (*Jerusalem Post*, 15 mars)

23. Le 15 mars, un haut responsable israélien a déclaré que le fait que le Ministre britannique des affaires étrangères Robin Cook ait l'intention de commencer sa visite à Jérusalem, le lendemain, par une visite de la colonie Har Homa constituait en lui-même «une provocation et un appui aux prétentions des Palestiniens sur une partie de Jérusalem, avant même l'ouverture des négociations sur le statut définitif». Le haut responsable a affirmé que jamais auparavant un dirigeant étranger n'avait effectué une visite de cette nature et que personne ne se risquerait à un tel acte ailleurs dans le monde. Sous la pression israélienne, M. Cook, qui avait initialement déclaré qu'il visiterait le site en compagnie de Faisal Husseini, Ministre de l'Autorité palestinienne en charge des affaires de Jérusalem, a fait savoir qu'il effectuerait une visite privée. Le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a promis qu'Israël commencerait prochainement la construction du quartier tant controversé. Il a réaffirmé la volonté de son gouvernement de préserver l'actuel statut de Jérusalem, capitale nationale unifiée. «Jérusalem», a-t-il déclaré, «reste et restera pour toujours la capitale incontestable et indivisible d'Israël.» Par ailleurs, les responsables gouvernementaux ont rejeté l'idée, apparemment préconisée par M. Cook, d'un retrait des FDI de la Rive occidentale assorti d'un transfert à l'Autorité palestinienne de 20 % du secteur B et de 20 % du secteur C. Le Ministre de la sécurité intérieure, Avigdor Kahalani, a déclaré qu'un retrait de cette ampleur porterait directement atteinte à la sécurité d'Israël et a indiqué qu'il était favorable à un retrait de 5 % à 10 % des secteurs concernés. S'exprimant en sa qualité de Président du mouvement «Troisième voie», M. Kahalani a également déclaré que le retrait de 13 % de la Rive occidentale proposé par les États-Unis serait aussi préjudiciable à la sécurité nationale. (*Jerusalem Post*, 16-17 mars)

24. Le 15 mars, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a fait savoir au Cabinet qu'on assistait à une recrudescence inquiétante du nombre d'incidents dans les territoires, due en partie à l'incident de Tarkumiya (au cours duquel trois ouvriers palestiniens avaient été tués par balle par les FDI). Il a également qualifié de très grave un incident au cours duquel des coups de feu avaient été tirés dans le quartier juif d'Hébron depuis le secteur palestinien de la ville, et a exigé de l'Autorité palestinienne qu'elle agisse avec fermeté pour empêcher que de tels incidents se reproduisent. (*Ha'aretz*, 16 mars)

25. Le 15 mars, Ariel Sharon aurait déclaré à la télévision israélienne qu'Israël n'avait pas renoncé à l'idée de supprimer Khaled Mishal, chef du Bureau politique du Hamas, qui se trouvait à Amman. Au lendemain de la récente crise

israélo-jordanienne provoquée par la tentative avortée d'assassinat de Mishal, en octobre 1997, le Ministre de l'infrastructure a déclaré explicitement que la prochaine tentative n'aurait pas lieu sur le sol jordanien. (*The Jerusalem Times*, 20 mars)

26. Le 16 mars, Jibril Rajoub, chef de la sécurité préventive sur la Rive occidentale, a déclaré que tout colon qui entrerait dans un secteur contrôlé par l'Autorité palestinienne avec l'intention de nuire à des Palestiniens ne resterait pas en vie. Il a également indiqué qu'il suspendait jusqu'à nouvel ordre toute coopération en matière de sécurité avec les FDI à Hébron. Ces propos ont été tenus à la suite d'un incident survenu dans le quartier Sheinah d'Hébron, où une trentaine de colons ont brisé des pare-brises de voitures palestiniennes, lancé des pierres et frappé des résidents. Ils ont soulevé l'indignation des responsables gouvernementaux et des colons. Le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a déclaré : «Des menaces aussi graves conduisent à l'escalade et à l'échauffement des esprits, alors que nous devrions tous nous employer à calmer la situation», avant d'ajouter que les Palestiniens ne voulaient pas faire avancer les pourparlers de paix. Noam Arnon, porte-parole de la communauté juive d'Hébron, a déclaré que les propos de Rajoub mettaient en lumière «la nature barbare et terroriste de l'Autorité palestinienne». «Un meurtre reste un meurtre», a-t-il lancé, avant d'ajouter que la bulle de l'illusion de l'Accord d'Hébron avait fini par éclater. Aharon Domb, Directeur général du Conseil des communautés juives de Judée et Samarie (Rive occidentale) et de Gaza, a déclaré : «Un terroriste qui porte un uniforme de policier n'en est pas moins un terroriste.» (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 17 mars)

27. Dans l'allocution qu'il a prononcée le 16 mars, en réaction après l'incident de Tarkumiya, le chef de la sécurité préventive de la Rive occidentale, Jibril Rajoub, a exigé d'Israël qu'il traduise en justice les personnes responsables de la mort des trois victimes palestiniennes. Il a relevé que les prisons israéliennes ne contenaient pas un seul Israélien condamné pour avoir tué des Palestiniens. Il a clairement indiqué que la coopération avec les FDI dans la région d'Hébron en matière de sécurité ne reprendrait que lorsque les responsables de l'incident de Tarkumiya auraient été traduits en justice. (*The Jerusalem Times*, 20 mars)

28. Le 18 mars, s'exprimant à propos de la visite controversée du Ministre britannique des affaires étrangères Robin Cook à Har Homa (à Jérusalem), le Président du Parti travailliste, Ehud Barak, a déclaré que Har Homa n'était pas une colonie. «Il n'existe pas l'ombre d'un doute quant à notre droit de construire à Har Homa», a-t-il déclaré, expliquant que Har Homa se situait incontestablement à l'intérieur des limites de la ville de Jérusalem et que tous les gouvernements

israéliens, y compris le gouvernement travailliste, estimaient qu'Israël était en droit de construire en ce lieu. Il a conclu en affirmant que le principe d'une Jérusalem unie et entièrement soumise à la souveraineté d'Israël était au cœur même du consensus national. (*Jerusalem Post*, 19 mars)

29. Le 24 mars, il a été signalé que les services de sécurité avaient récemment franchi un degré dans leur état d'alerte à la suite de mises en garde faisant état d'attaques imminentes du Hamas et du Jihad islamique dans les villes israéliennes et contre les colons dans les territoires occupés. Au cours d'une récente réunion stratégique, les responsables de la sécurité ont évalué un ensemble d'événements survenus au cours des 10 derniers jours et estimé qu'ils justifiaient le renforcement de l'état d'alerte. Parmi ces événements figuraient l'incident du barrage routier de Tarkumiya, au cours duquel trois Palestiniens avaient été abattus par erreur par des soldats; la montée de l'agitation dans les rues palestiniennes; l'expulsion violente, par les FDI, de «squatters» palestiniens depuis un secteur contrôlé par Israël; et le blocage du processus de paix. Des sources proches des forces de sécurité auraient affirmé que jamais la situation dans les territoires n'avait été aussi grave. Les mêmes sources ont fait état d'une méfiance croissante entre Israéliens et Palestiniens. Le Hamas, après avoir subi plusieurs revers de la part du GSS depuis le début de l'année, connaissait un total redressement et prenait peu à peu possession de la rue. Selon les mêmes sources, cette situation était illustrée de façon inquiétante par le fait que le Hamas avait, au cours des derniers mois, recruté un grand nombre d'étudiantes en faculté de chimie. Enfin, elles ont affirmé qu'une attaque lancée contre Israël à partir des secteurs contrôlés par l'Autorité palestinienne signerait l'arrêt de mort définitif du processus de paix. (*Jerusalem Post*, 24 mars)

30. Le 5 avril, l'Autorité palestinienne a arrêté trois Palestiniens soupçonnés d'avoir assassiné l'un des principaux activistes du Hamas, Mehmeddin Sharif, le 29 mars. Selon le chef du Service de protection de la sécurité sur la Rive occidentale, Jibril Rajoub, les trois hommes en question auraient tué Sharif en raison de rivalités internes. Tous trois étaient membres de l'aile militaire du Hamas, les brigades Izz Al-din al-Qassam. (*The Jerusalem Times*, 10 avril)

31. Le 6 avril, le Gouvernement a publié un communiqué accusant l'Autorité palestinienne de violer les Accords d'Oslo en étant impliquée dans le meurtre de Palestiniens soupçonnés de collaborer avec Israël. Soixante-sept Palestiniens auraient ainsi été tués et 96 autres blessés depuis la création de l'Autorité palestinienne, en 1994. Les responsables israéliens ont affirmé que l'Autorité palestinienne consacrait l'essentiel de ses activités de renseignement à la surveillance et aux interrogatoires des Palestiniens soupçonnés de collabo-

rer avec Israël. Le Gouvernement précisait dans son communiqué que le fait de tuer des collaborateurs constituait une violation de l'article XVI de l'Accord Oslo II, de 1995, qui stipule que les Palestiniens qui ont eu des contacts avec les autorités israéliennes ne seraient pas soumis à des actes de harcèlement, de violence, à des représailles ou à des poursuites et que des mesures permanentes appropriées seraient prises en coordination avec Israël en vue d'assurer leur protection. Les responsables palestiniens n'ont fait aucun commentaire sur les allégations du Gouvernement israélien. Dans le passé, l'Autorité palestinienne avait rejeté toute responsabilité pour les meurtres de collaborateurs, qu'elle avait attribuée à des règlements de comptes personnels. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 7 avril)

32. Le 8 avril, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a qualifié de «spectacle déshonorant» une lettre adressée par le mouvement «La paix maintenant» à l'Administration américaine, l'invitant à redoubler d'efforts pour relancer le processus de paix. «La démarche consistant à s'adresser à une puissance étrangère pour obtenir qu'elle fasse pression sur Israël est un spectacle déshonorant», a-t-il déclaré. (*Jerusalem Post*, 9 avril)

33. Le 9 avril, Abdel Aziz Rantisi, un dirigeant du Hamas, résidant à Gaza, a déclaré que le Hamas rejeterait sur Israël la responsabilité de l'assassinat de Mehmeddin Sharif, perpétré quelques jours auparavant. (*The Jerusalem Times*, 10 avril)

34. Le 12 avril, le pape Jean-Paul II a condamné «les options politiques dangereuses concernant Jérusalem, qui mettent en péril la paix au Proche-Orient». Des sources diplomatiques à Rome ont indiqué que le pape avait fait allusion aux constructions israéliennes de Jérusalem-Est. (*Ha'aretz*, 13 avril)

35. Le 14 avril, le Ministre israélien de l'infrastructure, Ariel Sharon, a présenté au Gouvernement un plan prévoyant l'implantation de six nouvelles colonies de peuplement le long de la «Ligne verte». Selon des sources palestiniennes, ce nouveau plan d'implantation de colonies, intitulé «L'environnement d'Hébron», visait à encercler les villes palestiniennes situées à proximité des frontières de 1967 et à établir une succession de colonies juives qui feraient office de zone tampon entre les villes palestiniennes et l'État d'Israël. (*The Jerusalem Times*, 24 avril)

36. Le 17 avril, il a été signalé que, d'après une étude publiée par la Section palestinienne de défense des enfants-International, un total de 464 Palestiniens des territoires occupés avaient été tués ou blessés par des mines ou des restes de matériel militaire au cours des 30 dernières années. Le rapport portait sur la période allant de juin 1967 à la fin

février 1998. Sur les 464 victimes, 144 avaient été tuées par suite d'explosions, et 320 blessées. (*The Jerusalem Times*, 18 avril)

37. Le 18 avril, le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a promis qu'il proclamerait la naissance de l'État palestinien en 1999, laissant entendre que les Palestiniens pourraient s'en remettre à la violence si leurs exigences n'étaient pas satisfaites. Dans une interview diffusée par la chaîne de télévision de l'Autorité palestinienne, le Président Arafat a déclaré : «Nous ne sommes pas pressés, mais notre patience a des limites. En 1999, nous proclamerons la naissance de notre État.» (*Jerusalem Post*, 19 avril)

38. Le 20 avril, le Vice-Premier Ministre jordanien Abdullah Mensur a déclaré que le Roi Hussein avait mis en garde le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou en lui disant qu'en l'absence de progrès des pourparlers de paix avec les Palestiniens, le Proche-Orient plongerait dans «les ténèbres destructrices». (*Jerusalem Post*, 21 avril)

39. Le 20 avril, plusieurs ministres du Gouvernement israélien ont exigé la levée des restrictions concernant la réglementation de l'ouverture du feu par les colons. Cette exigence a été formulée à la suite d'un incident au cours duquel un colon juif de Ma'on a été tué, semble-t-il, par des bergers bédouins dans le contexte d'un litige foncier, dans la partie sud du mont Hébron. L'incident aurait soulevé une vague d'indignation parmi les colons, qui reprochaient au parquet et à la police d'avoir instauré un climat qui les obligeait à bien réfléchir avant d'ouvrir le feu. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 21 avril)

40. Le 21 avril, des responsables gouvernementaux ont déclaré que l'Autorité palestinienne avait déployé 16 000 policiers de plus que le nombre prévu par les Accords d'Oslo, faisant des secteurs sous contrôle palestinien une des régions du monde où les forces de police sont les plus nombreuses (alors que la Suisse compte 2 policiers pour 1 000 habitants et l'Espagne 4,5, l'Autorité palestinienne en compte 16,7). En vertu de l'accord intérimaire de 1995, l'Autorité palestinienne est autorisée à déployer au maximum 24 000 policiers sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Les responsables israéliens ont néanmoins déclaré que l'Autorité palestinienne employait 40 000 policiers, soit 66 % de plus que le maximum autorisé. (*Jerusalem Post*, 22 avril)

41. Le 22 avril, le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a déclaré que l'impasse dans laquelle se trouvaient actuellement les pourparlers de paix entre Israël et les Palestiniens faisait craindre une nouvelle flambée de violence dans la région. Il a indiqué que les dirigeants arabes éprouvaient une grande frustration devant l'absence de progrès du processus de paix, ajoutant qu'on pouvait craindre que le

désespoir pousse une nouvelle fois certaines personnes à recourir à la violence, à moins que des progrès soient faits. (*Jerusalem Post*, 23 avril)

42. Le 23 avril, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a menacé d'annexer une partie de la Rive occidentale si le Président de l'Autorité palestinienne venait à proclamer unilatéralement la création d'un État palestinien. (*Ha'aretz*, 24 avril)

43. Le 28 avril, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou aurait déclaré que renoncer à 6 % de la Rive occidentale ne posait pas de problème, mais que cela devenait «très difficile» au-delà de 7 % ou 8 %. M. Nétanyahou a expliqué que la restitution aux Palestiniens de 9 % du territoire rendait très difficile la protection des 40 000 enfants israéliens qui traversent chaque jour la Rive occidentale. Le Ministre de l'infrastructure, Ariel Sharon, a également qualifié de «dangereuse» l'évacuation de 9 % de la Rive occidentale, estimant qu'Israël devait absolument s'extraire de ce qu'il a appelé «la foire aux pourcentages». M. Sharon a également prévenu que toute tentative d'accélération du processus de transfert de terres aux Palestiniens risquait d'entraîner la perte de ressources en eau ou de sites destinés à accueillir des dispositifs d'alerte avancée. (*Jerusalem Post*, 28 avril)

44. Le 2 mai, des activistes de droite (entre 10 000 et 15 000) ont symboliquement posé une première pierre dans la colonie de peuplement de Har Homa (Djabal Abou Ghounaym) et lancé un appel pressant au Gouvernement pour qu'il fasse avancer les travaux de construction. L'un des manifestants, le chef du Front de la terre d'Israël, le membre de la Knesset Michael Kleiner, a repris une parabole des Écritures, celle du Juif qui avait hérité d'une porcherie : «Que devait-il faire de cette porcherie? Devait-il s'en débarrasser et perdre sa part d'héritage ou devait-il la garder? Il est dit dans le Talmud qu'il devait s'en débarrasser mais peu à peu, pour ne pas trop y perdre». Selon M. Kleiner, la morale de cette parabole était que «les Accords d'Oslo, dont M. Nétanyahou avait hérité, pouvaient être, eux aussi, peu à peu liquidés afin de limiter les dégâts». À titre de protestation, un millier d'activistes de gauche ont manifesté dans la vallée, en contrebas, demandant l'arrêt des travaux. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 3 mai)

45. Le 3 mai, le Conseil des communautés juives de Judée et Samarie (Rive occidentale) et de la bande de Gaza et le Front de la terre d'Israël, représenté au Parlement, ont menacé de renverser le Gouvernement s'il était procédé à une deuxième phase de retrait de la Rive occidentale. (*Jerusalem Post*, 4 mai)

46. Le 11 mai, Amr Moussa, le Ministre égyptien des affaires étrangères a déclaré lors d'une interview pour la

chaîne de télévision *Egypt's Nile* que les menaces qui pesaient sur le processus de paix n'avaient jamais été aussi graves : «Nous sommes dans une phase critique comme nous n'en avons encore jamais connu depuis le début du processus de paix», ajoutant que la politique actuellement suivie par Israël n'augurait rien de bon pour l'avenir de la région. (*Jerusalem Post*, 12 mai)

47. Le 12 mai, le Président du Parti travailliste, Ehud Barak, a déclaré que Beit El, Ofra et d'autres colonies de peuplement «étaient implantées à jamais». Il a aussi déclaré que son parti s'était fixé des limites absolues qui ne seraient transgressées sous aucun prétexte. Il s'était entre autres donné pour objectifs l'unité de Jérusalem sous la souveraineté entière et sans équivoque d'Israël et le maintien des grandes colonies de peuplement dans le sein d'Israël. «Jamais», a-t-il affirmé, «Israël ne reviendra à ses frontières de 1967". M. Barak a fait ces déclarations à l'occasion d'une tournée dans cinq colonies de peuplement en Judée et Samarie (Rive occidentale) au cours de laquelle il s'est montré extrêmement encourageant pour les colons et les colonies : «Je suis venu voir comment les colonies s'étaient développées. Il est réconfortant de constater à quel point elles ont progressé. Ce sont de belles réalisations, la beauté ne réside pas seulement dans ces réalisations, mais aussi dans l'esprit qui les anime, l'âme de la société israélienne». Les propos de M. Barak ont été extrêmement bien accueillis par les colons. Le chef des communautés juives de Judée et Samarie (Rive occidentale) et de Gaza, Pinhas Walerstein, a dit qu'il allait entreprendre de chercher un logis pour M. Barak dans la colonie de peuplement de Beit El. D'autres colons ont fait observer que ni Yitzhak Rabin ni Shimon Pérès ne s'étaient exprimés comme M. Barak lorsqu'ils étaient premiers ministres. «Peace Now» a publié un communiqué dans lequel ses dirigeants se disaient «outrés et consternés» par les déclarations de M. Barak. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 13 mai)

48. Le 14 mai, la commémoration par les Palestiniens du cinquantième anniversaire de Al-Naqba («la Catastrophe»), à savoir la fondation de l'État d'Israël, a dégénéré en bain de sang : au moins sept Palestiniens ont été tués et des centaines blessés lors d'affrontements avec les Forces de défense israéliennes (FDI) dans les territoires. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 15 mai)

49. Le 14 mai, il a été signalé que le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou avait ordonné à la police de préparer un nouveau plan de sécurité détaillé pour la vieille ville de Jérusalem. Ce plan devait prévoir des postes de police permettant de maintenir un contact visuel le long de la route principale, à partir du Mur occidental jusqu'aux portes de Damas et de Jaffa. Les directives de M. Nétanyahou faisaient suite à un incident au cours duquel un étudiant talmudique

avait été poignardé et tué alors qu'il se rendait à l'office du lever du soleil au Mur occidental, le 6 mai. (*Jerusalem Post*, 14 mai).

50. Le 14 mai, le Directeur général du Ministère de l'agriculture, Dani Kritzman, a déclaré que si l'Union européenne révoquait les avantages commerciaux accordés aux produits agricoles des colonies, son ministère révoquerait ceux accordés aux produits agricoles palestiniens en vertu des Accords de Paris. «Je m'engage personnellement à ne pas respecter les Accords de Paris si les Européens prennent de telles décisions. Ils ne doivent pas perdre de vue que je tiens les Accords de Paris en otage». Pour donner plus de poids à ses déclarations, il a ajouté «Au cas où l'Union européenne appliquerait des sanctions contre Israël, ou déciderait qu'il lui appartient de définir les frontières d'Israël, pas une seule tomate palestinienne ne sera importée hors taxe en Israël». Dans l'intervalle, on apprenait que le Ministère de l'agriculture étudiait les mesures à prendre pour que les colonies de peuplement puissent continuer à exporter leurs produits agricoles dans l'éventualité de l'approbation par la Commission de l'Union européenne des recommandations des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne. Ces mesures consisteraient, entre autres, à rendre impossible l'établissement de l'origine des produits, une possibilité étant de vendre les produits des colons sous le label d'exploitations agricoles implantées à l'intérieur de la Ligne verte. (*Ha'aretz*, 15 mai)

51. Le 15 mai, il a été signalé que le chef spirituel du Hamas, Sheikh Ahmad Yassin, avait condamné les Accords d'Oslo et indiqué qu'il y aurait de nouveaux attentats-suicide contre Israël. Sheikh Yassin a fait cette déclaration au cours d'une tournée dans le Moyen-Orient. (*The Jerusalem Times*, 15 mai)

52. Le 16 mai, le Roi Hussein de Jordanie a critiqué «les positions contradictoires du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou à l'égard de la paix», et aussi l'irrédentisme d'Israël. Le Roi Hussein faisait sans doute référence aux arguments avancés par M. Nétanyahou pour expliquer ses réticences à l'égard de nouveaux retraits de la Rive occidentale, dont la crainte des risques pour la sécurité d'Israël, qui ne pouvaient être ignorés sous prétexte qu'il existait un accord de paix. Dans le même contexte, les pays du Groupe des Huit se sont déclarés préoccupés par le gel du processus de paix au Moyen-Orient qui risquait, selon eux, d'avoir de graves répercussions dans toute la région. (*Jerusalem Post*, 17 mai)

53. Le 19 mai, le porte-parole du mouvement israélien de défense des droits de l'homme B'tselem, Yuval Ginbar, a déclaré lors d'une conférence de presse que la plupart des

personnes torturées par le SGS (Shin Beit) étaient par la suite reconnues innocentes et libérées. (*The Jerusalem Times*, 22 mai)

54. Le 20 mai, un collège de neuf juges de la Cour suprême a critiqué le Gouvernement et la Knesset pour leur peu d'empressement à adopter une loi qui réglementerait les méthodes spéciales d'interrogatoire du Service général de la sécurité, préférant laisser la Cour statuer en la matière. Les juges ont présenté leurs griefs lors de l'examen de six requêtes mettant en question la légalité de ces méthodes d'interrogatoire. C'était la première fois que la Haute Cour décidait de traiter quant au fond la question des techniques d'interrogatoire du Service général de la sécurité. L'une de ces requêtes, présentée par le Comité public contre la torture en Israël, demandait l'interdiction de la technique consistant à lier les pieds et les mains d'un prisonnier et de lui enfouir la tête dans un sac pour ensuite lui faire entendre de la musique à plein volume, le priver de sommeil ou le contraindre à s'asseoir sur une petite chaise. Une autre, présentée par l'Association pour les droits civils en Israël, demandait l'interdiction des secousses violentes. Le représentant du ministère public, l'avocat Shai Nitzan, a fait valoir que ces méthodes d'interrogatoire étaient autorisées pour des «raisons impérieuses de sûreté», conformément à la loi, ce qui signifiait qu'un individu n'était pas pénalement responsable d'actes qui lui avaient été imposés d'urgence pour sauver sa vie, son intégrité physique, ses biens ou ceux de tiers dans des circonstances où il ne lui était pas possible d'agir autrement. Selon Shai Nitzan, si la Cour acceptait, comme le lui demandait l'Association pour les droits civils en Israël, d'interdire totalement les secousses violentes, elle détruirait irrémédiablement l'argument de «raisons impérieuses de sûreté». Cela signifierait que quelle que soit l'importance des renseignements détenus par un prisonnier, les enquêteurs ne pourraient jamais tenter d'obtenir des aveux par des méthodes autres que celles prévues par la loi. Le Président de la Cour, Aharon Barak, a rejeté cet argument, faisant valoir que la consécration par la loi de la notion de «raisons impérieuses de sûreté» ne signifiait pas pour autant qu'on pouvait en reconnaître la validité automatique, a priori. Selon le juge Dalia Dorner, seul le législateur pouvait décider de la reconnaissance d'une immunité automatique à cet égard. Selon elle, le fait qu'aucune de ces méthodes d'interrogatoire ne soit mentionnée dans le projet de loi concernant le Service général de la sécurité, en suspens à la Knesset, était des plus étonnants, car il s'agissait, en fait, du fond du problème. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 21 mai)

55. Le 20 mai, la Haute Cour de justice israélienne a décidé de reporter à une date non définie la décision de savoir si le SGS devait être autorisé à continuer à employer la torture contre les Palestiniens soupçonnés d'avoir porté atteinte à la

sécurité. Les juges ont également indiqué que la décision d'interdire la torture appartenait conjointement au Gouvernement israélien et à la Knesset et ne devait pas reposer sur les épaules de la Haute Cour de justice. (*The Jerusalem Times*, 22 mai)

56. Le 22 mai, la chef spirituel du Mouvement Hamas, le cheikh Ahmed Yassin, a déclaré que les attentats-suicide de Palestiniens se poursuivraient en dépit de tout retrait des troupes israéliennes de la Rive occidentale. Yassin a fait cette déclaration à l'occasion de son passage à Damas lors de la tournée qu'il effectuait dans les pays musulmans pour promouvoir le Mouvement Hamas. (*Jerusalem Post*, 24 mai)

57. Le 23 mai, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, et leur ami, le millionnaire Irvin Moskovitz, le plus généreux donateur des groupes juifs qui ont acheté des terres et des bâtiments à Jérusalem-Est, ont participé aux célébrations de la Journée de Jérusalem. M. Moskovitz, couronné «Président de Jérusalem» par le maître de cérémonie, le rabbin Eitan Eisezman, a été chaleureusement ovationné. Il a promis de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour contribuer à la construction de Jérusalem, y compris Har Homa, le mont des Oliviers et la vieille ville. Dans son allocution, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a affirmé que la maison d'Orient sise à Jérusalem-Est avait cessé d'opérer en tant que ministère palestinien des affaires étrangères, comme cela avait été le cas sous le précédent gouvernement. Il a ajouté qu'il n'y avait plus de bureau de l'Autorité palestinienne à Jérusalem-Est. M. Nétanyahou a promis la poursuite des travaux de construction dans tous les quartiers de Jérusalem, qui resterait à jamais unie sous la souveraineté israélienne. Le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, a déclaré que la construction et l'extension de Jérusalem ne devaient pas rester des sujets de rhétorique, mais prendre forme jour après jour, 24 heures sur 24, rappelant à l'auditoire que «le Premier Ministre nous a promis l'année dernière, à l'occasion de la célébration de la Journée de Jérusalem, que nous pourrions bientôt nous installer dans un beau quartier surplombant la Samarie méridionale, à savoir le quartier d'Har Homa». (*Ha'aretz*, 25 mai)

58. Le 26 mai, le fondateur du Mouvement Hamas, le cheikh Ahmed Yassin, a déclaré qu'il prédisait la disparition d'Israël et l'établissement d'un État palestinien sur l'ensemble de la Palestine dans le courant du premier quart du prochain siècle. Lors d'une conférence de presse à Damas, à l'issue d'entretiens avec des dirigeants syriens et des chefs d'autres groupes extrémistes palestiniens, M. Yassin a déclaré que le Mouvement Hamas poursuivrait son combat contre Israël «jusqu'à la libération de toute la Palestine». Répondant à une question, il a déclaré qu'il n'existait pas de

séparation entre l'aile politique du Hamas et les brigades Izz Al-din al-Qassam, son bras armé. (*Jerusalem Post*, 27 mai)

59. Le 27 mai, les responsables palestiniens ont rejeté la décision israélienne de procéder à des fouilles archéologiques sur une propriété de la vieille ville de Jérusalem. Cette proposition était en fait le résultat d'un compromis entre l'État et le groupe des colons d'Ateret Cohanim, qui avait confisqué des terres à Burj Al Laqlaq, quartier de la vieille ville situé près de la porte d'Hérode. (*The Jerusalem Times*, 29 mai)

60. Le 28 mai, il a été signalé que le Conseil des communautés juives en Judée et Samarie (Rive occidentale) et à Gaza militait dans la population et auprès du Gouvernement contre tout nouveau retrait des territoires et investissait des millions de nouveaux shekels dans cette campagne qui comprenait des survols aériens de la Judée et Samarie (Rive occidentale) et la production d'un film dont le tournage venait de commencer. Dans le cadre des pressions exercées sur la Knesset, le Conseil avait affrété des avions à bord desquels des membres du Comité central, tous partis politiques confondus, avaient survolé les territoires pour leur faire constater l'état d'avancement de l'implantation de colonies et tenter de les convaincre des risques que ferait courir aux intérêts nationaux, à la sécurité et aux ressources en eau tout nouveau retrait. (*Jerusalem Post*, 28 mai)

2. Incidents liés à l'occupation

61. Dans le tableau ci-après, les abréviations suivantes sont utilisées :

H : *Ha'aretz*

JP : *The Jerusalem Post*

JT : *The Jerusalem Times*

a) Liste des Palestiniens tués par des militaires ou des civils israéliens

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Remarques et source
5 mars	Jeune, nom non communiqué	Rafah, bande de Gaza	Mortellement blessé par balles par des soldats des FDI, alors qu'il tentait, semble-t-il, de s'infiltrer en Israël depuis Rafah, dans la bande de Gaza. Décédé des suites de ses blessures à l'hôpital Soroka. (H, JP, 8 mars; également relaté dans JT, 13 mars)
10 mars	Ghaleb ou Rhaleb Rajoub, 34 ou 36 ans	Village de Dura	Ouvrier palestinien. Abattu lorsque des soldats postés au barrage routier de Tarkumiya ont ouvert le feu sur une camionnette transportant des ouvriers palestiniens qui rentraient d'Israël, où ils travaillaient. (H, 11 mars, JP, 12 mars)
10 mars	Mohammed Sheeda Sharowna, 27 ou 28 ans	Village de Dura	Ouvrier palestinien. Abattu lorsque les soldats postés au barrage routier de Tarkumiya ont ouvert le feu sur une camionnette transportant des ouvriers palestiniens qui rentraient d'Israël, où ils travaillaient. (H, 11 mars; JP, 12 mars)
10 mars	Adnan Jibril Abu Zneid, 35 ou 36 ans	Village de Dura	Conducteur palestinien. Abattu lorsque les soldats postés au barrage routier de Tarkumiya ont ouvert le feu sur une camionnette transportant des ouvriers palestiniens qui rentraient d'Israël, où ils travaillaient. (H, 11 mars; JP, 12 mars)
17 mars	Samer Karama, 13 ans	Hébron	Blessé à la tête lors d'accrochages entre des soldats des FDI et des Palestiniens qui lançaient des pierres à Hébron, le 11 mars. Victime d'importantes lésions au cerveau, il était en état de mort cérébrale. Il est décédé à l'hôpital. (H, 13 mars, 18 mars)

<i>Date</i>	<i>Nom et âge</i>	<i>Lieu de résidence</i>	<i>Remarques et source</i>
6 avril	Mohammed Salameh, 25 ou 26 ans	Vieille ville de Jérusalem	Abattu d'une balle dans le dos par la police au barrage routier d'A-Ram, dans le nord de Jérusalem. Selon la police, il aurait été abattu lors d'une course poursuite après avoir refusé de s'arrêter au barrage. Selon un témoin, il a été abattu alors qu'il s'était arrêté. (<i>H, JP</i> , 8 avril)
6 mai	Ahmed Hamed, 21, 22 ou 23 ans	Village de Karyut, près de Naplouse	Tué par sept balles tirées par un colon qu'il avait poignardé alors qu'il conduisait son véhicule dans la colonie de peuplement d'Eli. Selon les témoignages de certains villageois, la victime souffrait de troubles mentaux. (<i>H, JP</i> , 7 mai; également relaté dans <i>JT</i> , 8 mai)
13 ou 14 mai	Khairi Alkarm, 51 ans	Quartier d'A-Tur (Jérusalem)	Poignardé à mort dans le quartier de Beit Yisrael (Jérusalem). Selon la police, l'agresseur était un Juif mû par le désir de représailles contre les attentats arabes. (<i>H, JP</i> , 7 mai; également relaté dans <i>JT</i> , 15 mai)
14 mai	Samir Fayyad, 35 ans	Khan Younis	Atteint à la tête par des tirs des FDI lors d'affrontements avec des Palestiniens à Gush Katif pendant la commémoration de Al-Naqba. (<i>H, JP</i> , 15 mai; <i>H</i> , 17 mai)
14 mai	Kamal Hassnet, âge non précisé	Bande de Gaza	Tué lors d'affrontements entre les FDI et des Palestiniens lors de la commémoration de Al-Naqba dans la bande de Gaza. (<i>H, JP</i> , 15 mai; <i>H</i> , 17 mai)
14 mai	Jihad Assi, âge non précisé	Bande de Gaza	Tué lors d'affrontements entre les FDI et des Palestiniens pendant la commémoration de Al-Naqba dans la bande de Gaza. (<i>H, JP</i> , 15 mai; <i>H</i> , 17 mai)
14 mai	Zamil Wahidi, 54 ans	Camp de réfugiés de Jabalia (bande de Gaza)	Infirmier, blessé au coeur lors de violents affrontements entre des Palestiniens et les FDI lors de la commémoration de Al-Naqba dans la bande de Gaza. Selon le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne, il aurait été atteint alors qu'il se trouvait à l'intérieur d'une ambulance. (<i>H, JP</i> , 15 et 17 mai; <i>JP</i> , 22 mai)
14 mai	Ashram Arram, 22 ans	Rafah	Atteint à la tête près de la colonie de peuplement de Morag lors d'affrontements entre les FDI et des Palestiniens pendant la commémoration de Al-Naqba. (<i>H, JP</i> , 15 et 17 mai)
14 mai	Mohamed Farah Gneid, 22 ou 24 ans	Camp de réfugiés de Jabalia (bande de Gaza)	Atteint au cou près de la colonie de peuplement de Nissanit dans le secteur septentrional de la bande de Gaza lors d'affrontements entre les FDI et des manifestants palestiniens. (<i>H, JP</i> , 17 mai)
15 mai	Ismail Mohammed Shedadeh, 24 ans	Camp de réfugiés de Kalandia (Rive occidentale)	Blessé à la tête par une balle en caoutchouc des FDI lors de la commémoration de Al-Naqba à proximité du camp de réfugiés, le 14 mai. Décédé le lendemain. Selon les FDI, il faisait partie des émeutiers qui avaient lancé des pierres sur des soldats des FDI qui avaient riposté, conformément aux règlements (<i>H, JP</i> , 17 mai)

b) Liste des autres Palestiniens tués dans le contexte de l'occupation

<i>Date</i>	<i>Nom et âge</i>	<i>Lieu de résidence</i>	<i>Remarques et source</i>
-------------	-------------------	--------------------------	----------------------------

<i>Date</i>	<i>Nom et âge</i>	<i>Lieu de résidence</i>	<i>Remarques et source</i>
29 janvier 1998	Nadel Abou Salour, 18 ans	Bethléem	Arrêté le 6 janvier pour vol de voiture. Est décédé des suites de ses blessures alors qu'il avait tenté de se suicider au Quartier russe. La famille de la victime a accusé les forces de sécurité de l'avoir tué pour venger un agent du SGS, tué cinq ans auparavant par un membre de la même famille. Selon la famille, Abou Salour était le cinquième membre de la famille tué par les forces de sécurité à la suite du meurtre du même agent. L'autopsie réalisée par l'Institut médico-légal Abou Kabir en présence d'un médecin désigné par l'Autorité palestinienne a confirmé la thèse de la tentative de suicide avancée par la police et n'a mis en évidence aucune trace de torture sur le corps de la victime. (<i>H</i> , 30 janvier, 1er février; <i>JP</i> , 30 janvier)
29 mars	Nom et âge non communiqués	Non communiqué	Activiste du Hamas. Tué à Ramallah par l'explosion de la voiture piégée qu'il était en train de préparer. (<i>H</i> , <i>JP</i> , 31 mars)
Corps découvert le 29 mars	Rabhi Atta Musafar, 48 ans	Village de Mazra Nubani (région de Ramallah)	Collaborateur important du SGS dans la région de Ramallah et titulaire d'une carte d'identité israélienne. Tué d'une balle dans la tête. (<i>H</i> , 31 mars)
30 mars	Nom et âge non communiqués	Non communiqué	Décédé des suites de blessures provoquées par l'explosion accidentelle d'une voiture piégée qu'un «terroriste» du Hamas était en train de préparer, à Ramallah, le 29 mars (<i>H</i> , 31 mars)

c) Autres incidents

62. Le 31 décembre, une Israélienne a été très grièvement blessée lorsque des «terroristes» ont ouvert le feu depuis une voiture en stationnement sur le véhicule à bord duquel elle circulait, près de la colonie Ariel. Les assaillants auraient fui en direction de Ramallah et les responsables de la sécurité ont sollicité la coopération de leurs homologues palestiniens. (*Jerusalem Post*, 2 janvier)

63. Le 1er janvier, des milliers de Palestiniens se sont réunis à Gaza, Ramallah et dans d'autres villes de la Rive occidentale pour célébrer la Journée du Fatah. Devant quelque 3 000 sympathisants rassemblés à Gaza, le Président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat a déclaré : «Je continue à protéger notre rêve de la Palestine, notre État, et de sa capitale Jérusalem». Les FDI ont lancé des recherches dans la région de Ramallah après qu'on eut signalé que plusieurs coups de feu avaient été tirés depuis une voiture palestinienne sur un véhicule israélien, sur la route reliant Dolev à Beit El. Un cocktail Molotov a été lancé sur un véhicule israélien, sur la route reliant Hatzor à Kochav Hashahar, près de la colonie d'Ofra; il n'a été signalé ni victime ni dégâts. Deux cocktails Molotov ont été lancés sur un camion qui circulait à l'est de Naplouse. Un autre cocktail Molotov a été lancé sur un véhicule circulant près de la colonie de Psagot; ces incidents n'ont apparemment fait ni victime ni dégâts. (*Jerusalem Post*, 2 janvier)

64. Le 2 janvier, deux cocktails Molotov ont été lancés dans l'enclave Avraham Avinu, à Hébron. Il n'y a pas eu de blessés et on n'a signalé aucun dégât. Des colons en colère sont montés sur les toits environnants et sont entrés dans la casbah, où ils s'en sont pris à des Palestiniens. Un Palestinien de 25 ans a été blessé au visage par une pierre lancée par des colons. En représailles, de jeunes Palestiniens ont lancé des pierres sur les colons; on n'a signalé aucun blessé. La police, appelée sur les lieux pour disperser les manifestants, a arrêté un colon et un Palestinien avant de les relâcher, tandis que les forces de sécurité ont fouillé des maisons palestiniennes et interpellé quatre suspects. Toujours à Hébron, un soldat a été légèrement blessé à la tête par une pierre. Les soldats en poste à un barrage routier près de la colonie d'Oranit ont blessé par balles à la jambe un Palestinien de 22 ans qui avait passé outre un ordre de s'arrêter. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 4 janvier)

65. Le 3 janvier, une Israélienne a été légèrement blessée par des pierres lancées sur la voiture qu'elle conduisait, près du tombeau des Patriarches (mosquée Ibrahimi) à Hébron. Selon des colons, plus d'une quarantaine d'incidents violents (jets de pierres et de cocktails Molotov sur des véhicules israéliens) ont été recensés en Judée et Samarie (Rive occidentale) le 31 décembre et le 1er janvier. (*Jerusalem Post*, 4 janvier)

66. Le 5 janvier, les forces de sécurité ont arrêté une Palestinienne découverte en possession d'un revolver et l'ont emmenée pour l'interroger. Plusieurs coups de feu ont été tirés sur des véhicules des FDI à la jonction d'Al-Fawar, au sud d'Hébron; il n'a été signalé aucun blessé. Environ un millier d'activistes du Jihad islamique et du Hamas se sont rassemblés à Hébron pour commémorer le deuxième anniversaire de la mort de «l'ingénieur», Jehuda Ayyash. La veuve a instamment demandé aux activistes de poursuivre la lutte contre Israël. «Ayyash a tenu sa promesse et vous devez à présent suivre ses traces» a-t-elle déclaré devant la foule qui a répondu au cri de : «Bien-aimé Ayyash, nous ferons sauter Tel-Aviv». Les manifestants ont également brûlé les drapeaux israélien et américain, avant de mettre le feu à une maquette de bus israélien au cours d'une parodie d'attentat suicide. (*Ha'aretz*, 6 janvier).

67. Le 6 janvier, une Israélienne est décédée des suites de ses blessures. Elle avait été blessée dans un attentat «terroriste» le 31 décembre. Une bouteille incendiaire a été lancée sur une maison juive dans le quartier Abou Tor de Jérusalem; aucune perte n'a été signalée. (*Ha'aretz*, 7 janvier; *Jerusalem Post*, 2 et 7 janvier).

68. Le 8 janvier, deux milliers de policiers ont été déployés dans la vieille ville de Jérusalem pour empêcher extrémistes palestiniens et juifs de troubler l'ordre public et la sécurité à l'occasion du deuxième vendredi du Ramadan. (*Ha'aretz*, 9 janvier)

69. Le 10 janvier, un garde frontière et six Palestiniens ont été blessés à Hébron alors que des centaines d'émeutiers palestiniens lançaient des pierres, des cocktails Molotov et même un engin explosif sur les soldats des FDI et les gardes frontière stationnés dans la ville. Des sources proches des forces de sécurité israéliennes ont fait état de leur inquiétude devant le regain de tension à Hébron. Des colons ont également signalé qu'un an après la signature de l'Accord d'Hébron, la situation dans la ville se dégradait au lieu de s'améliorer. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 11 janvier)

70. Le 11 janvier, il a été signalé que la police interrogeait un gardien du *Waqf* soupçonné d'avoir roué de coups un résident de Jérusalem âgé de 36 ans qui avait tenté d'entrer au Mont du Temple le 10 janvier alors que l'enceinte était fermée au public. Plusieurs employés du *Waqf* étaient également soupçonnés d'avoir frappé l'homme et de l'avoir chassé du secteur. (*Jerusalem Post*, 11 janvier)

71. Le 12 janvier, il a été signalé que les forces de sécurité avaient arrêté plusieurs Palestiniens de la Rive occidentale qu'elles soupçonnaient d'être impliqués dans la préparation de nouveaux attentats en Israël. Des coups de feu ont été tirés sans faire de blessés sur un véhicule militaire israélien à la

jonction de Gush Katif, dans la bande de Gaza. (*Ha'aretz*, 12 et 14 janvier)

72. Le 13 janvier, il a été signalé que les forces de sécurité avaient arrêté des dizaines de membres d'un groupe du Hamas qui projetaient de commettre des attentats dans les villes israéliennes et dans plusieurs colonies de la Rive occidentale. La plupart des personnes arrêtées étaient apparemment des résidents des régions de Ramallah et Hébron. Certaines ont reconnu avoir participé à plusieurs fusillades et fait exploser des véhicules civils et militaires dans la région de Naplouse. Des coups de feu ont été tirés en direction de la colonie de Gadid, dans la bande de Gaza. Les soldats ont riposté; il n'y a eu ni blessés ni dégâts. Cet incident était le deuxième du genre survenu dans la bande de Gaza en deux jours. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 13 janvier)

73. Le 15 janvier, il a été signalé qu'à Hébron, des soldats des FDI avaient lancé des grenades lacrymogènes pour disperser une foule d'émeutiers palestiniens qui leur lançait des pierres et des bouteilles. Selon les Palestiniens, les émeutes ont éclaté à l'occasion de l'anniversaire du massacre du Tombeau des Patriarches (Mosquée Ibrahimi). Dans la bande de Gaza, une fusillade entre soldats des FDI et policiers palestiniens a été évitée de justesse au cours d'un grand rassemblement musulman interdit et organisé à Gush Katif pour protester contre un incident au cours duquel des soldats avaient légèrement blessé par balles un conducteur palestinien qui tentait de forcer un barrage des FDI tout proche. Au cours de l'affrontement, des soldats ont ouvert le feu, blessant à la jambe un autre conducteur palestinien qui refusait d'obéir à l'ordre de s'arrêter à un barrage routier mis en place par les FDI. On constatait un regain de tension dans la bande de Gaza, où les patrouilles des FDI essayaient quotidiennement des coups de feu depuis le début de la semaine. Ce regain de tension était apparemment dû à des travaux entrepris par les colons de Neveh Dekalim sur des terres que les Palestiniens considéraient comme leur appartenant. (*Ha'aretz*, 16 janvier; *Jerusalem Post*, 15 et 16 janvier)

74. Le 17 janvier, un garde frontière a été légèrement blessé, apparemment par une pierre lancée par un colon qui cherchait à atteindre des Palestiniens. Deux gardes frontière ont été légèrement blessés au cours d'un incident marqué par des jets de pierres qui s'est produit à l'extérieur du camp de réfugiés de Kalandiya. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 18 janvier)

75. Le 18 janvier, trois Palestiniens et un étudiant d'une yeshiva ont été blessés à Jérusalem au cours d'une bagarre, près de la Porte de Damas. L'incident aurait éclaté alors que les Palestiniens obstruaient le chemin d'un groupe d'étudiants d'une yeshiva. (*Jerusalem Post*, 19 janvier)

76. Le 21 janvier, des dizaines de Palestiniens ont lancé des pierres et deux cocktails Molotov sur des soldats des FDI qui réalisaient des travaux d'infrastructure dans la bande de Gaza. Le porte-parole des FDI a déclaré qu'il n'y avait ni blessés ni dégâts. Il a également indiqué que la police palestinienne était intervenue et avait dispersé les émeutiers qui s'opposaient aux travaux, dont l'objectif était d'empêcher que les eaux usées de Khan Younis se déversent dans les colonies de Gadid et Neveh Dekalim. Les forces de sécurité israéliennes et palestiniennes ont fait exploser sans dommages 700 kilos d'explosifs qui avaient été découverts une semaine plus tôt à Naplouse, dans une fabrique de bombes du Hamas. (*Jerusalem Post*, 22 janvier)

77. Le 22 janvier, près de Khan Younis, des soldats des FDI ont lancé des bombes fumigènes et des grenades cataplexiantes pour disperser des dizaines d'émeutiers palestiniens qui lançaient des pierres sur un tracteur des FDI. Le porte-parole des FDI a déclaré que des dizaines de Palestiniens avaient lancé des pierres sur des équipes des FDI qui faisaient des travaux pour tenter d'empêcher les eaux usées de Khan Younis de se déverser dans les colonies de Gadid et Neveh Dekalim. (*Jerusalem Post*, 23 janvier)

78. Le 23 janvier, à l'occasion du dernier vendredi du Ramadan, la police de Jérusalem a déployé des milliers d'agents supplémentaires, principalement autour de la vieille ville et à Jérusalem-Est, craignant que des organisations «terroristes» palestiniennes ou des groupes de l'extrême droite israélienne viennent perturber les prières. À l'extérieur de la Porte de Damas, des dizaines de Palestiniens ont lancé des pierres et des bouteilles vides sur des policiers, qui ont riposté en tirant des balles en caoutchouc en l'air pour les disperser. Deux Palestiniens ont dû être hospitalisés après avoir reçu des pierres. Sur la Rive occidentale, un garde frontière a été légèrement blessé lorsque des Palestiniens ont lancé des pierres sur une jeep de gardes frontière à l'extérieur du camp de réfugiés de Kalandia, près de Ramallah. Le porte-parole des FDI a déclaré que la jeep escortait une ambulance qui se rendait sur les lieux d'un accident de la route. Dans la bande de Gaza, cinq Palestiniens de Khan Younis ont été blessés, dont un grièvement, dans des accrochages avec les FDI, près des colonies de Gadid et Neveh Dekalim. La police palestinienne a tenté de disperser les émeutiers, mais les FDI ont été contraintes d'intervenir dans plusieurs situations en lançant des grenades lacrymogènes et en tirant des balles en caoutchouc. La région vivait sa troisième journée consécutive d'émeutes, émeutes qui avaient éclaté alors que des soldats des FDI commençaient des travaux pour empêcher les eaux usées de Khan Younis de se déverser dans les colonies de Gush Katif. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 23 janvier)

79. Le 25 janvier, les forces de sécurité ont érigé des barrages aux entrées de Jérusalem, à la suite de menaces faisant craindre un attentat «terroriste» dans la capitale. (*Jerusalem Post*, 26 janvier)

80. Le 28 janvier, à Gush Katif (bande de Gaza), secteur qui vivait une deuxième journée consécutive d'émeutes, des soldats des FDI ont blessé par balles à la jambe un Palestinien qui tentait d'allumer un cocktail Molotov et de le lancer sur eux. Selon les FDI, les accrochages avaient commencé alors que des dizaines de Palestiniens avaient afflué vers la barrière entourant les colonies de Gush Katif et avaient tenté de l'arracher, tout en lançant des pierres sur les soldats des FDI arrivés sur les lieux. (*Jerusalem Post*, 29 janvier)

81. Le 29 janvier, un Palestinien de 18 ans, arrêté pour vol de voiture, est décédé des suites de ses blessures : il avait tenté de se pendre dans les douches de la prison du quartier russe, à Jérusalem, où il avait été incarcéré deux semaines plus tôt (voir liste). Depuis sa tentative de suicide, le détenu, originaire de Bethléem, était hospitalisé à l'hôpital universitaire de Hadassah (*Jerusalem Post*, 30 janvier)

82. Le 31 janvier, un adolescent de 15 ans, élève d'une yeshiva et habitant Jérusalem, a été poignardé dans le dos par une Arabe, alors qu'il marchait en direction du Mur occidental. Deux femmes arabes ont été arrêtées peu après, mais relâchées quelque temps plus tard. Suite à cet incident, un petit groupe de jeunes Palestiniens a lancé des pierres sur les policiers, à l'extérieur de la vieille ville. Six jeunes ont été arrêtés. À Bethléem, pour la deuxième journée consécutive, des heurts ont opposé soldats des FDI et manifestants palestiniens. Sept Palestiniens ont été blessés par balles en caoutchouc et une douzaine d'autres ont été intoxiqués par des inhalations de gaz lacrymogène. On n'a signalé aucun blessé grave. Les incidents avaient éclaté au lendemain de violentes manifestations qui avaient fait suite aux obsèques d'un adolescent palestinien décédé alors qu'il était détenu par les Israéliens. (*Jerusalem Post*, 1er février)

83. Le 1er février, trois Palestiniens ont été blessés par une explosion dans le village d'Idna, près d'Hébron. Le porte-parole des FDI n'a pu faire aucun commentaire à propos des informations selon lesquelles les trois individus étaient en train de préparer une bombe lorsque celle-ci a explosé. Il a indiqué qu'un des hommes était grièvement blessé, alors que les deux autres l'étaient légèrement. La radio israélienne a signalé qu'un enfant de 10 ans figurait parmi les blessés. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 2 février)

84. Le 2 février, soldats des FDI et manifestants palestiniens se sont affrontés pour la quatrième journée consécutive près du Tombeau de Rachel, à Bethléem. Des dizaines de Palestiniens ont lancé des pierres et des bouteilles incendiai-

res sur les soldats, qui ont riposté en tirant des balles en caoutchouc et des balles réelles et en lançant des grenades lacrymogènes. Un adolescent a été blessé à la tête et un autre à la jambe. Trois jeunes filles d'une école toute proche ont dû être hospitalisées après avoir inhalé du gaz lacrymogène. Des sources palestiniennes ont indiqué que les émeutes avaient éclaté en réaction au décès d'un jeune Palestinien de 18 ans, le 29 janvier, dans une cellule d'une prison de Jérusalem. Les mêmes sources ont affirmé que le jeune homme était décédé après avoir été torturé. Pour sa part, Israël a déclaré que la victime avait tenté de se pendre et était décédée des suites de ses blessures. (*Ha'aretz*, Jerusalem Post, 3 février)

85. Le 2 février, pour la quatrième journée consécutive, des heurts ont opposé soldats israéliens et manifestants palestiniens près du Tombeau de Rachel, à Bethléem. Les soldats israéliens sont entrés en territoire contrôlé par l'Autorité palestinienne pour rattraper un groupe d'adolescents, ce qui a fait monter la tension. La situation a failli dégénérer en conflit armé lorsque les policiers palestiniens ont brandi leurs armes en exigeant des Israéliens qu'ils retournent de l'autre côté de la ligne. Un peu plus tard, le retrait des forces israéliennes a ramené le calme. (*Jerusalem Post*, 6 février)

86. Les 4 et 5 février, les FDI ont arrêté quatre Palestiniens du village d'A-Ram, au nord de Jérusalem. Leur porte-parole a déclaré que les quatre individus étaient notamment en possession d'une arme de poing de 9 mm et d'un couteau de combat. Il a en outre signalé que tous les quatre avaient été emmenés au GSS pour être interrogés. (*Jerusalem Post*, 6 février)

87. Le 5 février, un homme de 27 ans, étudiant d'une yeshiva, a été poignardé dans la vieille ville de Jérusalem, près de la Porte de Jaffa. Cet incident serait le deuxième du genre dans le même secteur en cinq jours. (*Jerusalem Post*, 8 février)

88. Le 7 février, les FDI ont tiré des balles en caoutchouc et lancé des grenades lacrymogènes sur des Palestiniens qui leur lançaient des pierres. Cet incident s'est produit au cours d'une manifestation pro-iraquienne, près du Tombeau de Rachel. Selon des sources palestiniennes, entre 8 et 14 Palestiniens, dont deux policiers, auraient été blessés, de même qu'un photographe de l'agence Associated Press. Le porte-parole des FDI a démenti l'existence de blessés. (*Jerusalem Post*, 8 février)

89. Le 8 février, les manifestations pro-iraquiennes se sont poursuivies à Djénine et Ramallah. Environ 3 000 manifestants ont défilé dans Djénine en brandissant des drapeaux palestiniens et irakiens, de même qu'un missile scud en carton. Les manifestants ont défilé en direction des bureaux

de la Croix-Rouge au cri de «Mort à Clinton, à la Grande-Bretagne et à Israël» et ont demandé à Saddam Hussein d'utiliser des armes chimiques. Une manifestation moins importante (environ 200 personnes) a également eu lieu à Ramallah. Des drapeaux américains, britanniques et israéliens ont été brûlés au cours des deux manifestations. À Ramallah, à la fin de la manifestation, les manifestants s'en sont pris aux soldats des FDI postés à la sortie sud, en direction d'El Bireh. La police palestinienne s'est déployée le long du parcours menant au barrage routier israélien, afin de contenir les manifestants. Plusieurs dizaines de personnes ont néanmoins réussi à atteindre le barrage et ont lancé des pierres et des bouteilles vides sur les soldats et les gardes frontière, qui ont riposté en tirant des balles en caoutchouc. Un manifestant a été légèrement blessé. (*Ha'aretz*, 9 février)

90. Le 9 février, des milliers de Palestiniens ont manifesté en faveur du Président irakien Saddam Hussein à Ramallah, Djénine et Gaza. Brandissant des drapeaux irakiens et palestiniens, ils ont demandé à Saddam Hussein d'attaquer Tel-Aviv à l'arme chimique et au missile. À Gaza, les manifestants ont organisé une parodie d'enterrement et brûlé des drapeaux israéliens. À Ramallah, des jeunes ont lancé des pierres sur les soldats qui gardaient les barrages routiers situés aux abords de la ville. Le soutien palestinien à Saddam Hussein a été vivement condamné par le Ministre de la défense Yitzhak Mordechai et par le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, qui a déclaré que pour de nombreux responsables de l'Autorité palestinienne, l'existence d'Israël n'allait pas de soi et qu'Israël ne saurait tolérer que les Palestiniens s'opposent à son existence et réclament sa destruction. Un soldat des FDI posté à la jonction de Tapuah a été grièvement blessé par une voiture palestinienne qui l'a renversé avant de se retourner et de plonger dans un wadi. Le porte-parole de la police de Judée et Samarie (Rive occidentale) a déclaré que la police avait ouvert une enquête et qu'il était pour l'heure impossible de conclure à un acte «terroriste». (*Jerusalem Post*, 10 février)

91. Le 10 février, une Arabe de 21 ans, habitant le village d'A-Ram, au nord de Jérusalem, a été arrêtée au poste de contrôle de Ras al-Amud, après que les gardes frontière eurent découvert qu'elle portait un couteau. Elle aurait déclaré aux enquêteurs qu'elle avait l'intention de poignarder un membre des forces de sécurité pris au hasard. Dans la bande de Gaza, plusieurs coups de feu ont été tirés depuis les secteurs autonomes dans la maison d'un colon de Kfar Darom, manquant de peu les occupants. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 11 février)

92. Le 11 février, un immigrant juif de 40 ans a été tué à coups de couteau dans le quartier Ramat Shlomo, situé dans le nord de Jérusalem, au cours de ce que la police a qualifié

de probable acte «terroriste». C'était la troisième fois en 12 jours que des Juifs de Jérusalem étaient poignardés. Une heure plus tard, un Palestinien a été légèrement blessé à coups de couteau dans la colonie Neveh Ya'acov. Cet acte a été commis pour des motifs non élucidés, mais il est apparu qu'il n'était lié à l'acte précédent. (*Jerusalem Post*, 12 février)

93. Le 12 février, environ 2 000 Palestiniens ont défilé à Naplouse et Hébron en signe de solidarité avec Saddam Hussein. À Hébron, on aurait notamment entendu le cri de «Cher Saddam, fais sauter Tel-Aviv». La manifestation pro-iraquienne d'Hébron a dégénéré et des dizaines de Palestiniens ont lancé des bouteilles et des pierres sur les soldats des FDI, qui ont riposté en tirant des balles en caoutchouc pour les disperser. Un Palestinien a été légèrement blessé au visage par une grenade à fragmentation lancée sur les soldats. À Naplouse, des dizaines de Palestiniens ont tenté d'atteindre le Tombeau de Joseph, mais en ont été empêchés par les policiers palestiniens qui, ayant constitué un cordon de sécurité, les ont repoussés. Selon le docteur Haidar Aziz, sociologue et professeur à l'Université Al-Quds de Jérusalem, la situation politique poussait les Palestiniens au désespoir et les manifestations pro-iraquiennes n'étaient rien d'autre que l'expression de leur désespoir, de leur grande colère et de leur frustration. Un violent affrontement opposant des Palestiniens à des soldats des FDI a éclaté à Gush Katif. L'incident a éclaté alors que les Palestiniens tentaient d'abattre une barrière qu'on était en train d'ériger autour d'une parcelle de terre située près de la colonie Neveh Dekalim et considérée par les Palestiniens comme leur appartenant. Lorsque les esprits se sont échauffés, les policiers palestiniens ont pointé leurs armes en direction des soldats et des gardes frontière. Dans l'échauffourée qui a suivi, un garde frontière a été légèrement blessé par un coup de crosse au visage. Les officiers des FDI ont réussi à séparer les deux camps et à ramener le calme. (*Jerusalem Post*, 13 février)

94. Le 15 février, malgré l'interdiction décrétée par l'Autorité palestinienne, des centaines de Palestiniens sont descendus dans les rues du camp de réfugiés de Dehaishe et ont manifesté leur soutien à Saddam Hussein. Les manifestants brandissaient des banderoles et des drapeaux irakiens et certains ont défilé au cri de «Mort à l'Amérique, mort à Israël. Cher Saddam, frappe Tel-Aviv». Plusieurs manifestants ont brûlé des drapeaux américains et israéliens sur les toits. La police palestinienne du camp n'est pas intervenue et la manifestation s'est dispersée dans le calme. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 16 février)

95. Le 17 février, malgré l'interdiction décrétée par le Président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat, des centaines d'étudiants de l'Université de Bethléem se sont rassemblés pour manifester leur soutien au Président irakien

Saddam Hussein. Ils ont brûlé des drapeaux américains et israéliens, au cri de «Cher Saddam, frappe Tel-Aviv, à l'arme chimique». La police palestinienne a empêché les manifestants de défiler dans Bethléem et de s'en prendre aux FDI près du Tombeau de Rachel. Parallèlement à ces événements, la branche armée du Hamas, Izz Al-din al-Qassam, a fait savoir qu'elle commettrait des attentats en Israël si les États-Unis effectuaient des frappes militaires contre l'Iraq. Interviewé sur les ondes de la radio de l'armée, le Chef de la sécurité préventive sur la Rive occidentale, Jibril Rajoub, a déclaré que les manifestations pro-iraquiennes traduisaient la déception des Palestiniens devant la faillite des pourparlers de paix. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 18 février)

96. Le 19 février, des centaines d'étudiants ont manifesté leur soutien au Président et au peuple irakiens à Dura, au sud d'Hébron. Ils ont investi les rues du village en scandant des slogans pro-iraquiens et en demandant à Saddam Hussein de bombarder Tel-Aviv. Ils ont également brûlé des drapeaux américains et israéliens. Des dizaines d'étudiants ont poursuivi leur marche en direction de l'autoroute reliant Beersheba à Hébron. Ils ont bloqué l'autoroute à l'aide de grosses pierres et ont lancé des pierres sur les voitures israéliennes qui passaient et notamment sur un véhicule des gardes frontière. Les soldats des FDI présents sur les lieux ont tiré des balles en caoutchouc et lancé des grenades lacrymogènes pour disperser les manifestants. Un Palestinien aurait été arrêté et des sources palestiniennes ont affirmé que huit manifestants avaient été blessés; six auraient inhalé du gaz lacrymogène et deux auraient été atteints par des balles en caoutchouc. Les FDI ont dispersé des émeutiers palestiniens près du village d'El Fawar, au sud d'Hébron. Leur porte-parole a déclaré que les Palestiniens avaient lancé des bouteilles sur les soldats et les gardes frontière. On n'a pas signalé de blessé. (*Jerusalem Post*, 20 février)

97. Le 21 février, une source proche des services de sécurité a averti que le Hamas projetait de perpétrer de nouvelles attaques contre des colonies juives et d'enlever des soldats. Elle a indiqué que plusieurs dizaines d'activistes du Hamas avaient été arrêtés au cours des dernières semaines et qu'ils avaient lors des interrogatoires dévoilé des projets d'attaque. En réaction, les FDI ont intensifié leurs patrouilles sur les routes de la Rive occidentale, demandant aux soldats postés aux barrages de rester en alerte. (*Jerusalem Post*, 22 février)

98. Le 22 février, un soldat des FDI a été légèrement blessé lorsqu'un engin explosif a été lancé sur des soldats à Hébron. Cet incident figurait parmi les trois incidents de ce type signalés à Hébron. À l'Université de Bir Zeit, des heurts entre soldats et manifestants pro-iraquiens ont fait deux blessés parmi les manifestants. Quatre Palestiniens ont été arrêtés par

les FDI. Marwan Barghouti, membre du Conseil législatif de l'Autorité palestinienne et Secrétaire général du Fatah pour la Rive occidentale, a estimé que ces manifestations traduisaient la frustration des Palestiniens devant l'échec du processus de paix. Près de Bir Zeit, un civil israélien et un officier des FDI ont été blessés lorsque des Palestiniens ont lancé de grosses pierres et des blocs de métal sur leurs voitures. Le porte-parole des FDI a déclaré que l'officier avait été attaqué alors qu'il venait de participer à l'évacuation d'un colon juif blessé à coups de pierres dans un autre incident, près du village de Raboud. Deux gardes frontière ont été blessés près du camp de réfugiés de Kalandia. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 23 février; *Jerusalem Post*, 24 février)

99. De violents affrontements avec les FDI ont éclaté à plusieurs endroits. Le 23 février, les manifestations pro-iraquiennes se sont poursuivies sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Le porte-parole des FDI a déclaré qu'un garde frontière et trois colons avaient été légèrement blessés par des pierres sur la Rive occidentale. Des sources palestiniennes ont signalé que les FDI avaient arrêté 22 Palestiniens sur la Rive occidentale, que cinq écoliers et deux manifestants avaient été intoxiqués au gaz lacrymogène et que trois autres personnes, dont un enfant en bas âge, avaient été blessées par balles en caoutchouc. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 24 février)

100. Le 25 février, les FDI et la police des frontières ont fait une descente dans les camps de réfugiés de Kalandia et Jelazoun, et ont arrêté six Palestiniens soupçonnés d'être impliqués dans les récents actes de violence commis contre les forces de sécurité et les civils. Par ailleurs, les soldats ont muré une allée du camp de Kalandia utilisée par les Palestiniens pour lancer des pierres sur les militaires. Cette mesure a provoqué un violent affrontement : les résidents sont montés sur les toits environnants et se sont mis à lancer des pierres sur les soldats, qui ont riposté en lançant des grenades lacrymogènes et en tirant des balles en caoutchouc. Les jeeps militaires ont dû battre en retraite après avoir essuyé des jets de pierres nourris, mais un soldat, laissé sur place, a dû se réfugier dans un magasin. Les forces de sécurité ont alors utilisé des balles réelles pour disperser les émeutiers et sont revenues sur les lieux pour délivrer le soldat pris au piège. Des soldats ont pris position sur les toits environnants. Le porte-parole des FDI a déclaré que les forces de sécurité avaient mené cette opération en réaction à la multiplication des incidents marqués par des jets de pierres et de cocktails Molotov sur des véhicules israéliens. L'armée aurait prévenu l'Autorité palestinienne qu'elle devait prévenir de nouvelles attaques contre des Israéliens. En marge de ces événements, les FDI auraient érigé de nouveaux barrages routiers sur la Rive occidentale pour tenter d'empêcher que des véhicules

israéliens soient à nouveau pris pour cible. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 26 février; *Jerusalem Post*, 27 février)

101. Le 28 février, les FDI ont capturé un Palestinien des territoires âgé de 27 ans qui tentait d'introduire clandestinement dans les secteurs autonomes, depuis la Jordanie, en passant par la mer Morte, 60 Kalachnikov, sept fusils de chasse, 38 revolvers et des munitions de gros calibre. L'homme a été emmené par le GSS pour être interrogé. Selon des sources israéliennes, les armes étaient peut-être destinées à l'Autorité palestinienne. Les mêmes sources ont indiqué que les FDI disposaient de renseignements provenant de nombreuses sources permettant d'affirmer que l'Autorité palestinienne constituait des stocks d'armes dans l'éventualité d'une confrontation militaire avec Israël et qu'elle était impliquée dans un trafic d'armes de grande envergure. (*Ha'aretz*, 1er mars)

102. Le 3 mars, il a été signalé que les forces de sécurité israéliennes avaient arrêté des dizaines de Palestiniens de la région d'Hébron soupçonnés d'avoir lancé des pierres et d'avoir participé à des manifestations violentes. Un certain nombre de Palestiniens ont été relâchés après un premier interrogatoire. Cette vague d'arrestations répondait apparemment à une forte recrudescence du nombre d'incidents marqués par des jets de pierres sur des civils israéliens et sur les forces de sécurité, dans le contexte de la crise iraquienne. (*Jerusalem Post*, 3 mars)

103. Le 3 mars, les commerçants et les écoliers arabes de Jérusalem-Est se sont mis en grève pour protester contre la politique du Gouvernement israélien dans la ville. Les tracts appelant à la grève affirmaient notamment : «Jamais Jérusalem n'a été aussi menacée qu'aujourd'hui», et «Israël mène une politique qui nous rend Jérusalem plus inaccessible que toute autre ville au monde». La police a signalé plusieurs incidents violents marqués, notamment, par des jets de pierres sur les agents des forces de l'ordre et les automobilistes. On n'a toutefois déploré aucun blessé. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 4 mars)

104. Le 5 mars, des soldats des FDI ont mortellement blessé par balles un Palestinien qui tentait de s'infiltrer en Israël depuis la bande de Gaza. Transporté d'urgence à l'hôpital, le Palestinien est décédé des suites de ses blessures (voir liste). L'incident se serait produit alors que les soldats auraient repéré plusieurs Palestiniens, dont certains étaient, semble-t-il, armés, en train de s'approcher de la clôture qui sépare le secteur palestinien autonome de Rafah et le territoire israélien. La victime a été mortellement blessée lorsque les soldats ont ouvert le feu sur les Palestiniens, après que l'un d'entre eux eut, semble-t-il, pointé son arme dans leur direction. On n'a retrouvé sur le corps ni pièce d'identité ni

arme. Le porte-parole des FDI a annoncé que le GSS, les FDI et la police israélienne avaient capturé les membres d'une cellule importante du Hamas qui opéraient dans les régions de Ramallah, Naplouse et Jérusalem. Le porte-parole a révélé les noms de cinq personnes, précisant que d'autres personnes avaient été placées en détention. Le groupe était soupçonné d'être impliqué dans deux attentats-suicides commis à Jérusalem en 1997 et qui avaient fait 22 morts et 345 blessés, ainsi que dans cinq attaques armées perpétrées entre novembre 1995 et mai 1997 en Judée et Samarie (Rive occidentale); au cours d'une de ces attaques, un étudiant d'une yeshiva avait trouvé la mort. D'autres attaques étaient également attribuées au groupe. De plus, des sources proches des services de sécurité ont affirmé que la cellule en question avait prévu de commettre une attaque-suicide sur la «Colline française», à Jérusalem, de faire exploser des voitures piégées à Haïfa et dans la colonie Ariel, de mener une attaque armée contre un bus de la compagnie «Egged», à l'entrée de la colonie Pisgat Ze'ev, à Jérusalem, d'enlever un membre de la Knesset ou un soldat des FDI, de faire sauter un camion bourré d'explosifs près d'un bus transportant des soldats des FDI et de poser des mines autour d'un poste militaire à Har Grizim. Les membres de la cellule étaient également accusés d'avoir installé une fabrique de bombes à Naplouse, dans laquelle ils préparaient 700 kilos d'explosifs destinés à leurs opérations. La fabrique et les explosifs ont été détruits après que les responsables du GSS eurent discrètement informé leurs homologues palestiniens, qui avaient déjà opéré une descente dans les locaux au mois de janvier. Les membres de la cellule étaient également accusés de projeter d'attaquer une ambassade étrangère en Israël et de prendre des otages pour obtenir la libération d'activistes du Hamas détenus dans les prisons israéliennes. Des sources militaires ont affirmé que les «terroristes» présumés recevaient les ordres de la direction du Hamas en Jordanie, avant de se mettre eux-mêmes en rapport avec les activistes du Hamas détenus dans les prisons israéliennes et palestiniennes. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 6 et 8 mars)

105. Le 8 mars, quatre Palestiniens ont été blessés par des balles en caoutchouc tirées par les FDI, alors que des dizaines de Palestiniens manifestaient violemment près de la jonction de Beit Anoun, lançant des pierres sur un bus israélien et sur les soldats. (*Jerusalem Post*, 9 mars)

106. Le 10 mars, trois Palestiniens ont été abattus (voir liste) à un barrage routier situé près du village de Tarkumiya, à l'ouest d'Hébron. L'incident s'est, semble-t-il, produit lorsque les soldats ont ouvert le feu sur une camionnette portant des plaques d'immatriculation jaunes qui transportait des ouvriers palestiniens rentrant d'Israël, où ils travaillaient. Les soldats ont affirmé avoir ouvert le feu sur la camionnette

après que celle-ci eut fait une embardée, blessant légèrement un soldat au passage et laissant croire aux soldats qu'ils étaient la cible d'une attaque. Selon les récits de témoins palestiniens, le conducteur n'avait nullement l'intention de forcer le barrage, mais voulait juste dépasser la longue file de véhicules portant des plaques d'immatriculation bleues qui attendaient de pouvoir passer. Un homme qui affirmait avoir été témoin de l'incident a souligné que la camionnette avançait lentement et tout droit, jusqu'à ce qu'elle heurte un bloc de ciment au point de passage. Selon le témoin, les soldats postés des deux côtés de la route auraient alors brusquement ouvert le feu. Par la suite, la porte de la camionnette se serait ouverte et deux soldats auraient vidé leurs chargeurs dans le véhicule, «achevant les passagers». Un officier qui participait à l'enquête a également déclaré que les soldats avaient tiré «comme des fous» sur la camionnette, et ce à moins de 15 mètres de distance. De 30 à 40 balles auraient été tirées durant la fusillade, qui n'a pas duré plus d'une dizaine de secondes. Indignés, les Palestiniens ont brandi la menace d'une nouvelle Intifadah, et le Président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat a qualifié l'incident de «massacre commis de sang-froid». Yasser Abed Rabbo, Ministre de l'information et des affaires culturelles de l'Autorité palestinienne, a déclaré que cette tuerie était la preuve qu'il y avait encore en Israël des gens qui pensaient qu'une vie palestinienne était moins importante qu'une autre. «J'ai du mal à m'expliquer le comportement des soldats», a-t-il déclaré au quotidien *Ha'aretz*. Ils ont tiré comme des fous. Il y avait 12 personnes dans le véhicule et eux, ils ont tiré, prétendant que le véhicule avait forcé le barrage. À supposer que les freins ont lâché, cela ne leur donne en rien le droit de tuer». Saeb Erekat, membre du Conseil palestinien, a réclamé la création d'une commission internationale d'enquête chargée d'enquêter sur l'incident, et le docteur Ahmed Tibi a déclaré que la «politique de la gâchette facile» était de retour. Nabil Amer, conseiller politique de Yasser Arafat, a déclaré que cet incident n'était qu'un des nombreux actes de haine contre les Palestiniens qui caractérisaient les gouvernements israéliens successifs. Le Hamas et le Fatah ont appelé les Palestiniens à intensifier leur confrontation avec Israël et à venger les victimes. Au fur et à mesure que la nouvelle de l'incident s'est répandue, des dizaines de Palestiniens sont descendus dans la rue à Hébron et ont lancé sur les soldats des FDI et les gardes frontière des pierres, des cocktails Molotov et tout ce qui leur tombait sous la main. Des coups de feu ont également été tirés en direction du quartier juif de la ville. Les soldats ont riposté en lançant des grenades lacrymogènes et en tirant des balles en caoutchouc, blessant une dizaine de Palestiniens. Des émeutes ont également éclaté aux abords de Dura et dans le camp de réfugiés d'El Fawar, tout proche. Une présence renforcée de la police palestinienne à Dura a

permis d'éviter les débordements. (*Ha'aretz*, 11 mars; *Jerusalem Post*, 12, 13 et 17 mars)

107. Le 11 mars, environ 70 Palestiniens ont été blessés, dont deux grièvement, au cours des émeutes et des manifestations qui ont éclaté sur toute la Rive occidentale, au lendemain de la mort de trois ouvriers palestiniens abattus par les FDI le 10 mars. Les heurts les plus violents se sont produits à Hébron, où les commerçants se sont mis en grève en signe de deuil. Des centaines d'adolescents et d'enfants ont affronté les soldats et les gardes frontière le long de la ligne de démarcation entre les secteurs palestinien et israélien de la ville. Les émeutiers ont lancé des pierres et des dizaines de cocktails Molotov sur les soldats, qui ont riposté en tirant des balles en caoutchouc, blessant une bonne cinquantaine de Palestiniens. Au moins un garde frontière a été blessé. Des heurts se sont également produits aux abords du village de Dura, où des milliers de personnes ont assisté aux obsèques des trois Palestiniens. Douze résidents ont été légèrement blessés dans des affrontements avec les FDI à l'entrée du village. D'autres accrochages se sont produits au camp de réfugiés d'El Fawar, situé au sud d'Hébron, et près du Tombeau de Rachel. Un autre incident particulièrement violent s'est déroulé au nord de Ramallah, près de la jonction de Beit El, où quelque 200 étudiants de l'Université de Bir Zeit ont lancé des pierres sur des véhicules appartenant à des colons. Un Palestinien a été légèrement blessé à la jambe lorsqu'un colon, apparemment attaqué à coups de pierres par une trentaine d'Arabes, a ouvert le feu sur lui. Les soldats ont tiré des balles en caoutchouc et lancé des grenades lacrymogènes pour disperser les manifestants, blessant six personnes. Un garde frontière a aussi été légèrement blessé par une pierre. À Naplouse, par mesure de précaution, les FDI ont évacué une douzaine d'étudiants d'une yeshiva du Tombeau de Joseph, après que la police palestinienne eut suspendu les patrouilles conjointes avec les FDI et cessé de coordonner l'accès à la yeshiva. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 12 mars)

108. Le 12 mars, les heurts entre Palestiniens et militaires se sont poursuivis dans les territoires. Des affrontements ont eu lieu à Hébron, près de la colonie Psagot, près de Dura, près du Tombeau de Rachel, à Bani Naim et à la jonction d'A-Ram, au nord de Jérusalem. La police palestinienne a tenté de contenir les émeutiers près du Tombeau de Rachel et à Hébron. Le porte-parole des FDI a déclaré que durant les émeutes d'Hébron, une trentaine de cocktails Molotov, trois engins explosifs et d'innombrables pierres ont été lancés sur les soldats des FDI, qui ont riposté en lançant des grenades lacrymogènes et en tirant des balles en caoutchouc, blessant 17 Palestiniens, dont trois assez grièvement. Au cours d'un incident, une grenade fumigène lancée par les soldats a explosé dans les mains d'un adolescent palestinien qui venait

de la ramasser. Aucun soldat n'a été blessé lors des différents incidents. Près du Tombeau de Rachel, des dizaines d'étudiants palestiniens ont lancé des pierres, des barres de fer et des bouteilles incendiaires sur les FDI, qui ont riposté en tirant des balles en caoutchouc et en lançant des grenades lacrymogènes, faisant 16 blessés, légers pour la plupart, parmi les Palestiniens. Un Palestinien de 20 ans a été grièvement blessé à l'estomac. Selon des sources palestiniennes, les soldats auraient également tiré à balles réelles durant l'affrontement. Au total, 45 Palestiniens au moins ont été blessés durant cette journée d'affrontements. Un Palestinien de 17 ans a été légèrement blessé par balles à Dura lorsqu'un colon, dont le véhicule essayait des jets de pierres, a ouvert le feu. Le porte-parole des FDI a déclaré qu'un soldat avait été légèrement blessé près de la colonie Psagot. Un Palestinien de Ras al-Amud a été assez sérieusement blessé à coups de couteau dans le quartier juif orthodoxe de Mea She'arim, à Jérusalem. Il s'agissait du troisième Arabe poignardé dans le quartier au cours des trois dernières semaines. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 13 mars)

109. Le 13 mars, une bombe a explosé prématurément près de la Porte de Damas, dans la vieille ville de Jérusalem. L'attaque, au cours de laquelle quatre ou cinq Palestiniens ont été légèrement blessés, n'a pas été revendiquée. Selon le Commissaire Yair Yitzhaki, chef de la police de Jérusalem, la bombe contenait de 300 à 400 grammes d'explosifs entassés dans une mallette métallique qu'un «terroriste» avait placée dans une armoire électrique abandonnée. Des sources proches de la police ont déclaré que si la bombe avait explosé à ciel ouvert, les dégâts auraient probablement été beaucoup plus importants. Lorsqu'on lui a demandé pour quelle raison les «terroristes» auraient voulu poser une bombe dans un quartier arabe, le commandant Yitzhaki a répondu qu'ils avaient probablement prévu de la déplacer plus tard vers un quartier juif de la ville, mais qu'elle avait explosé prématurément. Pour leur part, les responsables palestiniens ont attribué la bombe aux extrémistes juifs, affirmant que cet incident intervenait dans un contexte marqué par une violence accrue contre les Palestiniens à Jérusalem. «Le moment et le lieu où la bombe a explosé indiquent clairement que les colons sont à l'origine de cet acte», a affirmé Ahmed Abdel-Rahman, Secrétaire général de l'Autorité palestinienne. Un des dirigeants du Hamas à Gaza, Abdel-Aziz Rantisi, a également affirmé que l'explosion était le fait de l'extrême droite israélienne ou des colons. Il a également accusé Israël d'être responsable de la mort des trois ouvriers palestiniens à Tarkumiya, ajoutant que les Palestiniens n'avaient désormais plus que deux solutions : mourir ou résister. Un officier des FDI, un soldat et un garde frontière ont été blessés à Hébron dans des heurts avec des Palestiniens qui ont éclaté

alors que des colons avaient investi la partie de la ville sous contrôle palestinien. Les colons ont attaqué des Palestiniens et endommagé leurs biens. Un garde frontière a été blessé lors d'un incident de jets de pierres à Beit Sahur, près de Bethléem. Deux officiers des FDI ont été blessés près du village de Dura. Un soldat a été blessé près de la colonie Psagot, dans la région de Ramallah. Tous ces blessés n'ont été que légèrement atteints. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 15 mars)

110. Le 14 mars, un résident israélien d'Afula âgé de 53 ans a eu les deux mains arrachées par l'explosion d'un colis suspect qu'il venait de ramasser dans un parc situé non loin de la gare routière principale d'Afula. L'état de l'homme, qui souffrait aussi de blessures au visage, était critique, mais stationnaire, à la suite d'une opération chirurgicale. Le Commissaire Alik Ron, chef de la police de la région Nord, a déclaré que rien ne permettait de penser que l'homme était personnellement visé par cet acte. L'hypothèse d'une attaque «terroriste» était plus vraisemblable, notamment au vu des récents troubles qui s'étaient produits dans les territoires. Plusieurs dizaines de résidents ont été interrogés à Afula, mais personne n'a été arrêté. Trois engins explosifs ont été lancés sur des soldats des FDI à Hébron. D'autres heurts entre soldats des FDI et Palestiniens ont éclaté au carrefour de Beit El, gardé par les militaires près de la colonie Psagot (région de Ramallah), près du Tombeau de Rachel et au village de Dura. Les émeutiers ont lancé des cocktails Molotov et des grosses pierres sur les soldats, qui ont tiré des balles en caoutchouc pour les disperser. On n'a signalé aucune victime. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 15 mars)

111. Le 15 mars, des incidents sporadiques marqués par des jets de pierres ont été signalés en Judée et Samarie (Rive occidentale). Un Israélien a fait savoir aux autorités militaires que des coups de feu avaient été tirés sur sa voiture près de Tekoa. Toujours près de Tekoa, des sources palestiniennes ont signalé que des soldats des FDI avaient tiré sur un Palestinien. Elles ont précisé que l'homme, atteint d'une balle en caoutchouc, faisait l'objet d'une intervention chirurgicale dans un hôpital de Bethléem. Après avoir, dans un premier temps, nié que les soldats avaient tiré des coups de feu dans ce secteur, le porte-parole des FDI a reconnu qu'un officier de réserve avait tiré sur des émeutiers palestiniens, précisant que la police militaire ouvrirait une enquête. Un Palestinien a été blessé à Jelazoun lorsque des gardes frontière ont tiré des balles en caoutchouc sur des Palestiniens qui lançaient des pierres. (*Jerusalem Post*, 16 mars; *Ha'aretz, Jerusalem Post*, 17 mars)

112. Le 18 mars, des incidents sporadiques marqués par des jets de pierres sur les soldats des FDI ont eu lieu à Hébron. À Rafah, dans la bande de Gaza, des centaines de Palestiniens ont participé à une manifestation organisée par le Fatah pour

protester contre la mort des trois ouvriers palestiniens tués huit jours plus tôt au barrage de Tarkumiya et contre le blocage du processus de paix. Les manifestants ont brûlé une effigie du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou et un drapeau israélien, au cri de «Allahu akhbar» («Dieu est grand»). Marwan Barghouti, dirigeant du Fatah pour la Rive occidentale, a déclaré qu'on assistait à un mécontentement croissant à propos du processus de paix et que l'état d'esprit des gens évoluait peu à peu et finirait par devenir propice à un soulèvement. (*Jerusalem Post*, 19 mars)

113. Le 20 mars, des Palestiniens ont affronté les soldats des FDI aux abords du village de Dura, village dont étaient issus les trois ouvriers palestiniens abattus par les FDI au barrage de Tarkumiya. Des sources palestiniennes ont signalé qu'un émeutier avait été blessé alors que les soldats tiraient des balles en caoutchouc et lançaient des grenades lacrymogènes pour disperser la foule (*Jerusalem Post*, 22 mars)

114. Le 21 mars, des Palestiniens se sont rassemblés à Ramallah et Hébron pour commémorer le trentième anniversaire de la bataille de Karameh. Dans le camp de réfugiés de Shu'afat, des dizaines de Palestiniens ont lancé des pierres sur des gardes frontière, qui ont riposté en lançant des grenades lacrymogènes et en tirant des balles en caoutchouc pour les disperser. Cinq Palestiniens ont été arrêtés, mais on n'a signalé aucun blessé. (*Jerusalem Post*, 22 mars)

115. Le 29 mars, un «terroriste» du Hamas a été tué (voir liste) par l'explosion d'une voiture piégée qu'il préparait, dans la zone industrielle de Beitunya, à Ramallah. Plusieurs personnes auraient également été blessées par l'explosion, qui a soufflé une partie d'un bâtiment en projetant des blocs de béton en l'air. Les responsables des forces de sécurité israéliennes ont déclaré que les plaques d'immatriculation israéliennes de la voiture laissaient supposer que celle-ci était en fait destinée à une attaque en Israël. Abdel-Aziz Rantisi, chef du Hamas à Gaza, a déclaré que son mouvement continuerait à résister à l'occupation. Le Hamas ne croyait pas au processus de paix et n'était prêt à accepter aucune concession territoriale de la part des Palestiniens. Le corps d'un collaborateur connu a été découvert (voir liste) près de la route reliant Ramallah à Jéricho, à l'est de la colonie Rimonim. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 30 et 31 mars)

116. Le 30 mars, un membre palestinien des forces de sécurité, qui avait été blessé la veille par l'explosion d'une voiture piégée à Ramallah, est décédé à l'hôpital de Ramallah (voir liste). Des Palestiniens ont affronté des soldats des FDI sur toute la Rive occidentale, à l'occasion de manifestations célébrant la Journée de la Terre. Plusieurs centaines de Palestiniens ont également manifesté à la jonction de Netzarim, à Gaza. Près de Ramallah, des dizaines de jeunes ont

lancé des pierres sur les gardes frontière. À Djénine, des centaines de Palestiniens ont participé à un rassemblement conduit par le Gouverneur de Djénine. À Bethléem, des centaines de lycéens et d'étudiants ont défilé en direction du Tombeau de Rachel au cri de «mort à l'Amérique» et en exigeant l'arrêt de l'implantation de colonies. Alors qu'ils approchaient du Tombeau, les manifestants ont lancé des pierres sur les soldats et les gardes frontière. Les soldats ont tiré des balles en caoutchouc. Selon des sources palestiniennes, 17 Palestiniens ont été blessés par des balles en caoutchouc à Djénine et Bethléem. De jeunes Palestiniens ont lancé des pierres sur des véhicules et des soldats israéliens près du camp de réfugiés de Jelazoum et à l'entrée de la colonie Psagot. Les soldats ont dispersé les émeutiers en lançant des grenades lacrymogènes et en tirant des balles en caoutchouc. La plupart des commerçants des territoires ont fermé leurs magasins en réponse à un appel à la grève lancé aux commerçants par l'Autorité palestinienne. (*Jerusalem Post*, 31 mars)

117. Le 2 avril, il a été signalé que l'homme retrouvé mort près de la voiture piégée qui a explosé à Ramallah le 29 mars était l'artificier du Hamas Muhi Sharif (voir liste). Sharif figurait en première position sur la liste des personnes recherchées par Israël depuis la mort de Yihye Ayyash, dit «l'ingénieur», auquel il avait succédé en tant que maître artificier du Hamas. Il serait responsable de cinq attentats-suicide commis à Jérusalem, attentats qui auraient tué plusieurs dizaines de citoyens israéliens et en auraient blessé des centaines d'autres. Il était recherché depuis deux ans et demi par les forces de sécurité. Le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou et le Ministre de la défense Yitzhak Mordechai ont catégoriquement nié toute implication d'Israël dans la mort de Sharif. Le Ministre de la défense a déclaré que ce décès pouvait aussi bien être le fait «d'éléments palestiniens, d'éléments juifs ou d'éléments de son propre groupe», c'est-à-dire du Hamas. Il a aussi supposé qu'il pouvait s'agir d'un «accident du travail». Les activistes du Hamas ont soutenu que Sharif avait été tué par des agents de l'Autorité palestinienne en coordination avec Israël. Après avoir, dans un premier temps, mis en cause Israël, l'Autorité palestinienne est revenue sur cette affirmation et a attribué le décès à des membres du Hamas en lutte pour le contrôle des brigades Izz Al-din al-Qassam. Toutefois, les éléments dont on disposait ne permettaient de tirer aucune conclusion. Un conducteur israélien a signalé que des coups de feu avaient été tirés sur sa voiture près de la colonie Telem, dans la partie sud du mont Hébron. Il n'y a pas eu de blessés, mais la voiture a été endommagée. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 2 et 12 avril; *Jerusalem Post*, 7 avril)

118. Le 2 avril, lors des obsèques de Muhi Sharif, des milliers de Palestiniens se sont joints au cortège à El Bireh

et ont appelé à la vengeance. Des heurts entre militaires et Palestiniens manifestant contre la mort de Sharif ont été signalés dans la plupart des régions de la Rive occidentale. Vingt-sept Palestiniens ont été blessés par des balles en caoutchouc tirées par les soldats dans les régions de Bethléem et Ramallah. À Bethléem, des Palestiniens ont lancé des pierres et des bouteilles sur les soldats des FDI qui gardaient le Tombeau de Rachel. Les soldats ont riposté en tirant des balles en caoutchouc, blessant 12 Palestiniens. Près de la colonie Psagot (région de Ramallah), 15 Palestiniens ont été blessés par des balles en caoutchouc tirées par les militaires. Des coups de feu ont été tirés sur un garde juif dans la colonie de Psagot, sans faire ni dégâts ni blessés. Un automobiliste israélien, blessé par une pierre lancée sur son véhicule près de Husan, a dû être hospitalisé. D'autres incidents marqués par des jets de pierres se sont produits à Jérusalem-Est et à la jonction d'A-Ram, dans le nord de la ville. Un «terroriste» qui posait des engins explosifs en Israël a été appréhendé à un barrage routier situé à l'entrée sud d'Ashdod, alors qu'il tentait d'entrer en Israël. L'homme a déclaré qu'il se rendait en Israël pour travailler. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 3 avril)

119. Le 3 avril, des dizaines de Palestiniens qui manifestaient contre la mort de Muhi Sharif ont lancé des pierres sur des soldats à Abu Dis, au sud de Jérusalem. Les soldats ont riposté en tirant des balles en caoutchouc. D'autres heurts ont éclaté non loin du Tombeau de Rachel, à Bethléem, où des dizaines de manifestants ont lancé des pierres sur les soldats. Personne n'a fait état de blessés à la suite de ces deux incidents, à l'exception d'un garde frontière blessé par une pierre à Abu Dis. Un Israélien de 65 ans a été très grièvement blessé à la tête par une pierre lancée sur sa voiture dans le village de Bir Nabala, près de la zone industrielle d'Atarot, dans le nord-est de Jérusalem. La voiture d'un colon avait essuyé des jets de pierres quelque temps auparavant dans le même secteur. Une Israélienne a été légèrement blessée près de la colonie Emanuel par une bouteille incendiaire lancée sur le véhicule à bord duquel elle circulait. (*Ha'aretz*, 5 avril)

120. Les 3 et 4 avril, des manifestations de protestation à la suite de la mort de Muhi Sharif ont eu lieu à Gaza, Naplouse et Hébron. Plusieurs rassemblements ont dégénéré et de violents affrontements ont eu lieu avec les militaires. À Hébron, plus de 2 000 Palestiniens ont défilé et ont brûlé les drapeaux israélien et américain. À l'issue de la manifestation, des dizaines de Palestiniens se sont dirigés vers la ligne de démarcation entre les secteurs palestinien et israélien et s'en sont pris aux soldats. Aucune information n'a fait état de blessés. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 5 avril)

121. Le 5 avril, les démineurs des FDI et de la police des frontières ont fait exploser une bombe artisanale qui avait été déposée au pied de la clôture de séparation entre Gush Katif

et Khan Younis, dans la bande de Gaza. Près de la bombe, on a trouvé une inscription écrite en arabe qui disait «Mort aux Juifs». Selon des sources proches des services de sécurité, la bombe visait les patrouilles des FDI, car elle était placée à un endroit où elles passaient habituellement. Des heurts entre soldats et Palestiniens ont été signalés à Beituniya, près de Ramallah. Des sources palestiniennes ont déclaré que sept personnes avaient été blessées dans les affrontements. (*Jerusalem Post*, 6 avril)

122. Le 6 avril, la police israélienne a abattu un conducteur palestinien qui avait refusé de s'arrêter au barrage routier d'A-Ram, dans le nord de Jérusalem (voir liste). Un deuxième homme se serait enfui du véhicule en direction de Ramallah. Le Chef de la police du district de Jérusalem, Yair Yitzhaki, a justifié cet acte en disant que le véhicule avait forcé deux barrages. Il a ajouté que les policiers avaient visé les roues de la voiture mais que, comme ils tiraient depuis une voiture lancée à vive allure, ils avaient malencontreusement atteint le conducteur. Le Ministre de la sécurité intérieure, Avigdor Kahalani, a également justifié l'acte des policiers, déclarant qu'ils s'en étaient tenus scrupuleusement aux ordres. Il a ajouté que le conducteur aurait dû obéir à l'ordre de s'arrêter. «Il est regrettable qu'un homme ait été tué», a-t-il déclaré, ajoutant que s'il avait voulu rester en vie, il aurait dû s'arrêter et obéir aux ordres. Pour sa part, la famille de la victime a accusé la police d'avoir menti. Le frère a affirmé que selon des témoins, la police aurait abattu la victime alors qu'elle s'était arrêtée et que la voiture était immobile. Sur les lieux de l'incident, un témoin a déclaré à des journalistes que cet acte constituait un véritable assassinat. Il a déclaré qu'au moment où le véhicule s'était arrêté un soldat s'était approché et avait pointé son M-16 sur le conducteur. Celui-ci avait alors levé les mains et les soldats l'avaient abattu. À la suite de cet incident, les Palestiniens de la région ont commencé à lancer des pierres (de même qu'un cocktail Molotov) sur les membres des forces de sécurité. Plusieurs voitures de police ont été touchées et des pierres ont été lancées sur des autobus israéliens près de la vieille ville. La police a arrêté deux résidents palestiniens de Jérusalem-Est soupçonnés de préparer l'enlèvement d'un soldat ou d'un citoyen israélien. Les deux individus ont été découverts en possession d'un pistolet, d'un fusil en plastique, de bas destinés à leur servir de masques et de menottes. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 8 avril)

123. Le 7 avril, de 200 à 300 Palestiniens ont pris part au cortège funéraire d'un Palestinien abattu la veille par la police israélienne. Parti de la mosquée Al-Aqsa, le cortège s'est rendu à un cimetière situé à l'extérieur des murs de la vieille ville en criant des slogans nationalistes et en proférant des menaces contre Israël. Le cortège était relativement pacifique

et on n'a signalé aucun incident. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 8 avril)

124. Le 10 avril, il a été signalé que des centaines de soldats avaient été déployés et placés en état d'alerte maximum en Judée et Samarie (Rive occidentale) par crainte d'attaques du Hamas. (*Jerusalem Post*, 10 avril)

125. Le 11 avril, des dizaines d'activistes du Hamas ont manifesté à Naplouse. Une maquette d'autobus israélien, de même que des drapeaux israéliens, ont été brûlés lors de la manifestation. (*Ha'aretz*, 12 avril)

126. Le 15 avril, la police de Jérusalem a entendu Faisal Hussein, Ministre de l'Autorité palestinienne en charge des affaires de Jérusalem, alors qu'elle venait d'arrêter un garde de la Maison d'Orient en possession d'une fausse carte d'identité et d'une arme appartenant à M. Hussein. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 16 avril)

127. Le 16 avril, des soldats des FDI ont arrêté deux Palestiniens qui tentaient, semble-t-il, de s'infiltrer dans la colonie d'Aztmona, dans le sud de la bande de Gaza. Les soldats, qui étaient en mission, ont repéré les Palestiniens et les ont arrêtés. Les intéressés ont, semble-t-il, été emmenés pour être interrogés par le GSS. (*Ha'aretz*, 19 avril)

128. Le 17 avril, une bombe de fabrication artisanale a explosé sans faire ni victime ni dégâts le long de la clôture gardée entourant la colonie de Gush Katif. Durant les recherches entreprises dans le secteur, les FDI ont repéré un deuxième engin que des démineurs des FDI ont fait exploser. Dans la bande de Gaza, les FDI ont arrêté plusieurs Palestiniens qui tentaient de s'infiltrer dans la colonie Atzmona. Les personnes interpellées ont été emmenées pour être interrogées, afin de déterminer si elles avaient l'intention de commettre des infractions pénales ou si elles s'apprêtaient à commettre un acte «terroriste». Les FDI ont adressé des protestations véhémentes à l'Autorité palestinienne, affirmant que si pareil incident venait à se reproduire, la riposte des FDI serait de la plus grande fermeté. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 19 avril)

129. Le 18 avril, des manifestants palestiniens exigeant la libération des prisonniers palestiniens détenus dans les prisons israéliennes ont attaqué les forces de police à Jérusalem-Est au cours d'une manifestation organisée à l'occasion de la Journée annuelle des prisonniers palestiniens. Les manifestants ont emprunté une artère principale, mais la police les a empêchés de poursuivre leur chemin et leur a donné l'ordre de se disperser. Ils ont alors brisé des vitrines et des vitres de voitures, et lancé des pierres et des bouteilles sur les policiers, qui ont riposté en tirant des balles en caoutchouc. Il y a eu des blessés parmi les manifestants, mais

leur nombre n'a pas été révélé. Cinq Palestiniens ont été arrêtés et cinq policiers israéliens ont été blessés. À Hébron, une autre marche de soutien aux prisonniers palestiniens a eu lieu; les manifestants ont brandi des banderoles portant l'inscription «il n'y aura pas de paix avec Israël tant que les prisonniers ne seront pas relâchés», ou encore «les prisonniers sont désormais le cœur de la question palestinienne.» (*Jerusalem Post*, 19 avril)

130. Le 19 avril, un colon de Ma'aon, âgé de 29 ans, a été abattu par deux bergers bédouins sur un domaine situé au mont Hébron, sur des terres revendiquées par les uns et les autres. Deux autres colons et quatre Palestiniens ont également été blessés au cours de l'incident qui, selon les services de sécurité, aurait commencé par une rixe dans le contexte d'un vieux différend foncier, avant de prendre un tour violent : les bergers bédouins se seraient emparés des armes des colons, puis les auraient abattus avant de prendre la fuite en direction du village de Yatta, tout proche. Les colons ont affirmé être tombés dans une embuscade tendue par les bergers. Le porte-parole de la police a déclaré que neuf Bédouins avaient été arrêtés pour être interrogés. Dans la bande de Gaza, les démineurs de la police des frontières ont désamorcé un engin explosif qui avait été découvert près de la clôture séparant le secteur palestinien autonome et la colonie de Gush Katif. C'était la troisième bombe découverte en quelques jours dans le secteur côtier de Gaza. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 20 avril)

131. Le 19 avril 1998, un colon juif, Dov Driban, a été tué et un berger palestinien grièvement blessé au cours d'une échauffourée survenue près de la colonie de Ma'aon aux environs d'Hébron. Les bergers palestiniens ont déclaré que cet affrontement avait éclaté lorsque Driban avait attaqué Mousa Dababsheh avec un bâton. Les balles tirées par un autre colon, qui visait le berger, avaient mortellement atteint Driban et avait également blessé Dababsheh. Driban, qui avait consacré toute son énergie à l'extension des colonies juives sur la Rive occidentale, avait tué le berger Issa Musif quelques mois auparavant. À une autre occasion, il avait renversé avec son tracteur un agriculteur palestinien. Les Forces de défense israélienne (FDI) ont arrêté neuf bergers. Les colons ont réagi à cet incident en brûlant quatre tentes du voisinage et en installant de nouvelles habitations mobiles à cet endroit pour signifier qu'ils prévoyaient d'ajouter un nouveau quartier juif à la colonie. (*The Jerusalem Times*, 24 avril)

132. Le 21 avril, la police, les FDI et le GSS ont arrêté et emmené pour les interroger 38 Palestiniens de la région du village de Yatta soupçonnés d'être impliqués dans l'agression au cours de laquelle un colon de Ma'aon avait été tué et deux autres blessés, le 19 avril. La plupart des personnes arrêtées

ont été relâchées rapidement, mais 10 d'entre elles ont été placées en garde à vue. Le porte-parole de la police de Judée et Samarie (Rive occidentale) a indiqué que ces interpellations portaient à 17 le nombre de suspects détenus dans le cadre de cette affaire. Des sources palestiniennes ont affirmé que les forces de sécurité avaient perquisitionné une trentaine de maisons du village de Yatta et interrogé leurs occupants. (*Jerusalem post*, 23 avril)

133. Le 22 avril, le colonel Tareq Zaid, commandant de la police palestinienne pour la région d'Hébron, a déclaré lors d'une conférence de presse à Yatta que le colon qui avait trouvé la mort le 19 avril avait été abattu par une arme tenue par un autre colon et non par un des neuf Palestiniens qui étaient venus faire paître leurs troupeaux sur les terres de Ma'aon, comme l'avaient affirmé les colons. Il a déclaré que le colon avait été tué par des balles provenant de l'arme d'un des autres colons présents, alors que les colons tentaient de chasser les Palestiniens. Il a indiqué que son enquête reposait sur des témoignages et sur d'autres éléments de preuve. La police israélienne a immédiatement rejeté ses affirmations. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 23 avril)

134. Le 26 avril, dans la vallée du Jourdain, une patrouille des FDI a grièvement blessé par balle à la poitrine un Palestinien de 28 ans sans arme qui tentait de passer en Jordanie près de Na'aran, non loin de Jéricho. L'homme a été transporté par un hélicoptère des FDI à l'hôpital universitaire de Hadassah, où il a été opéré. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 28 avril)

135. Le 6 mai, un étudiant talmudique de 28 ans a été tué à coups de poignard alors qu'il se rendait aux prières du matin sur le Mur occidental, dans la vieille ville de Jérusalem. Il a été assailli par deux hommes, présumés être des Arabes, qui l'ont frappé avec un couteau dans le dos et au visage, victime, selon la police, d'une véritable embuscade. Lors d'un autre incident, un colon a abattu un Palestinien (voir liste) qui l'avait frappé avec un couteau dans la colonie de peuplement d'Eli en Samarie (Rive occidentale). Les faits seraient les suivants : le colon, qui conduisait son véhicule dans une rue reliant deux quartiers de la colonie de peuplement où vivent 350 familles, aurait été interpellé par un Palestinien se trouvant sur le bas-côté. Alors que le colon baissait sa vitre, le Palestinien aurait sorti un couteau et l'aurait frappé près de l'aisselle. Le colon aurait alors sorti son arme et tiré sur le Palestinien qui aurait peu après succombé à ses blessures. Lors d'un autre incident, un Palestinien a tenté de poignarder un soldat des FDI dans la casbah d'Hébron. Le soldat a ouvert le feu et le Palestinien a été arrêté et remis au Service général de la sécurité pour interrogatoire. Lors d'un autre incident à Beit Hanina, des gardes frontière en civil ont ouvert le feu sur un véhicule palestinien, blessant deux de ses occupants, dont

le Directeur du camp de réfugiés de Shu'afat, employé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les gardes frontière auraient eu des raisons de penser que des policiers palestiniens armés se trouvaient à bord du véhicule. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 7 et 8 mai)

136. Le 6 mai, on a rapporté une série d'incidents non liés entre eux au cours desquels des Palestiniens et des Israéliens ont trouvé la mort. Un colon juif a été tué par des assaillants inconnus rue Al-Wad, dans la vieille ville de Jérusalem. Il était membre du groupe extrémiste Ateret Cohanim. Des assaillants inconnus, vraisemblablement des colons, ont grièvement blessé deux Palestiniens par balle en ouvrant le feu depuis une voiture en marche, à Beit Hanina, dans le nord de Jérusalem. Un autre colon juif, de la colonie Aleh, a tiré 11 balles, tuant un jeune Palestinien près du village de Qaryut, dans la région de Naplouse. Un jeune Palestinien a été arrêté par les FDI, car il était soupçonné d'avoir tenté de poignarder un soldat dans la rue Shuhada, qui sépare les secteurs palestinien et israélien d'Hébron. (*The Jerusalem Times*, 8 mai)

137. Le 7 mai, un travailleur palestinien de Jérusalem-Est a été légèrement blessé par un coup de poignard dans le dos dans le quartier orthodoxe de Mea She'arim à Jérusalem. Selon la police, cette agression au poignard, la cinquième dans ce quartier en six mois, était un geste de vengeance à la suite du décès, la veille, d'un étudiant talmudique qui avait été poignardé. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 8 mai)

138. Le 13 mai, un ouvrier arabe travaillant dans la construction a succombé à des blessures qui lui avaient été infligées à coups de couteau alors qu'il se rendait sur un chantier à Jérusalem. Selon la police, l'agresseur était un Juif mû par le désir de vengeance. Hatem Abdul Khader, membre du Conseil législatif palestinien, a affirmé avoir eu la confirmation qu'une milice terroriste juive opérait dans le secteur de Jérusalem contre les citoyens arabes. «Nous avons à maintes reprises demandé à Israël de mettre des limites aux agissements des colons, mais de plus en plus de citoyens palestiniens sont victimes d'agressions terroristes.» À Gaza, un millier de Palestiniens appartenant aux mouvements Fatah et Hamas ont manifesté contre Israël dans le cadre de protestations organisées pour marquer le cinquantième anniversaire de la Naqba (la Catastrophe), c'est-à-dire la création de l'État d'Israël. Les orateurs ont incité à la reprise de l'Intifada tandis que des manifestants brûlaient des drapeaux israéliens et des effigies du Premier Ministre, Benyamin Nétanyahou. D'autres marches de protestation ont été organisées dans différents secteurs de la Rive occidentale, entre autres à Tulkarem et dans le camp de réfugiés de Dehaishe, près de Bethléem. (*Jerusalem Post*, 14 mai)

139. Le 13 mai, un travailleur palestinien a été poignardé à mort alors qu'il se rendait à son travail à Jérusalem-Ouest. Cette agression était la cinquième à se produire en un mois dans le secteur de l'école juive (yeshiva) du quartier orthodoxe de Mea Shearim. Mais les agressions précédentes n'avaient pas été mortelles. La police supposait que le travailleur palestinien avait été tué pour venger la mort d'un colon, abattu une semaine plus tôt dans la vieille ville par des inconnus. (*The Jerusalem Times*, 15 mai)

140. Le 14 mai, de sept à 10 Palestiniens ont été tués (voir liste), et de 300 à 400 blessés, dont 13 grièvement, lors d'affrontements dans l'ensemble des territoires entre les FDI et des manifestants palestiniens commémorant le cinquantième anniversaire de la Naqba (la Catastrophe), c'est-à-dire la fondation de l'État d'Israël. Selon l'Autorité palestinienne, près d'un quart des blessés avaient moins de 14 ans. Le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne a publié un communiqué dans lequel il accusait les forces israéliennes d'avoir pris pour cibles des ambulances palestiniennes qui évacuaient les blessés, en violation des règles de droit international concernant les personnels médicaux. Lors des mêmes affrontements, 13 soldats et deux citoyens israéliens ont été légèrement blessés par des pierres et des cocktails Molotov. Selon des responsables des FDI, le nombre des Palestiniens blessés aurait été surévalué. Le Commandant en chef de la Judée et Samarie (Rive occidentale), le général Yitzhak Eitan, a affirmé qu'aucune munition réelle n'avait été tirée par les forces de sécurité israéliennes sur la Rive occidentale. Le porte-parole des FDI a déclaré que, dans la bande de Gaza, les soldats ne tiraient à balles réelles que si leur vie était en danger et qu'ils utilisaient des balles en caoutchouc ou en plastique ainsi que des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants. Le Premier Ministre, Benyamin Nétanyahou, a rejeté la responsabilité de ces affrontements sur l'Autorité palestinienne, l'accusant d'incitation à la haine à l'égard d'Israël. Il a passé sous silence les pertes en vies humaines. Dans la bande de Gaza, des affrontements ont éclaté aux jonctions de Gush Katif, Netzarim et Morag, où des centaines de Palestiniens ont marché sur des soldats des FDI en leur jetant des pierres et des cocktails Molotov. Lors de certains incidents, des soldats qui essayaient des tirs d'armes légères ont riposté. L'incident le plus grave s'est produit à la jonction d'Erez où des Palestiniens ont assailli un poste de police et marché en masse sur les positions des FDI situées à moins d'un kilomètre. Les FDI ont d'abord lancé des grenades lacrymogènes mais ont rapidement riposté à balles réelles pour disperser la foule. Selon des sources palestiniennes, au moins trois personnes auraient été tuées et environ 72 blessées lors de cet affrontement. D'autres Palestiniens ont été tués lors d'échauffourées avec des soldats

près des colonies de peuplement de Gush Katif et de Morga. Selon des sources palestiniennes, quelque 200 Palestiniens auraient été blessés, la plupart légèrement, lors d'autres accrochages sur la Rive occidentale. Le plus violent de ces incidents s'est produit à Hébron, où 96 Palestiniens ont été blessés par des tirs des FDI, parmi lesquels un jeune homme de 24 ans dont l'état avait été jugé critique. Selon des témoins, des centaines de Palestiniens avaient lancé des pierres et d'autres objets en direction des soldats qui ont d'abord riposté par des tirs de balles en plastique et des grenades lacrymogènes puis par des tirs à balles réelles. À Bethléem, 25 Palestiniens ont été blessés près du Tombeau de Rachel, où des centaines de manifestants ont attaqué des soldats qui ont riposté à l'aide de grenades lacrymogènes et de tirs de balles en caoutchouc. Cinq Palestiniens ont été blessés à Djénine. À Ramallah, des milliers de manifestants se sont dirigés vers le poste de contrôle des FDI situé sur la route de Jérusalem. Certains, armés de fusils, ont commencé à tirer en l'air. Des heurts se sont produits dès que les manifestants ont atteint le poste de contrôle. Selon des sources palestiniennes, 90 manifestants auraient été blessés. D'autres violents affrontements se sont produits aux environs de la colonie de peuplement de Psagot et du camp de réfugiés de Kalandia. À Jérusalem-Est, la marche de la Naqba a été violemment dispersée par des policiers et des gardes frontière. Au cours des émeutes qui ont suivi dans les rues Al-Zahara et Salah el Din, de jeunes Palestiniens ont lancé des pierres sur les policiers et les gardes frontière qui ont riposté à l'aide de grenades lacrymogènes et de tirs de balles en caoutchouc, blessant cinq personnes, dont une grièvement. Selon la police, un garde frontière aurait été légèrement blessé par une pierre. Des heurts se sont aussi produits dans le camp de réfugiés de Shu'afat où des jeunes ont bloqué des routes, incendié des poubelles et lancé des pierres sur des gardes frontière. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 15 mai; *Jerusalem Post*, 22 mai)

141. Le 14 mai, huit Palestiniens ont été tués dans la bande de Gaza et des centaines d'autres ont été blessés, dont huit grièvement, dans des heurts qui ont éclaté lors des cérémonies commémorant le cinquantième anniversaire de la Naqba (la Catastrophe). La manifestation a été baptisée «marche du million». Par ailleurs, un incident marqué par des jets de cocktails Molotov a été signalé à la porte Bab Al Ghwanmeh, une des sorties de la mosquée Al-Aqsa de Jérusalem. Le Conseil islamique supérieur soupçonnait les colons de la vieille ville d'être à l'origine de cet acte. (*The Jerusalem Times*, 15 et 22 mai)

142. Le 16 mai, de violents affrontements entre Palestiniens et FDI se sont encore produits sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Des émeutes ont été signalées à Hébron où des manifestants palestiniens ont jeté des pierres et des

cocktails Molotov sur des soldats des FDI qui ont riposté par des tirs de balles en caoutchouc et des grenades lacrymogènes, blessant au moins cinq personnes. D'autres affrontements ont eu lieu entre des soldats des FDI et des Palestiniens à proximité du camp de réfugiés de Jelazone où des manifestants ont lancé des pierres et des cocktails Molotov sur des soldats. Un officier des FDI et un officier des gardes frontière auraient été légèrement blessés par une pierre. Lors d'un autre incident, une Israélienne a été légèrement blessée par des pierres lancées dans la direction de son véhicule, à la jonction de Tapuh, près de la colonie de peuplement d'Ariel, au sud de Naplouse. Quelque 1 000 étudiants ont visité l'exposition organisée par le bloc islamique à l'Université Al-Najah, à Naplouse, pour marquer le cinquantième anniversaire de la Naqba. Un drapeau israélien avait été étalé à l'entrée de la salle, ce qui obligeait les visiteurs à le piétiner. Des étudiants ont poignardé l'effigie du Premier Ministre, Benjamin Nétanyahou. Dans la vieille ville de Jérusalem, des fidèles musulmans ont lancé des pierres sur le Mur occidental; la police a fait évacuer la place par les fidèles juifs. Deux gardes frontière ont été blessés par des pierres. Des représentants du Waqf ayant réussi à calmer les manifestants et à faire cesser les jets de pierres en quelques minutes, les fidèles juifs ont été autorisés à revenir. Lors d'un autre incident à Jérusalem-Est, un petit groupe d'adolescents palestiniens a lancé des pierres sur des gardes frontière dans la rue Salah el Din, blessant légèrement trois d'entre eux et endommageant plusieurs véhicules en stationnement. La police a riposté par des tirs de balles en caoutchouc, blessant légèrement trois des adolescents; 18 ont été interpellés pour interrogatoire. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 17 mai)

143. Le 16 mai, il a été signalé que 17 Palestiniens blessés lors d'affrontements avec les FDI dans la bande de Gaza étaient toujours hospitalisés. Selon le Centre palestinien pour les droits de l'homme, 71 Palestiniens auraient été blessés par les FDI lors des manifestations qui se sont produites à l'occasion de la commémoration de la Naqba dans la bande de Gaza : 47 par balles réelles et 25 par balles en caoutchouc. Des dizaines d'autres auraient été intoxiqués au gaz lacrymogène et traités sur place; 20 transportés d'urgence à l'hôpital en étaient ressortis; 52 des blessés avaient été atteints dans le haut du corps; 29 avaient moins de 18 ans. Selon un membre de cette organisation, et le Commandant des forces de sécurité palestiniennes, le fait que la plupart des blessés aient été atteints dans le haut du corps prouvait que les soldats des FDI avaient tiré pour tuer et non pas pour disperser les manifestants ou les tenir éloignés. Ils affirmaient que la mort d'un infirmier et les nombreux tirs dont avait été la cible l'ambulance dans laquelle ils se trouvaient, étayaient leurs accusations. Selon le Directeur général du Ministère de

l'information de l'Autorité palestinienne, les tirs des forces armées avaient exacerbé la situation et de plus en plus de manifestants avaient lancé des pierres et s'étaient approchés des colonies de peuplement. Selon des témoins oculaires, à la jonction de Gush Katif, des soldats auraient ouvert le feu avant même de recevoir des pierres. Selon des sources palestiniennes, sur aucun des trois lieux d'affrontements, la colonie de peuplement de Morag, la jonction de Gush Katif ou la zone industrielle d'Erez, les tirs mortels n'étaient aucunement justifiés car la vie des soldats n'avait jamais été menacée. (*Ha'aretz*, 17 mai)

144. Le 24 mai, quelque 50 000 activistes de droite ont organisé une marche dans la vieille ville de Jérusalem dans le cadre de la trente et unième célébration annuelle de la Journée de Jérusalem. Selon des témoins oculaires, à la porte de Naplouse, des manifestants qui auraient insulté de jeunes Palestiniens et craché dans leur direction auraient été pris à partie par ces derniers, dont certains auraient lancé des pierres et des bouteilles vides dans la direction des manifestants et de la police. Un autre accrochage a eu lieu à proximité de la porte d'Hérode lorsque des Palestiniens ont lancé des pierres et des bouteilles sur des manifestants et des policiers, blessant légèrement deux manifestants. À Jérusalem-Est, trois cocktails Molotov lancés dans l'enclave juive de Ras-al Amud ont explosé sur une route proche d'habitations de colons; il n'y a pas eu de blessés. Près du Tombeau de Rachel, à Bethléem, des affrontements se sont produits entre des soldats des FDI et des manifestants palestiniens; aucun blessé n'a été signalé. La police a arrêté huit Palestiniens soupçonnés avoir lancé des pierres sur des fidèles juifs au Mur occidental, sur le mont du Temple, la semaine précédente. On s'attendait à d'autres arrestations. (*Jerusalem Post*, 24 mai; *Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 25 mai)

145. Le 22 mai, il a été signalé qu'une vingtaine de Palestiniens avaient été blessés à Hébron la semaine précédente, dans des incidents à répétition qui s'étaient produits aux points de contact entre les rues Shuhada et Shalala, c'est-à-dire à la limite séparant les secteurs palestinien et israélien de la ville. Les FDI ont fermé environ 200 magasins après qu'un cocktail Molotov eut été lancé en direction de la colonie Beit Hadassah, située en pleine ville. (*The Jerusalem Times*, 22 mai)

146. Les 23 et 24 mai, des heurts sporadiques ont été signalés à Jérusalem et dans ses environs au cours des célébrations de la Journée de Jérusalem par les Israéliens. Des témoins ont affirmé que la police montée et des gardes frontière avaient donné des coups de matraque et de cravache à des Palestiniens et plus particulièrement à un garçon de 8 ans, dans le secteur de la porte de Damas. (*The Jerusalem Times*, 29 mai)

147. Le 28 mai, il a été signalé que le Service général de la sécurité, en collaboration avec la Division des minorités de la police de Jérusalem, avait récemment arrêté une Arabe de la Samarie (Rive occidentale) soupçonnée avoir poignardé un étudiant talmudique âgé de 15 ans devant la porte de Damas, le 31 janvier. Selon un porte-parole de la police, la femme aurait avoué son geste et participé à une reconstitution. (*Jerusalem Post*, 28 mai)

148. Le 28 mai, plusieurs jeunes Palestiniens se sont heurtés à des colons qui avaient forcé le poste de contrôle palestinien du temple de Nabi Youssef, à l'entrée est de Naplouse. (*The Jerusalem Times*, 5 juin)

B. Administration de la justice, droit à un procès équitable

1. Population palestinienne

149. Le 8 janvier, il a été signalé qu'aux termes d'une décision rendue par un tribunal prud'hommal de district de Jérusalem, les colonies devaient rémunérer les employés palestiniens conformément à la législation israélienne. Cette décision faisait suite à une requête du Conseil local de Givat Ze'ev demandant l'annulation d'un recours formé contre lui par des employés palestiniens, sous le motif que la législation applicable aux Palestiniens était la législation en vigueur en Judée et Samarie (Rive occidentale), législation qui comprenait le droit jordanien et la législation relative à la sécurité. (*Ha'aretz*, 8 janvier)

150. Le 11 janvier, un conseil de juges de la Haute Cour israélienne a examiné les méthodes appliquées au détenu palestinien Abdel Rahman Ghneimat pendant les interrogatoires. À de stade, les juges ont décidé de ne pas s'opposer à ces méthodes. Un autre conseil, réuni le 7 janvier, avait pris la même décision au sujet de Fuad Qur'an, étudiant de Bir Zeit. Qur'an et Ghneimat avaient tous les deux fait l'objet de décrets répétés de maintien en détention et avaient été torturés à plusieurs reprises. Le tribunal militaire israélien n'autorisait pas Ghneimat à consulter son avocat. (*The Jerusalem Times*, 16 janvier)

151. Le 13 janvier, le tribunal militaire de Lod a condamné quatre résidents druzes de Majdal Shams, sur le plateau du Golan, à des peines d'emprisonnement pour avoir blessé des soldats des FDI et endommagé des biens appartenant à l'État. Deux ont été condamnés à 10 ans de prison, dont sept ans et demi de prison ferme. Un a été condamné à 36 mois d'emprisonnement dont 21 avec sursis. Le quatrième a été condamné à trois ans de prison dont 18 mois avec sursis. (*Ha'aretz*, 14 janvier)

152. Le 22 janvier, un tribunal de district israélien s'est prononcé en faveur d'un groupe de colons au détriment d'une famille palestinienne dans une affaire de propriété et de jouissance concernant une habitation dans le quartier Aqbat Al Khaldiyyeh à Jérusalem. Le propriétaire, Naelah Zarou, s'est pourvu en appel. (*The Jerusalem Times*, 30 janvier)

153. Le 27 janvier, il a été signalé que le Procureur général militaire, Uri Shaham, a ordonné le classement de l'enquête sur les circonstances du décès d'un jeune Palestinien de 14 ans, du village de Tubas, dans le nord de la Rive occidentale, qui avait été tué le 19 janvier 1997 par l'explosion accidentelle d'un engin abandonné sans avoir éclaté, alors qu'il gardait des moutons et des chèvres à Wadi el Maleh, non loin de son village. Selon les témoignages des résidents, le secteur où l'explosion s'était produite n'était pas clôturé et appartenait à la famille de la victime. À la suite de l'incident, le chef du Conseil de Tubas, Diab Abu Hazran, avait fait savoir à l'Association des médecins pour les droits de l'homme que sur les 310 000 dounams de terres que possédaient Tubas et les localités voisines, des dizaines de milliers avaient été déclarés «zones militaires fermées», alors même que ces terres (terres de culture et d'élevage) appartenaient aux résidents et constituaient leur moyen de subsistance. M. Abu Hazran avait en outre indiqué que les FDI ne concentraient pas leurs exercices sur des parcelles déterminées, mais saisissaient des dizaines de milliers de dounams de terres, ravageaient des secteurs entiers et mettaient les résidents en danger en abandonnant des munitions sur place. La Division des FDI chargée des enquêtes pénales, qui avait ouvert une enquête sur les circonstances de ce décès, avait conclu que la zone de tir n'avait pas été clôturée, mais que des panneaux avaient été installés aux entrées deux mois avant l'accident. Elle avait en outre fait remarquer que les chefs de villages de la région avaient été prévenus à plusieurs reprises du fait que le secteur était une zone de tir d'entraînement, soulignant que plusieurs fois, des résidents en avaient été évacués au cours des mois précédents. Certes, avait-elle précisé, le père de la victime avait déclaré que son fils gardait les moutons à cet endroit sans savoir qu'il s'agissait d'une zone de tir d'entraînement, mais d'autres membres de la famille, bien qu'étant au courant de l'existence d'une telle zone, avaient indiqué qu'ils continuaient à y faire paître leurs moutons et leurs chèvres, faute d'autres solutions. Compte tenu de tous ces éléments, le Procureur général militaire a décidé de classer l'affaire (*Ha'aretz*, 27 janvier)

154. Le 1er mars, le Tribunal militaire de Lod a ordonné le maintien en détention pour une durée de 10 jours supplémentaires d'un Palestinien accusé d'avoir détourné des fonds de la Fondation Terre Sainte, dont le siège est aux États-Unis au profit de familles d'activistes du Hamas morts ou détenus. Le

général de division réserviste Oren Shahor, ancien coordonnateur du gouvernement pour la Rive occidentale et la bande de Gaza, a déclaré à ce sujet que, depuis des années, le Hamas se développait en utilisant des fonds prétendument destinés à des oeuvres de bienfaisance. «Ces fonds», a-t-il déclaré à la radio israélienne, «leur permettent à la fois de financer leurs opérations "terroristes"» et de venir en aide à ceux qu'ils appellent les victimes des activités de leur propre camp, à savoir les assassins ou, plus précisément, les familles des assassins». (*Jerusalem Post*, 2 mars)

155. Le 1er mars, le Tribunal militaire de Lod a condamné à 20 mois de détention un activiste du Hamas de Tsurif membre d'une cellule qui avait prévu de mener de nombreuses attaques contre Israël. (*Ha'aretz*, 2 mars)

156. Le 1er mars, il a été signalé que deux membres du groupe dit groupe de Surif avaient comparu devant le tribunal de Lydda pour répondre d'accusations d'appartenance aux Brigades Qassam et de complot d'attentats-suicide contre des objectifs israéliens. Abdul Rahman Ghneimat et Jamal El-Hour, tous deux habitant le village de Surif, près d'Hébron, avaient été enlevés par des soldats israéliens en novembre 1997, alors que la Sécurité préventive palestinienne était en train de les transférer d'Hébron, où ils étaient détenus, à Naplouse. Tous deux observaient une grève de la faim depuis le 17 février, pour protester contre les actes de torture et les mauvais traitements subis dans la prison israélienne. (*Jerusalem Times*, 6 mars)

157. Le 8 mars, le Tribunal militaire de Lod a condamné deux Palestiniens de Sur Baher (Jérusalem-Est) à 19 et 21 mois de prison pour avoir appartenu au Hamas, projeté d'enlever et d'assassiner des soldats des FDI, distribué des tracts du Hamas, fait parvenir des messages à des activistes du Hamas en prison et lancé des pierres sur les forces de sécurité. Les deux accusés auraient plaidé coupable. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 9 mars)

158. Le 17 mars, le commandant en chef des FDI sur la Rive occidentale a reconduit l'ordre d'internement administratif visant un Palestinien soupçonné d'avoir commis des infractions aux règles de sécurité, et ce quelques jours à peine après qu'un juge militaire eut ordonné la réduction de la période d'internement. Les procureurs militaires auraient fait savoir à l'avocat de l'intéressé que, dans certains cas, un officier était habilité à annuler la décision d'un juge militaire. En réaction, l'avocat a adressé au bureau du procureur militaire une lettre dans laquelle il indiquait qu'une telle affirmation transformait les juges militaires habilités à connaître des recours contre des maintiens en détention en simples conseillers et rendait le droit de faire appel totalement caduc. (*Ha'aretz*, 18 mars)

159. Le 19 mars, il a été signalé que les Palestiniens détenus pour des raisons de sécurité à la prison de Meggido et attendant d'être jugés avaient décidé de boycotter le Tribunal militaire de Lod, en raison des griefs sérieux qu'ils avaient contre son président, le lieutenant-colonel Yoram Nachniel. Les détenus se plaignaient depuis longtemps du fait que les peines prononcées par le juge Nachniel étaient plus sévères que les peines prononcées pour des infractions équivalentes par les autres tribunaux militaires. Ils affirmaient également que le juge Nachniel avait tendance à ne pas tenir compte des compromis entre l'accusation et la défense et à prononcer des peines plus sévères que celles qui étaient convenues entre les deux parties. Selon les détenus, le juge était particulièrement strict et rejetait les arrangements entre les parties parce qu'il habitait une colonie (Elkanah). Ainsi, le 9 mars, il a rejeté un compromis concernant un prisonnier détenu depuis 1994 et soupçonné d'appartenir au Hamas et d'avoir mené des opérations en son nom. La défense et l'accusation avaient convenu de demander une peine de huit ans de prison, mais le juge Nachniel a condamné l'accusé à 14 ans de prison, dont trois avec sursis. Les détenus ont également cité le cas de trois membres d'une même famille accusés, selon eux, de la même infraction. Deux des accusés avaient été jugés à Adura'im et avaient été condamnés à trois mois et demi de prison, alors que le troisième, jugé à Beit El, avait écopé de 30 mois. Selon les détenus, ces affaires étaient la goutte d'eau qui avait fait déborder le vase. (*Ha'aretz*, 19 mars)

160. Le 30 mars, le Tribunal militaire de Lod a condamné un «terroriste» du Hamas âgé de 20 ans à quatre ans de prison pour avoir projeté de faire exploser une bombe dans le quartier commerçant de Jérusalem et d'enlever Ehud Olmert, le maire de la ville. (*Jerusalem Post*, 31 mars)

161. Le 13 avril, il a été signalé qu'un juge de la Haute Cour de justice avait rendu une ordonnance provisoire enjoignant l'Administration civile de s'abstenir d'expulser de leur actuel lieu de résidence 22 membres de la tribu jahalin. Le juge a également ordonné à l'Administration civile de ne pas détruire les tentes et les cabanes d'étain de la tribu en attendant qu'un collège de trois juges se prononce sur le recours. Les Jahalins avaient déposé un recours devant la Haute Cour de justice, exigeant de l'Administration civile qu'elle annule l'ordre de démolition des cabanes et des tentes ou en suspende l'exécution jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée concernant leur lieu de résidence. (*Ha'aretz*, 13 avril)

162. Le 22 avril, le Tribunal d'instance de Jérusalem a débouté un résident de la bande de Gaza qui avait demandé à être indemnisé par les FDI par suite d'une invalidité grave : l'intéressé affirmait avoir été victime d'un incident au cours duquel des soldats des FDI l'avaient jeté du toit de sa maison. Âgé de 38 ans, Nasser Nasman a affirmé qu'un jour de

janvier 1988, des soldats avaient investi le toit de sa maison, où il se trouvait avec sa famille. Après avoir frappé toutes les personnes présentes, les soldats l'avaient jeté deux étages plus bas par-dessus la balustrade. Après sa chute, l'homme devenu invalide à 65 %, est resté paralysé des jambes. La cour a estimé que le plaignant n'avait pas fourni suffisamment d'éléments de preuve au civil attestant que ses blessures lui avaient été infligées par les soldats au moment de sa chute. Le juge a expliqué que les versions des faits présentées par le plaignant lui-même et par les témoins à décharge étaient si pleines de contradictions, que la véracité des faits ne pouvait être établie. Quant à savoir si les blessures avaient été provoquées, le juge a fait remarquer : «Il n'est pas à exclure que, pour une raison ou une autre, Nassman ait tenté de s'enfuir par le toit. Les maisons étant très proches l'une de l'autre, il aurait très bien pu vouloir sauter sur un autre toit, mais avoir manqué son saut et être tombé.» (*Ha'aretz*, 23 avril)

163. Le 3 mai, le tribunal militaire de Lod a condamné Riad Abu Hamadia, originaire de Tsurif, et «terroriste» du groupe Hamas connu sous le nom de Tsurif, à quatre condamnations à perpétuité plus cinq ans pour avoir comploté et mené des attaques «terroristes» au cours desquelles neuf Israéliens sont morts. Hamadia, âgé de 22 ans, s'est reconnu coupable du chef d'accusation retenu contre lui, disant avoir agi pour défendre les droits des Palestiniens. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 4 mai)

164. Le 7 mai, le tribunal militaire d'appel a aggravé la peine à laquelle avaient été condamnés deux Arabes coupables d'avoir organisé l'enlèvement de soldats et d'avoir mené d'autres activités dans ce cadre. La peine de l'un des accusés, déjà condamné à 21 mois de prison, a été portée à 27 mois, alors que celle de l'autre est passée de 19 à 25 mois. Le tribunal a admis l'argument du ministère public selon lequel il convenait de prononcer des peines plus graves dans un but dissuasif, étant donné que l'enlèvement de soldats par des organisations «terroristes» s'était banalisé. Le tribunal a tout de même estimé que l'aveu des accusés et leur statut de mineurs au moment des faits constituaient des circonstances atténuantes. (*Ha'aretz*, 8 mai)

165. Le 14 mai, le tribunal d'instance de Jérusalem a débouté de sa plainte la famille de Sami Abu Jamma, qui habitait Rahat et qui avait été tué lors d'affrontements avec la police à la suite du massacre de la grotte des Patriarches. La famille réclamait à l'État un million de nouveaux shekels israéliens de dommages-intérêts. Le tribunal a conclu que rien ne prouvait que l'arme dont provenait la balle qui avait frappé Abu Jamma avait été tirée par un policier et que, même si elle l'avait été, on pouvait invoquer la légitime défense (*Ha'aretz*, 15 mai)

166. Le 17 mai, un tribunal religieux juif Haredi a rendu une décision sans précédent dans laquelle il a qualifié de hors-la-loi un membre de la communauté soupçonné d'être l'auteur d'agressions à coups de couteau commises contre cinq ouvriers arabes au cours des mois précédents dans le quartier Mea Sharim de Jérusalem. La dernière agression avait coûté la vie à Kheiri Alqm, ouvrier de 51 ans. Le tribunal a en outre invité les autres membres de la communauté à coopérer avec la police pour retrouver le meurtrier. Cette décision marque la première mesure de coopération entre la communauté ultra-orthodoxe et l'État d'Israël en 50 ans d'histoire. (*The Jerusalem Times*, 22 mai)

167. Le 27 mai, le tribunal militaire de Lod a condamné trois militants du groupe Hamas à une peine de cinq ans avec sursis pour avoir projeté la mort de citoyens israéliens; la première partie de leur peine devait être ferme (deux d'entre eux ont été condamnés à 30 mois de prison; le troisième a été condamné à une peine de 24 mois). (*Jerusalem Post*, 28 mai)

2. Israéliens

168. Le 8 janvier, Tatiana Susskin a été condamnée par le tribunal d'instance de Jérusalem à trois ans de prison, dont un an avec sursis, pour avoir collé le 27 juin 1997 à Hébron des affiches caricaturant le prophète Mahomet sous les traits d'un porc, écrivant dans un livre intitulé «le Coran». Susskind est membre du Kach, mouvement d'extrême-droite. Âgée de 26 ans, l'accusée a été reconnue coupable d'avoir commis un acte raciste, d'avoir soutenu une organisation terroriste, d'avoir tenté d'offenser les convictions religieuses d'autrui et de s'être livrée à un acte de vandalisme. Elle a également été reconnue coupable de mise en danger de la vie d'autrui pour avoir lancé des pierres sur des conducteurs arabes, le 28 juin. Estimant que l'accusée s'était rendue coupable d'un «acte révoltant et abject qui offensait les sentiments religieux des musulmans d'Israël et du monde entier», le juge a expliqué qu'au moment de rendre son verdict, il avait tenu compte du fait qu'elle «n'était pas en possession de toutes ses facultés mentales». Dans le cas contraire, a-t-il précisé, elle aurait encouru une peine maximale de 26 ans de prison (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 9 janvier 1998; également relaté dans *The Jerusalem Times*, 16 janvier)

169. Le 6 février, il a été signalé que le colonel Yigal Sharon, commandant de la brigade d'Hébron, avait condamné deux soldats à une semaine de prison pour «mauvaise conduite». Les soldats auraient souillé le toit d'une maison palestinienne, sur lequel ils montaient la garde, et auraient eu une dispute avec une famille arabe à ce sujet. (*Jerusalem Post*, 6 février)

170. Le 1er mars, le Tribunal d'instance de Jérusalem a condamné deux juifs d'extrême droite âgés de 16 et 20 ans

à 15 mois de prison dont cinq avec sursis pour avoir brûlé, six mois auparavant, une voiture appartenant à un Palestinien à Jérusalem, au lendemain d'un attentat-suicide commis dans la ville. Le juge aurait accepté de différer l'exécution de la peine pour permettre aux deux intéressés de faire appel de la sévérité de la peine devant la Haute Cour de justice. (*Ha'aretz*, 2 mars)

171. Le 12 mars, les deux parachutistes qui avaient abattu trois ouvriers palestiniens au barrage routier de Tarkumiya le 10 mars ont été libérés sur ordre du général de division Uzi Dayan, commandant en chef des FDI. M. Dayan a affirmé que le conducteur de la camionnette qui transportait les ouvriers conduisait de façon dangereuse et inquiétante, ce qui avait fait croire aux soldats que leur supérieur avait été heurté par le véhicule. Il a néanmoins souligné que l'incident n'avait rien d'une tentative d'attaque «terroriste». Il a déclaré que les parachutistes avaient initialement été arrêtés en raison de la tournure tragique des événements, mais que l'enquête avait permis d'établir avec certitude que rien ne justifiait leur maintien en détention. Il a également fait remarquer que depuis son accession à sa présente fonction, deux années plus tôt, pas un soldat n'avait comparu pour des incidents survenus dans le cadre d'opérations de routine. L'Autorité palestinienne a qualifié l'incident de Tarkumiya de crime abject. Le Ministre de l'information et des affaires culturelles de l'Autorité palestinienne, Yasser Abed Rabbo, a déclaré que les Palestiniens n'acceptaient pas la façon dont les Israéliens avaient enquêté sur cette affaire et qu'ils exigeaient que les parachutistes soient traduits en justice. «Nous exigeons qu'une enquête neutre soit ouverte et que les soldats responsables soient punis», a-t-il déclaré, ajoutant que si aucune action judiciaire n'était engagée, l'attitude israélienne serait interprétée comme encourageant les soldats à commettre de nouveaux crimes de ce genre contre le peuple palestinien. Enfin, M. Rabbo a déclaré qu'il n'avait connaissance d'aucun Israélien encore détenu pour avoir tué un Palestinien. L'exigence palestinienne de traduire les militaires en justice a été condamnée par l'ensemble des responsables israéliens. David Bar Illan, conseiller en communication du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, a déclaré que les soldats avaient «agi conformément à la réglementation» et a accusé l'Autorité palestinienne de justifier le recours à la violence comme instrument politique. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 12 mars; *Jerusalem Post*, 13, 15 et 17 mars)

172. Le 15 mars, la police de Judée et Samarie (Rive occidentale) a délivré ces mandats d'arrestation à l'encontre de colons qui avaient commis des actes de violence dans le quartier Abu Sneinah d'Hébron. Les arrestations n'ont pas été effectuées le jour du Sabbat, par égard pour les colons. Le 17 mars, la police a déclaré que sur les 25 colons convo-

qués pour avoir commis des actes de violence à Hébron le 13 mars, seuls cinq ou six s'étaient présentés pour être interrogés. Ils ont été libérés sous caution, après avoir signé un document par lequel ils s'engageaient à s'abstenir d'entrer dans le secteur de la ville contrôlé par l'Autorité palestinienne. Opher Silvan, porte-parole de la police de Judée et Samarie (Rive occidentale), a déclaré que la police demanderait que soient délivrés des mandats d'arrestation à l'encontre de tous ceux qui avaient refusé de se rendre à la convocation. Pourtant, le 18 mars, la police d'Hébron a fait savoir qu'elle s'abstiendrait d'envoyer les mandats d'arrestation aux colons qui ne s'étaient pas rendus aux convocations. Opher Silvan a expliqué que cette décision avait été prise après que deux autres colons se furent présentés au commissariat. Il a ajouté qu'avec le retour au calme dans la ville, la police préférerait retarder la demande de mandats d'arrestation. (*Ha'aretz*, 15 mars; *Jerusalem Post*, 16 mars et 19 mars; *Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 18 mars)

173. Le 20 avril, le Tribunal d'instance de Jérusalem a acquitté au bénéfice du doute un résident de la colonie de Dolev accusé d'avoir blessé par balle un Palestinien de 17 ans, après que sa voiture eut essuyé des jets de pierres dans le village de Harbata. Le juge a estimé que le lien entre les coups de feu tirés par les colons ce jour-là et les blessures du jeune homme, de même que la concordance horaire entre ces deux événements, n'étaient pas clairement établis. (*Ha'aretz*, 21 avril)

174. Le 27 avril, les trois gardes frontière qui avaient enlevé et maltraité deux Palestiniens six mois auparavant ont été condamnés à des peines comprises entre 12 et 18 mois de prison ferme et à un an avec sursis. Ils ont été reconnus coupables de coups et blessures, d'enlèvement, de menaces, d'abus de pouvoir et de destruction de preuves. Les gardes frontière avaient apparemment ordonné à deux Palestiniens du village de Safafa de monter dans leur jeep, puis les avaient conduits dans la forêt Begin (au sud de Jérusalem), où ils les avaient copieusement frappés à coups de planches et de pierres, leur infligeant de graves blessures. Après avoir relâché un des deux hommes, ils avaient attaché l'autre à leur jeep par une jambe et l'avaient traîné sur plusieurs dizaines de mètres. Dans sa décision, le juge s'est déclaré favorablement impressionné par la personnalité des policiers et par la sincérité de leurs remords. Il a également accédé à la demande de la défense qui avait sollicité un report de 20 jours de l'exécution des peines pour permettre aux gardes frontière de faire appel devant la Haute Cour de justice. (*Ha'aretz*, 28 avril)

175. Le 21 mai, un procureur militaire a annoncé que les parachutistes des FDI, qui avaient tué par balle trois ouvriers palestiniens et blessé deux autres au barrage routier de

Tarkumiya le 10 mars, ne seraient pas traduits devant un conseil militaire. Cette décision est intervenue après que les procureurs du commandement central eurent examiné l'affaire, pour conclure que les soldats avaient réagi de manière appropriée vu qu'ils s'étaient sentis en danger de mort. L'incident aurait eu lieu lorsqu'un groupe de parachutistes des FDI tenant le barrage routier de Tarkumiya avait criblé de balles une camionnette transportant des ouvriers palestiniens après que la camionnette eut d'un seul coup accéléré et doublé une file de voitures, donnant l'impression d'être sur le point d'écraser un sergent des FDI. Dans un premier temps, le général de division et commandant Uzi Dayan a ordonné l'arrestation des parachutistes, décision très contestée par bon nombre d'officiers et de simples soldats. Cependant, les parachutistes ont été relâchés le lendemain. Ces morts ont déclenché de graves émeutes dans les territoires, qui ont duré plusieurs jours et durant lesquelles au moins deux Palestiniens ont été tués. Ahmed Tibi, proche collaborateur du Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a fait une déclaration selon laquelle la décision de ne pas poursuivre les soldats en justice «confirment nos propos antérieurs : le sang palestinien ne vaut pas cher. Le message que le Gouvernement israélien transmet à ses soldats sur le terrain est clair : ils peuvent tuer des Palestiniens en toute impunité». (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 22 mai)

176. Le 29 mai, il a été signalé que les tribunaux israéliens avaient acquitté les soldats responsables du massacre du barrage de Turkumiya, en mars 1998. À l'époque, des soldats avaient ouvert le feu sur une camionnette qui transportait des passagers retournant à Dura depuis leur lieu de travail en Israël. Trois d'entre eux avaient été tués et cinq autres blessés. (*The Jerusalem Times*, 29 mai)

C. Traitement des civils

1. Situation générale

a) Harcèlement et mauvais traitements

177. Le 22 janvier, le Procureur du district de Jérusalem a ouvert une information judiciaire contre trois gardes frontière soupçonnés d'avoir maltraité deux Palestiniens du village d'El Khader, le 12 août 1997. Les trois policiers ont été inculpés pour divers mauvais traitements infligés à des Palestiniens : coups et blessures graves avec circonstances aggravantes, enlèvement, menaces, abus de pouvoir et destruction de preuves. Selon le chef d'inculpation, les trois policiers ont rencontré les Palestiniens alors qu'ils patrouillaient à Beit Safafa. Après avoir vérifié leurs cartes d'identité, ils leur ont ordonné de monter dans leur jeep et de baisser la tête pour ne pas voir où on les emmenait. À un moment

donné, ils se sont arrêtés dans un endroit isolé et ont intimé à l'un des deux hommes de descendre; ils l'ont alors copieusement frappé à coups de planches et de pierres, le blessant à la tête et au visage et provoquant une hémorragie aux yeux et des saignements internes. Ils ont ensuite ordonné à l'autre homme de descendre de la jeep, puis l'ont également roué de coups. L'homme s'est écroulé sous les coups. Un des policiers a alors sorti son arme et a dit à l'homme qu'il le tuerait s'il ne se relevait pas. Lorsqu'il s'est relevé, les policiers l'ont frappé à coups de planches et de pierres. Puis ils l'ont attaché à la jeep et traîné sur le sol un moment. Après avoir été ainsi traîné, le Palestinien a tenté de s'enfuir, mais il a été rattrapé et à nouveau roué de coups. Les coups lui ont provoqué une hémorragie aux yeux, une fracture et une tuméfaction du nez, une tuméfaction et de multiples blessures à la tête, des blessures au dos et des saignements et des blessures aux mains et aux jambes. Le chef d'inculpation indiquait qu'après avoir maltraité leurs victimes, les trois policiers avaient brûlé leurs cartes d'identité sachant qu'elles pourraient être utilisées contre eux. (*Ha'aretz*, 22 janvier)

178. Le 1er février, le Chef du Service des enquêtes policières du Ministère de la justice, Me Eran Shendar, a déclaré qu'on recensait chaque année une centaine de cas de violence physique contre des Palestiniens, essentiellement de la part des gardes frontière. Ces incidents étaient, le plus souvent, le fait de gardes frontière en service commandé qui s'en prenaient aux Palestiniens arrêtés en Israël en situation irrégulière. Parmi les victimes, beaucoup ne portaient pas plainte, mais lorsqu'il y avait plainte, il était objectivement difficile d'identifier les policiers concernés, car les plaignants ne donnaient qu'une description très générale. M. Shendar a néanmoins ajouté que toutes les plaintes faisant état de violences policières étaient examinées attentivement. (*Ha'aretz*, 2 février)

179. Le 3 février, il a été signalé qu'une Palestinienne d'Hébron âgée de 38 ans avait récemment déposé quatre plaintes au commissariat de police d'Hébron : deux pour harcèlement sexuel de la part de soldats des FDI et deux pour dégâts et troubles de la part de soldats des FDI en faction sur le toit de sa maison. La plaignante et son mari ont affirmé que l'installation d'un poste d'observation sur le toit de leur maison avait provoqué une dégradation considérable de leur qualité de vie. Le couple a notamment déclaré que depuis un mois, les soldats se débarrassaient de leurs excréments à un coin du toit et que leurs urines se déversaient par la gouttière directement sur le balcon, à côté de la cuisine. Il arrivait notamment aux soldats de jeter leurs restes de nourriture dans la cour intérieure. Selon des témoins, les soldats avaient pour habitude de se laver les mains dans les citernes d'eau de la famille, rendant ainsi l'eau impropre à la consommation. De

plus, à cause du bruit et du harcèlement dont il était victime, le couple ne pouvait dormir dans sa chambre, située juste en dessous du poste d'observation. La femme a également affirmé avoir été victime de harcèlement sexuel de la part des soldats à deux reprises. Dans l'un des deux cas, son mari était parti chez des proches à l'occasion du Ramadan. Elle a affirmé que les soldats frappaient sans arrêt à sa porte et l'insultaient, allant même jusqu'à la traiter de putain. Elle a déclaré qu'un jour, les soldats avaient lancé des pierres sur son fils de 10 ans, handicapé mental, après qu'elle eut ignoré leurs injures et refusé de sortir de la maison comme ils le lui demandaient. En entendant son enfant pleurer et crier, elle était sortie et avait reçu une pierre sur l'épaule. Elle a affirmé s'être sentie menacée dans sa propre maison, estimant que les soldats avaient violé son intimité. Elle aurait également été harcelée par des colons, qui l'auraient insultée et auraient lancé des pierres sur sa maison. Répondant à ces accusations, le porte-parole des FDI aurait déclaré en substance : «Compte tenu du climat d'insécurité qui régnait à Hébron et à la suite des incidents au cours desquels des pierres avaient été lancées sur les maisons du quartier Avraham Avinu, les FDI avaient installé un certain nombre de nouveaux postes d'observation, dont un sur la maison de la plaignante. Les soldats et les officiers des FDI évitent toute forme de confrontation avec la population locale et font en sorte que celle-ci soit bien traitée. Les plaintes seront néanmoins examinées par les FDI et la police.» (*Ha'aretz*, 3 et 6 février)

180. Le 5 février, le général de division Uzi Dayan, chef du Commandement central, a ordonné aux soldats en poste en Judée et en Samarie (Rive occidentale) de traiter les Palestiniens avec plus de respect et moins de violence. Cet ordre faisait suite à une recrudescence du nombre de plaintes dans lesquelles des résidents de la Rive occidentale affirmaient avoir été maltraités par les FDI. De nombreuses plaintes émanaient apparemment de Palestiniens qui affirmaient avoir été victimes de mauvais traitements à des barrages érigés le mois dernier à la suite des menaces de nouveaux attentats «terroristes». (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 6 février)

181. Le 6 février, il a été signalé que Yitzhak Dadon, chef de la police des frontières, avait ordonné la destitution de deux gardes frontière récemment recrutés, soupçonnés d'avoir maltraité des mineurs arabes. Les gardes frontière, qui ont avoué avoir passé à tabac de jeunes Arabes et les avoir abandonnés dans une forêt au sud de Jérusalem, ont été renvoyés dans un centre d'incorporation des FDI. En revanche, l'unité des enquêtes policières du Ministère de la justice a décidé de ne prendre aucune sanction administrative contre six autres gardes frontière impliqués dans l'incident. Seules les accusations de non-assistance à personne en danger et de refus de rendre compte de l'incident à leurs supérieurs

ont été retenues contre les six intéressés, qui étaient présents dans le véhicule où les jeunes ont été passés à tabac. (*Ha'aretz*, 6 février)

182. Le 6 février, trois veuves palestiniennes d'Hébron, dont le toit de la maison avait été réquisitionné par les FDI pour y établir un poste d'observation, se sont plaintes d'avoir été harcelées par les soldats. Elles ont déclaré que depuis l'installation du poste d'observation, elles vivaient dans la peur, portes fermées à clef jour et nuit. Les jours de pluie, leur escalier était apparemment rempli de soldats qui refusaient de les laisser entrer ou sortir. Les visiteurs étaient systématiquement fouillés et les cadeaux qu'ils apportaient étaient ouverts. Un jour, un pistolet en plastique, cadeau destiné à un des enfants, a été confisqué. Des ordures étaient jetées depuis le toit et l'eau potable était contaminée à l'urine, au café ou par des restes de nourriture. Une des veuves craignait que les soldats ne s'en prennent à ses fils. Une autre, mère de cinq enfants, a déclaré qu'elle n'osait plus monter sur le toit sans son fils, âgé de 11 ans. Elle a déclaré qu'un jour, alors que sa citerne d'eau fuyait, elle avait décidé de monter sur le toit; or, à peine avait-elle allumé les lumières de l'escalier qu'un soldat s'était précipité sur elle avec une arme. Un autre jour, un soldat lui a demandé : «Comment vous trois pouvez-vous vivre sans maris?». Elle a déclaré qu'elle vivait dans la peur constante d'être attaquée par un soldat à tout moment. (*Ha'aretz*, 6 février)

b) Châtiments collectifs

i) Maisons ou pièces démolies ou murées

183. Le 4 janvier, les FDI auraient muré pour une durée d'un mois les maisons palestiniennes situées autour de l'enclave juive d'Avraham Avinu, en guise de mise en garde contre de nouvelles attaques visant les colons juifs d'Hébron. (*Ha'aretz*, 4 janvier)

184. Le 27 janvier, la police a expulsé de la mairie de Jérusalem plusieurs dizaines d'activistes de «Gush Shalom» et autres activistes d'extrême gauche qui manifestaient contre la démolition de maisons palestiniennes à Jérusalem-Est. Les manifestants, qualifiés de «garnements» par le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, affirmaient que ces démolitions étaient arbitraires et obéissaient non à des considérations politiques, mais à des calculs démographiques. En outre, les activités du Comité israélien contre les démolitions affirmaient que les Arabes, se trouvant dans l'impossibilité de construire légalement et étant confrontés à une augmentation de leur population, n'avaient le plus souvent d'autre solution que de construire sans permis. Ils estimaient également que les démolitions étaient davantage dictées par des considéra-

tions d'ordre politique que par les nécessités en matière d'urbanisme. (*Ha'aretz*, 28 janvier)

185. Le 4 février, Avigdor Kahalani, Ministre de la sécurité intérieure, a déclaré que le processus de paix avait souvent gêné les autorités israéliennes dans leur lutte contre ce qu'il a appelé un phénomène de constructions palestiniennes illégales à Jérusalem-Est. Il a affirmé que les Palestiniens avaient récemment construit de nombreuses maisons à Jérusalem-Est, dans le but de créer des faits sur le terrain. Il a toutefois indiqué qu'une unité de démolition, récemment créée, patrouillait dans la ville à la recherche de maisons en phase initiale de construction. Ceci devait permettre aux autorités de lutter contre ce phénomène par le biais de procédures simplifiées, sans faire appel aux tribunaux, et d'interrompre les travaux. (*Ha'aretz*, 5 février)

186. Le 7 février, un accrochage a opposé des policiers palestiniens à des soldats des FDI, après que les soldats eurent démolé plusieurs édifices palestiniens construits «illégalement». Le porte-parole des FDI a expliqué que ces démolitions étaient intervenues après que les Palestiniens eurent ignoré l'ordre donné par Israël d'interrompre les travaux. (*Jerusalem Post*, 8 février)

187. Le 3 mars, l'Administration civile a démolé trois maisons palestiniennes de la région d'Hébron, sous le motif qu'elles avaient été construites «illégalement». Dans un dernier effort, une mère qui cherchait à empêcher la démolition de sa maison s'est enfermée dedans avec ses deux enfants en menaçant de tout faire sauter avec une bouteille de gaz. Mais les soldats ont brisé les vitres et l'ont traînée de force à l'extérieur de la maison. La femme a déclaré que durant la confrontation, un des soldats avait saisi son fils de 3 ans et avait menacé d'abattre la mère et l'enfant. Elle a fini par être maîtrisée par plusieurs soldats, qui l'ont fait sortir. Elle a déclaré que les soldats l'avaient traînée par les cheveux sur 200 mètres environ. Elle a aussi affirmé qu'ils avaient déchiré ses vêtements et l'avaient jetée dans un puits, après quoi un bulldozer avait démolé sa maison. Le porte-parole a déclaré que la femme avait eu un comportement violent envers les soldats, qu'elle les avait menacés d'un couteau, qu'elle avait ouvert le gaz pour faire exploser sa maison et qu'elle avait menacé de jeter de l'eau bouillante sur les soldats. En revanche, il a affirmé que les soldats n'avaient pas déchiré ses vêtements et qu'ils ne l'avaient pas jetée dans un puits. L'Administration civile a indiqué que la maison avait été construite «illégalement» et tous que les recours légaux avaient été épuisés avant la démolition, y compris un recours devant la Haute Cour de justice, rejeté lui aussi. Les autres maisons avaient également été démolies après épuisement de toutes les procédures juridiques possibles. (*Ha'aretz*, 4 mars)

188. Le 22 mars, des représentants de l'Administration civile, sous une escorte imposante de policiers et de soldats, ont confisqué le matériel utilisé par une famille palestinienne de 12 personnes dont la maison, située dans la banlieue sud d'Hébron, avait été démolie par l'Administration civile environ trois semaines plus tôt sous le motif qu'elle avait été construite «illégalement». Selon les récits de témoins, l'armée et la police auraient fait un usage excessif de la force contre la famille, qui résistait de façon passive à l'opération. Une séquence vidéo tournée par des cameramen de l'agence *Reuter* montre des soldats en train de passer les menottes, puis de l'emmenant de force. L'épouse a été arrêtée en compagnie de son mari et de deux de ses enfants. Le porte-parole des FDI a réagi en déclarant que selon les premiers récits, les soldats avaient essuyé des jets de pierres, qu'ils avaient été attaqués par les Palestiniens et qu'ils avaient dû recourir à la force pour arrêter les assaillants, dont quatre avaient été emmenés pour être interrogés. La famille, après avoir campé dans trois tentes depuis le jour où la maison avait été démolie, aurait commencé à reconstruire la maison avec l'aide de défenseurs de la paix. L'Administration civile a fait savoir aux intéressés que la maison serait à nouveau démolie, toujours en raison de l'absence de permis de construire. Le chef de famille a déclaré qu'il était en possession de documents prouvant qu'il était propriétaire de 26 dounams de terres à cet endroit. Il a également affirmé que la maison avait été d'abord démolie en 1988 et qu'il s'était endetté pour la reconstruire. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 23 mars)

189. Le 21 avril, dans un rapport, les services de sécurité israéliens ont affirmé que les constructions palestiniennes «illégalles» dans les secteurs de la Rive occidentale entièrement contrôlés par Israël constituaient un phénomène toujours aussi généralisé, dont le rythme de progression dépassait celui des efforts entrepris pour démolir les édifices construits sans permis. Selon cette étude gouvernementale, 701 bâtiments avaient été construits par les Palestiniens sans autorisation de l'Administration civile en 1997. Au cours du premier trimestre de 1998, 74 nouvelles structures avaient été construites «illégalement» par les Palestiniens dans le secteur C. C'est dans les régions d'Hébron et Ramallah que le phénomène a pris le plus d'ampleur. Selon la même étude, Israël avait obtenu des ordres de démolition pour 615 des bâtiments construits «illégalement» en 1997, et pour 74 bâtiments construits en 1998. Deux cent quatre-vingt-dix ordres de démolition avaient été exécutés. L'étude indiquait que la politique gouvernementale consistait toujours à démolir les maisons palestiniennes construites sans permis, mais que cette politique obéissait à certaines priorités et à des évaluations hebdomadaires effectuées par les FDI et le Ministère de la défense. (*Jerusalem Post*, 21 avril)

ii) *Imposition du couvre-feu, bouclage ou fermeture de secteurs*

190. Le 31 décembre, les FDI ont imposé le couvre-feu sur les villages de Burkin et de A-Dik, situés non loin du lieu où a été commise l'attaque «terroriste» dans laquelle une Israélienne a été très grièvement blessée. Le couvre-feu a été levé dans la nuit du 1er janvier (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 2 janvier)

191. Le 1er janvier, il a été signalé que, contrairement aux années précédentes, les services de sécurité avaient décidé d'assouplir la fermeture des territoires occupés pendant toute la durée du Ramadan. Les responsables ont toutefois prévenu que des informations faisant état d'un projet d'attentat leur parvenaient, ils décrèteraient à nouveau la fermeture totale des territoires. (*Ha'aretz*, 1er janvier)

192. Le 2 janvier, les FDI ont déclaré le secteur de la Casbah d'Hébron zone militaire fermée, après que deux bombes eurent été lancées dans l'enclave Avraham Avinu. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 4 janvier)

193. Le 5 janvier, les FDI ont imposé le couvre-feu sur le village de Dura, après qu'un conducteur palestinien eut ouvert le feu sur des véhicules des FDI près du camp de réfugiés d'Al-Fawwar et se fut enfui en direction de Dura. (*Ha'aretz*, 6 janvier)

194. Le 13 janvier, les autorités israéliennes ont bouclé diverses rues de la casbah, dans la vieille ville d'Hébron. Ces rues, qui constituent le quartier résidentiel de Hosh Shaheen, font partie du marché aux légumes d'Hébron, près de la colonie de peuplement d'Avraham Avinu. (*The Jerusalem Times*, 16 janvier)

195. Le 5 mars, il a été signalé que les Israéliens étaient interdits d'accès à Djénine, bouclée depuis une semaine, par crainte que des membres du mouvement des «Panthères noires», qui opéraient dans la ville pendant l'Intifada, tentent d'enlever un soldat et s'en servent de monnaie d'échange pour obtenir la libération d'un des leurs, arrêté une semaine plus tôt dans le secteur «B» par une unité d'infiltration. Les commerçants de Djénine ont affirmé que le bouclage rendait leurs conditions d'existence particulièrement difficiles, car des milliers d'Israéliens, Arabes de Galilée pour la plupart, se rendaient normalement dans la ville chaque semaine. (*Ha'aretz*, 5 mars)

196. Le 28 avril, les FDI ont bouclé les territoires occupés. Les Palestiniens de la Rive occidentale ont été interdits d'accès en Israël jusqu'au 2 mai, pendant toute la durée des commémorations de l'indépendance. Les seules exceptions concernaient quelques centaines d'agents médicaux, les

avocats et les cas à caractère humanitaire. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 28 avril; *Ha'aretz*, 29 avril)

197. Le 16 mai, les FDI ont révoqué l'ordre selon lequel les Israéliens étaient interdits d'accès aux villes de Kalkilia, Tulkarem et Djénine. Cette décision est intervenue à la demande de Palestiniens tributaires du commerce avec des citoyens israéliens (essentiellement arabes) qui se rendent le samedi dans ces trois villes situées près de la ligne verte. Les Israéliens restent interdits d'accès à d'autres villes de Cisjordanie. (*Ha'aretz*, 17 mai)

iii) Autres formes de châtements collectifs

198. Le 4 janvier, le général de division Uzi Dayan, chef du Commandement central des FDI, et le général de brigade Yitzhak Eitan, commandant des FDI stationnées sur la Rive occidentale, se sont rendus en visite à Hébron et ont décidé d'imposer de nouvelles restrictions sur les constructions palestiniennes et sur la circulation des personnes dans le secteur de la casbah tenu par les FDI. Ils ont également annoncé leur intention de faire murer les maisons situées à proximité de l'enclave Avraham Avinu, de mettre en place de nouveaux postes de surveillance militaires dans la casbah et d'installer des points de passage spéciaux permettant de boucler facilement le secteur dans l'éventualité de nouvelles vagues de violence. Ils ont en outre déclaré que la réouverture partielle de la rue Shuhada aux Palestiniens serait reportée. Enfin, le général Dayan a prévenu que le harcèlement des colons d'Hébron par les Palestiniens aurait des conséquences négatives sur la normalisation de la vie des Palestiniens de la ville eux-mêmes. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 5 janvier)

199. Le 8 janvier, les FDI ont donné aux Palestiniens qui remettaient en état les bâtiments situés à proximité du quartier juif Avraham Avinu, d'Hébron, l'ordre d'interrompre les travaux. Cet ordre comprenait plusieurs restrictions imposées aux résidents par les FDI, en réaction à une recrudescence de la violence dans la ville; en effet, des soldats avaient essuyé des coups de feu à plusieurs reprises et deux engins explosifs avaient été lancés sur un terrain de jeu juif la semaine précédente. (*Jerusalem Post*, 9 janvier)

200. Le 23 février, le général de division Uzi Dayan, chef du Commandement central, a ordonné la fermeture de magasins palestiniens sur la rue Shalalah, à Hébron, en réaction à un incident au cours duquel trois engins explosifs avaient été lancés sur des soldats des FDI, le 22 février. Parallèlement à la fermeture, le général Dayan a imposé des restrictions de circulation entre les secteurs palestiniens et israéliens de la ville. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 24 février)

201. Le 31 mars, les responsables des FDI et de l'Administration civile ont procédé à la fermeture d'une école palesti-

nienne du village de Tekoa, aux abords de Bethléem, après que leurs injonctions pour que cessent les jets de pierres sur les soldats et les véhicules israéliens se trouvant dans le secteur eurent été ignorées. (*Jerusalem Post*, 1er avril)

202. Le 17 mai, jusqu'à neuf Palestiniens ont été blessés par des balles en caoutchouc tirées par les FDI lors d'affrontements à Hébron. Ces heurts, opposant soldats et jeunes Palestiniens, ont éclaté après que les soldats eurent forcé des commerçants à fermer des douzaines de boutiques au centre-ville, en guise de représailles pour les manifestations qui y avaient eu lieu la veille. Les commerçants ayant refusé d'obtempérer ont été arrêtés. Pendant l'affrontement à l'origine de la fermeture des commerces, des Palestiniens avaient lancé des bombes incendiaires et des pierres sur les positions et troupes des FDI; celles-ci ont riposté avec des balles en caoutchouc et du gaz lacrymogène. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 18 mai)

c) Expulsions

203. Le 4 janvier, les autorités israéliennes ont expulsé de leurs campements, dans la vallée du Jourdain, 15 familles de la tribu bédouine des Turkmènes au motif que les terrains faisaient l'objet d'un arrêté de confiscation. Cette expulsion entrerait dans le cadre d'une campagne montée par les autorités israéliennes contre les Bédouins de la vallée du Jourdain sous le prétexte qu'ils s'étaient installés sur des terres faisant partie d'une zone militaire interdite ou appartenant au domaine public. (*The Jerusalem Times*, 9 janvier)

d) Situation économique et sociale

204. Le 13 janvier, il a été signalé que les femmes arabes de Jérusalem-Est qui accouchent en Israël bénéficieraient automatiquement d'une prestation pour frais d'hospitalisation et d'une prime de naissance, pour autant qu'elles et leurs conjoints soient résidents en Israël. L'Institut national d'assurances a annoncé ce changement de politique après que trois organisations de défense des droits de l'homme eurent formé un recours à ce sujet devant la Haute Cour de justice. (*Jerusalem Post*, 13 janvier)

205. Le 13 janvier, l'armée israélienne a bouclé différentes rues dans le quartier Hosh Shaheen d'Hébron, sans tenir compte du fait que ces rues donnaient accès à huit habitations de Palestiniens. Le maire d'Hébron, Mustafa Natshe, a déclaré que ce bouclage retarderait l'achèvement des travaux de restauration entrepris sur 22 habitations dans le quartier du marché aux légumes. (*The Jerusalem Times*, 16 janvier)

206. Le 15 janvier, il a été signalé que selon le maire d'Hébron, Mustafa Natshe, les conditions de vie des Palestiniens résidant dans les secteurs sous contrôle israélien s'étaient

encore dégradées depuis la signature des Accords d'Hébron. M. Natshe a accusé les FDI de harceler ces habitants de façon constante. Il a, en outre, accusé Israël de ne pas mettre l'Accord d'Hébron, citant, à titre d'exemple, la rue Shuhada, toujours interdite au trafic palestinien. «Chaque jour qui passe nous ôte un peu de notre optimisme», a-t-il ajouté, affirmant que la présence israélienne n'avait fait que ruiner l'économie de la ville. Mohammed Hurani, membre du Conseil législatif palestinien, membre du Fatah et résident d'Hébron, s'est exprimé dans le même sens en déclarant que tant qu'il resterait des colons à Hébron, il n'y aurait aucun espoir de paix. Les Palestiniens affirmaient par ailleurs qu'Israël continuait à confisquer leurs terres et à murer les maisons palestiniennes situées aux abords de l'enclave juive. Répondant à ces accusations, les responsables israéliens ont déclaré que les FDI avaient donné l'ordre de murer les maisons en question après que deux engins explosifs eurent été lancés sur une aire de jeux pour enfants située dans le quartier Avraham Avinu. (*Jerusalem Post*, 15 janvier)

207. Le 6 février, il a été signalé que depuis la division d'Hébron, les résidents palestiniens de la vieille ville avaient le sentiment que leur sort était définitivement scellé, qu'Israël ne quitterait jamais la ville et que les Accords d'Oslo étaient morts. La rue Shuhada, restaurée et rebaptisée rue du Roi David, n'avait pas été ouverte aux Palestiniens conformément aux Accords d'Hébron, et ce en raison «d'une augmentation de la violence et des menaces dirigées essentiellement contre les Juifs», à en croire les FDI. Des dizaines de boutiques, aux façades fraîchement repeintes, restaient fermées. Le marché aux légumes n'avait toujours pas rouvert, ce qui était contraire à l'accord. De vieux slogans tels que «mort aux Arabes» avaient fait leur réapparition sur les murs blancs, et on y avait même ajouté de nouveaux slogans, plus vulgaires. Les arrestations pour des contrôles militaires et les retards de plusieurs heures (assortis parfois de passages à tabac et de mauvais traitements) se produisaient presque tous les soirs, à en croire le propriétaire d'une boutique située en face du tombeau des Patriarches (mosquée Ibrahim). Le frère de ce commerçant a affirmé que lors d'un contrôle de routine, des soldats l'avaient obligé, en le frappant, à entrer dans une tombe ouverte, dans un cimetière palestinien. Selon d'autres Palestiniens, dans le secteur de l'ancien marché, les passants étaient souvent précipités dans les escaliers ou les tunnels et harcelés pendant de longues périodes par des soldats et des colons. Ce genre de choses se produisaient le plus souvent de façon spontanée et échappaient à tout contrôle. Un employé municipal a déclaré que tout était fait pour contraindre les Palestiniens à quitter le secteur H-2. Il a en outre affirmé que les bulldozers qui travaillaient à l'extension de la colonie Avraham Avinu faisaient trembler les murs de sa maison. Il

vivait dans la crainte constante que malgré une intervention de l'Administration civile en sa faveur, les colons exécutent leurs projets et démolissent deux murs contigus, ce qui provoquerait l'effondrement de sa maison. L'homme a également indiqué que les colons avaient creusé des tunnels sous la partie abandonnée de sa maison et qu'ils entendaient ainsi gagner le contrôle de tout le secteur. (*Ha'aretz*, 6 février)

208. Selon Rafael Cohen, Directeur de l'enregistrement au Ministère de l'intérieur, 606 Palestiniens avaient perdu le droit de résider en permanence à Jérusalem en 1997. Cohen répondait à une question posée par le Alternative Information Centre. (*The Jerusalem Times*, 13 février)

209. Le 22 février, Saeb Erekat, négociateur de l'Autorité palestinienne, a déclaré que les manifestations pro-iraquiennes qui se déroulaient dans les territoires n'étaient rien comparées à ce qui pouvait encore se passer du fait des difficultés considérables auxquelles les Palestiniens étaient confrontés. Il a donné l'exemple du système scolaire de Gaza, indiquant que les écoles étaient obligées de fonctionner en alternant deux ou trois classes, faute de moyens suffisants. M. Erekat s'est plaint qu'en dépit de la forte densité de population à Gaza, le Gouvernement israélien confisquait des dizaines de dounams de terres de Khan Younis au profit de la colonie Neveh Dekalim. Le Président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat a déclaré que le bouclage israélien faisait subir aux Palestiniens des pertes quotidiennes de millions de dollars. Le taux de chômage à Gaza et sur la Rive occidentale était respectivement de 61 % et 46 %. Un cageot de tomates coûtait 3 shekels à Gaza, en raison de l'interdiction des exportations, alors que le même cageot se vendait 35 shekels sur la Rive occidentale. Les contrats d'exportation de fleurs et de fraises ne pouvaient être honorés à cause des restrictions israéliennes. Les paysans arabes de Gaza utilisaient les fleurs destinées à l'exportation pour nourrir le bétail, tandis que les bananes de la Rive occidentale ne pouvaient atteindre Gaza. Très amer, M. Arafat a également accusé le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou de créer des conditions propices au développement du fondamentalisme. (*Ha'aretz*, 22 février)

210. Le 27 février, il a été signalé que la municipalité de Jérusalem et la police prenaient des dispositions en vue d'expulser les Palestiniens sans abri installés dans un campement dans le quartier Sawana, à Jérusalem-Est. Le campement, qui abritait quelque 45 familles, avait été installé en août 1997 par des Palestiniens sans logis dont les cartes de résidents à Jérusalem risquaient d'être invalidées par le Ministère de l'intérieur. (*Ha'aretz*, 27 février)

211. Les négociations israélo-palestiniennes sur l'eau se sont retrouvées dans l'impasse. Tandis que la partie palestinienne insistait sur les droits des Palestiniens en matière d'eau, Israël faisait savoir que les Palestiniens ne recevraient qu'une partie de l'eau. Les Palestiniens reçoivent chaque année 250 millions de mètres cubes d'eau, alors qu'Israël en consomme 2 milliards. En d'autres termes, chaque Israélien reçoit cinq fois plus d'eau que son homologue palestinien.

212. Environ 90 % des produits israéliens commercialisés dans les secteurs palestiniens sont de mauvaise qualité, selon Mahmoud Abou Samra, haut responsable du Ministère de l'agriculture de l'Autorité palestinienne. Abou Samra a déclaré que les autorités israéliennes empêchaient un homme d'affaires palestinien d'entrer en Israël sous le prétexte qu'il refusait de vendre du lait en poudre de mauvaise qualité à Gaza. Il a appelé les Palestiniens à boycotter les produits israéliens. (*The Jerusalem Times*, 27 février)

213. Le 17 mars, il a été signalé qu'environ 500 000 résidents palestiniens de la Rive occidentale et de la bande de Gaza (soit un cinquième de la population totale) vivaient en dessous du seuil de pauvreté, principalement en raison de la dégradation de la situation sur le marché du travail. Cela, ainsi que d'autres données relatives à la détérioration de l'économie des territoires constatée depuis 1993, figurait dans un rapport publié par le Ministère du commerce et de l'économie de l'Autorité palestinienne à l'appui de l'affirmation selon laquelle Israël ne se conformait pas aux articles pertinents des Accords d'Oslo et du Protocole de Paris. Le seuil de pauvreté était fixé à un revenu annuel par habitant de 650 dollars des États-Unis. Les auteurs du rapport estimaient que le nombre de familles vivant en dessous du seuil de pauvreté était en réalité plus élevé et que l'ampleur de la pauvreté était directement liée à l'instabilité du marché du travail et aux bouclages des territoires. Parallèlement aux données recueillies par le Bureau palestinien de statistique, le rapport reposait sur des conclusions communes de la Banque mondiale et du Centre palestinien de recherche en politique économique, ainsi que sur des travaux de recherche socioéconomique réalisés par le Bureau du Coordonnateur spécial de l'ONU dans les territoires occupés. (*Ha'aretz*, 17 mars)

214. Le 22 mars, au cours d'une réunion organisée à l'occasion de la Journée internationale de l'eau par le Centre de recherche sur l'eau de l'Université Al-Azhar et par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les experts ont estimé qu'Israël volait l'eau aux Palestiniens pour satisfaire ses propres besoins en irrigation et alimenter ses réservoirs d'eau. Ils ont exigé qu'Israël dédommage les Palestiniens pour «l'eau volée» depuis 25 ans. Selon les hydrologues, le coût de l'eau palestinienne détournée en 25

années par Israël pour sa propre consommation s'élève à 25 milliards de dollars des États-Unis. (*The Jerusalem Times*, 27 mars)

215. Le 27 mars, il a été signalé que 2 500 Palestiniens s'étaient vu retirer leurs cartes d'identité de Jérusalem en 1996, selon un rapport publié par le Centre d'information palestinien pour les droits de l'homme. Israël aurait affirmé que seulement 638 cartes d'identité avaient été retirées. Dans son rapport, le Centre a également évoqué la situation des 10 000 enfants de moins de 16 ans que le Ministère de l'intérieur a refusé d'enregistrer parce que le statut de résident de leurs parents n'était pas établi avec certitude. (*The Jerusalem Times*, 27 mars)

216. Le 24 avril, il a été signalé que des soldats israéliens avaient empêché des travailleurs du Service de l'énergie de l'Autorité palestinienne d'effectuer des forages près de la colonie de Morag, au début de la semaine, sous le prétexte que la zone était entièrement sous contrôle israélien. Le service de l'énergie s'efforçait de connecter un transformateur de puissance situé à Rafah à la centrale de Khan Younis. Dans un article distinct, il a été rapporté que les autorités israéliennes avaient récemment détourné un tiers des ressources en eau destinées à Bethléem, pour alimenter les colonies situées à la périphérie de la ville. Israël avait fait valoir à ce sujet qu'avec la vague de chaleur et l'arrivée de l'été, les colons avaient besoin d'une plus grande quantité d'eau. La situation avait provoqué de graves pénuries d'eau à Bethléem et dans les zones environnantes. (*The Jerusalem Times*, 24 avril)

217. Le 1er mai, il a été signalé qu'Israël refusait d'autoriser les Palestiniens à mettre en service l'aéroport international Arafat, situé dans le sud de la bande de Gaza. Selon le chef de l'Autorité de l'aviation civile, Fayez Zaidan, Israël refusait de laisser installer l'équipement technique nécessaire pour permettre à l'aéroport de fonctionner de nuit. Les responsables ont rejeté les accusations israéliennes selon lesquelles les Palestiniens s'opposaient à la signature du protocole relatif à l'exploitation de l'aéroport dans le seul but de faire pression sur Israël pour obtenir le redéploiement des forces israéliennes de la Rive occidentale. (*The Jerusalem Times*, 1er mai)

218. Le 21 mai, il a été signalé que la Commission européenne avait publié un document indiquant le cadre juridique et pratique dans lequel s'inscrivaient ses recommandations en vertu desquelles les produits provenant des colonies de peuplement ne devaient pas figurer dans les accords commerciaux conclus avec Israël. Selon ce document, à cause des obstacles qu'Israël érigeait contre les exportations indépendantes palestiniennes, l'Autorité palestinienne, en 1997, n'avait pu exporter directement en Europe que moins de 1 %

des contingents d'exportation de fleurs prévus dans ses accords avec l'Europe. Entre novembre 1997 et la fin de mois de mars 1998, l'Autorité palestinienne a réussi à exporter seulement 10 % de son contingent de fraises. À l'inverse, Israël a exporté en Europe 100 % de son contingent de fleurs et 57,8 % de son contingent de fraises. En plus de la position juridique européenne selon laquelle l'ensemble des territoires occupés par Israël en 1967 ne pouvait bénéficier d'accords commerciaux préférentiels avec l'Europe, le document faisait état de l'irritation de la Commission du fait des restrictions qu'Israël imposait aux échanges palestiniens. D'après la Commission, ces restrictions constituaient une violation d'une part de l'Accord commercial intérimaire conclu entre Israël et l'Union européenne, et d'autre part, de l'Accord économique intérimaire conclu entre l'Autorité palestinienne et l'Union européenne. À cause de ces restrictions, les Palestiniens étaient obligés de passer par des intermédiaires israéliens pour importer et exporter, ce qui nuisait au développement économique des Palestiniens et amputait les recettes palestiniennes. Ces restrictions étaient qualifiées de draconiennes. Le document poursuivait en faisant observer que l'exportateur israélien se faisait rémunérer pour ses services, réduisant d'autant les recettes du sous-traitant palestinien. Les autorités portuaires et aéroportuaires israéliennes exigeaient de tout importateur palestinien qu'il s'engage par écrit à faire en sorte que les produits importés de l'Union européenne ne soient mis en vente ni en Cisjordanie ni dans la bande de Gaza. Or, les importateurs israéliens n'étaient pas tenus au même engagement. D'après ce document, les importateurs palestiniens se voyaient souvent refuser un permis d'importation. D'autres fois, les permis étaient délivrés avec retard par les autorités israéliennes. Tout fabricant tardant à se voir délivrer un permis devait importer sans permis et verser une amende de 5 %. Selon le document, Israël justifiait le refus d'accorder un permis en prétextant que les produits ne correspondaient pas aux normes requises, et ce même si le même produit était importé en Israël par un agent israélien sans la moindre difficulté. Dans d'autres cas, les normes requises n'étaient même pas énoncées dans le règlement d'importation israélien. Souvent, l'importation de ces produits était autorisée lorsque les importateurs israéliens n'avaient pu satisfaire à la demande. Et le document de conclure ainsi : «On peut supposer que ces pratiques visent à protéger les agents ou fabricants israéliens.» (*Ha'aretz*, 21 mai)

219. Le 22 mai, il a été signalé que les accusations portées par l'Union européenne contre Israël, selon lesquelles Israël apposait une étiquette «Made in Israel» sur les exportations provenant de l'autre côté de la ligne verte et selon lesquelles les exportateurs palestiniens étaient harcelés, avaient fait

scandale en Israël; le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou aurait réduit les possibilités offertes aux Palestiniens de travailler en Israël. Une source diplomatique de l'Union européenne a noté que c'était dans une lettre adressée en juillet 1997 par Miguel Marin, chef du Département de l'Union européenne pour les relations avec Israël et la région méditerranéenne, à David Levy, alors Ministre des affaires étrangères, que le harcèlement des exportateurs palestiniens et le fait de faire passer des exportations de produits palestiniens pour des produits israéliens avaient été mis en cause pour la première fois, sans qu'aucune suite n'y soit d'ailleurs donnée. La source a expliqué que l'Union européenne donnait la priorité aux difficultés des exportateurs palestiniens et non au problème des produits venant des zones de colonisation étant donné que l'Union européenne, le plus important donateur de l'Autorité palestinienne, était exaspérée par la détérioration de l'économie palestinienne alors même qu'un processus de paix était censé être en cours. Les sources ont déclaré que les exportateurs palestiniens souhaitant apposer la marque «Made in Palestine» (fabriqué en Palestine) sur leurs produits et les exporter en franchise en Europe étaient confrontés à de nombreuses procédures administratives qui leur compliquaient beaucoup la vie. «Très souvent, les exportateurs palestiniens en arrivent à penser qu'il est plus facile pour eux de vendre leurs produits à l'Agence de commercialisation agricole d'Israël, Agrexco, qui leur appose une étiquette «Made in Israel» (fabriqué en Israël) avant de les exporter en Europe», a déclaré la source. Sa'id Sha'ath, responsable des relations internationales de la Chambre de commerce de l'Autorité palestinienne a déclaré que les gros problèmes pour les exportateurs palestiniens avaient lieu au poste de contrôle d'Erez et au port d'Ashbod, où les responsables israéliens retardaient l'écoulement des marchandises pour procéder à d'interminables inspections de sécurité : «Par exemple, nous vendons 80 millions de fleurs par an. Or, les fleurs doivent être exportées dans les 24 heures après avoir été cueillies, et ils les gardent quelquefois pendant 48 heures, au bout desquelles elles sont bonnes à jeter» a expliqué M. Sha'ath, ajoutant que «les responsables israéliens invoquent toujours la sécurité, la sécurité, comme si on avait mis une bombe dans les fleurs». Lorsqu'on lui a demandé si les responsables israéliens n'avaient peut-être pas raison de fouiller les camions palestiniens pour y déceler d'éventuels engins explosifs, M. Sha'ath a insisté que rien ne justifiait des inspections aussi longues. Il a en outre déclaré que les horticulteurs palestiniens pouvaient vendre leurs fleurs directement en Europe 80 cents pièce, mais que du fait des difficultés, ils préféraient les vendre au Conseil israélien des fleurs 10 cents pièce. «Le Conseil leur appose un tampon «Grown in Israel» (cultivé en Israël), les expédie en Europe par avion et les vend 80 cents pièce. L'exportateur palestinien

ne fait quasiment pas de bénéfices, mais il préfère procéder de la sorte que de marquer ses fleurs "Made in Palestine", et de les voir pourrir pour avoir séjourné des jours dans un camion», expliqua-t-il. Interrogé sur les raisons pour lesquelles Israël compliquait tant le sort des exportateurs palestiniens, M. Sha'ath a répondu : «Ils veulent que nous restions dépendants d'eux, ils ne veulent pas voir une économie indépendante se développer». Zvi Alon, Directeur général du Ministère de l'agriculture israélien, aurait été furieux de ces accusations, qu'il a qualifiées d'«inepties», ajoutant que c'était ce que prétendaient les hommes politiques palestiniens du fait qu'ils ne pouvaient admettre qu'ils n'avaient pas la capacité d'exporter de manière autonome. Il a en outre déclaré que le Conseil horticole n'opérait aucune discrimination entre cultivateurs palestiniens et israéliens, qui versaient la même commission et touchaient les mêmes bénéfices lorsque les fleurs étaient vendues en Europe. S'agissant de l'accusation de harcèlement et de longs contrôles pour cause de sécurité, M. Alon a déclaré : «Je ne sais rien des contrôles de sécurité, mais la sécurité c'est la sécurité. Au-delà de cette question, quelles raisons aurions-nous de les harceler? Vous pouvez me croire, nous ne craignons aucune concurrence de la part des Palestiniens. Ce que nous faisons pour eux va bien au-delà de ce à quoi nous sommes tenus». (*Jerusalem Post*, 22 mai)

e) Situation des enfants

220. Le 2 janvier, des inspecteurs de l'Administration civile accompagnés de gardes frontière ont démolé et saisi deux tentes qui servaient d'école pour les enfants de la tribu jahalin, qui vivait près de la colonie Kedar, sous le motif que l'endroit où elles avaient été installées se trouvait dans une zone de tir d'entraînement. Le matériel qui se trouvait dans les tentes (les tables, les chaises et le tableau) a également été confisqué. C'était la deuxième fois que l'Administration s'en prenait à l'école bédouine. Deux mois plus tôt, elle avait déjà démolé une école construite en feuilles de tôle par les Bédouins pour les enfants âgés de 6 à 10 ans, toujours sous le motif qu'elle se trouvait dans une «zone d'entraînement dangereuse». Recroquevillés dans leurs manteaux élimés qui ne suffisaient pas à les protéger du froid, le visage fouetté par le vent du désert, claquant des dents ou les lèvres bleues, les enfants bédouins étudiaient à présent dans le froid glacial du dehors, pour autant qu'il ne pleuve pas. Plus haut, il y a la colonie Kedar et ses villas, construites plusieurs décennies après que les Bédouins jahalins furent arrivés dans la région, en 1948, chassés du Néguev. (*Ha'aretz*, 4 et 30 janvier)

221. Le 25 janvier, on a appris que les autorités israéliennes avaient organisé l'adoption à l'étranger d'orphelins arabes, chrétiens et musulmans, qui avaient dû changer de religion

et d'identité. Selon ces informations publiées dans le quotidien israélien «*Ha'aretz*», des enfants seraient envoyés en Europe depuis des années par le Ministère des affaires sociales et confiés à des organisations spécialisées dans les procédures d'adoption. Le 26 janvier, le Ministère a publié une déclaration dans laquelle il admettait la véracité de ces informations mais faisait valoir qu'il s'était employé à procurer un bon foyer aux enfants concernés. (*The Jerusalem Times*, 30 janvier)

222. Le 11 février, sept gardes frontière auraient maltraité trois vendeurs palestiniens âgés de 12, 13 et 15 ans. L'incident s'est produit lorsqu'un véhicule de la police des frontières a brusquement débouché à un carrefour de Jérusalem où les trois garçons vendaient leurs articles aux conducteurs. Les gardes frontière sont sortis du véhicule et ont intimé aux garçons l'ordre d'y monter; un des garçons a tenté de s'enfuir, mais il a été poursuivi et capturé. Dans le même temps, un garde frontière a commencé à donner au garçon de 15 ans des coups de crosse dans le cou et à l'insulter. Puis, les trois garçons ont reçu l'ordre de se coucher sur le plancher du véhicule et soumis à plusieurs passages à tabac et à d'autres formes d'humiliations. Durant les 40 minutes du parcours entre le quartier Katamon et la colonie Arnon Hanatziv, les gardes frontière ont frappé les garçons, leur ont marché dessus, les ont giflés et les ont passés à tabac. Celui qui osait lever la tête recevait des coups. Les gardes frontière ont également forcé les enfants à chanter un chant à la gloire de la police des frontières et se sont moqués d'eux. Puis, ils les ont emmenés sur la promenade de Arnon Hanatziv et ont ordonné aux deux plus jeunes de partir. Emmené un peu à l'écart, le garçon de 15 ans a à nouveau été copieusement rossé, semble-t-il par deux gardes frontière. Au bout de deux minutes, il a reçu un coup de crosse dans la tête et est tombé sans connaissance. Lorsqu'il est revenu à lui, la police et une ambulance le transportaient à l'hôpital; ses agresseurs avaient disparu sans laisser de traces. Plus tard dans la soirée, une patrouille de police est venue le chercher à l'hôpital. Elle a laissé le garçon blessé, un résident du village de Yatta, près du barrage routier de Bethléem. N'ayant pas d'argent pour se payer un taxi, le garçon est monté dans une voiture en stationnement et s'est endormi, vaincu par la douleur et la fatigue. À 15 heures, le propriétaire du véhicule est arrivé et, voyant l'état du garçon, l'a emmené dans son village. Les auteurs de ces agressions ont pu être identifiés rapidement. Le Département des enquêtes policières du Ministère de la justice a recommandé que deux des personnes intéressées soient poursuivies pour agression avec circonstances aggravantes. Les coupables ont toutefois été laissés en liberté. Des sources proches de la police des frontières se sont déclarées préoccupées par l'indulgence des peines prononcées dans de

telles affaires, qualifiées de «ridicules» par un haut responsable. (*Ha'aretz*, 27 février)

223. Le 13 mars, il a été signalé qu'un garçon de 13 ans blessé par balle par les FDI le 11 mars avait été hospitalisé dans un état désespéré. Les médecins de l'hôpital Al Ahli ont déclaré que le garçon était en état de mort cérébrale et qu'il était maintenu en vie artificiellement. Le docteur Mazan Arafai a déclaré à un correspondant de l'AFP que l'enfant, touché à la tête par une balle en caoutchouc, n'avait aucune chance d'être sauvé. De fait, il est décédé le 17 mars des suites de ses blessures. (*Ha'aretz*, 13 et 18 mars)

f) Autres faits nouveaux

224. Le 20 janvier, le Conseil des communautés juives de Judée et Samarie (Rive occidentale) et de Gaza a remis au Ministre de la défense des données et des prises de vue aériennes tendant à trouver que les Palestiniens avaient «illégalement» construit 35 routes dans le secteur «C», entièrement contrôlé par les forces de sécurité israéliennes. (*Ha'aretz*, 20 janvier)

225. Le 20 janvier, un rapport publié par le Ministère des affaires civiles de l'Autorité palestinienne révélait qu'Israël avait déversé d'importantes quantités de déchets solides et liquides dans les territoires palestiniens, avec pour conséquence la destruction de la faune et de la flore et la pollution des ressources en eau des villes palestiniennes de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Le lendemain de la publication de ce rapport, l'armée israélienne entreprenait de détourner le principal réseau d'assainissement dans la direction de Khan Younis, dans la bande de Gaza. Un porte-parole de l'armée a déclaré que ces aménagements avaient été décidés pour contrer la municipalité de Khan Younis qui tentait systématiquement de se débarrasser de ses eaux usées en les envoyant vers les colonies de peuplement de Gad et de Neveh Dekalim. (*The Jerusalem Times*, 23 janvier)

226. Le 4 février, le Ministre des affaires étrangères a publié un rapport consacré aux relations entre Israël et l'Autorité palestinienne. Selon ce rapport, entre 80 000 et 100 000 Palestiniens travaillaient en Israël; parmi eux, de 20 000 à 40 000 étaient des travailleurs clandestins venus de la Rive occidentale. Selon le rapport, Israël avait intérêt, politiquement et pour sa sécurité, à développer l'économie palestinienne et améliorer le bien-être de la population palestinienne; aussi des mesures étaient-elles prises pour autoriser davantage de Palestiniens à travailler en Israël. Parmi les autres mesures envisagées, 5 000 travailleurs palestiniens seraient autorisés à passer la nuit en Israël et 3 000 autres (tous devant répondre aux critères en matière de sécurité) à venir en Israël, y compris pendant les périodes de bouclages

des territoires. Le rapport indiquait également que les biens pouvaient circuler librement entre Israël et les secteurs contrôlés par l'Autorité palestinienne, et que le nombre de camions autorisés à traverser n'était soumis à aucune restriction. Par ailleurs, Israël autorisait 7 500 hommes d'affaires palestiniens de Judée et Samarie (Rive occidentale) et 4 500 autres de Gaza à franchir la ligne verte. (*Jerusalem Post*, 6 février)

227. Le 18 février, il a été signalé que selon un récent sondage réalisé par le Centre d'information et de communication de Jérusalem, 77 % des Palestiniens seraient favorables à une frappe iraquienne contre Israël en cas d'attaque de l'Iraq par les États-Unis. L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 1 188 Palestiniens de la Rive occidentale, de Gaza et de Jérusalem-Est. (*Jerusalem Post*, 18 février)

228. Le 8 mars, des sources au Ministère de la Défense ont démenti les affirmations émanant des Palestiniens, selon lesquelles ces derniers auraient découvert une fabrique d'armes clandestine dans la bande de Gaza. Les sources ont indiqué que l'Autorité palestinienne ne les avait pas informées d'une telle découverte et ont accusé les Palestiniens de manipuler les médias par des exagérations et des informations sans fondement. Cette déclaration faisait suite à une information diffusée par la radio israélienne, selon laquelle des sources proches des forces palestiniennes de sécurité auraient affirmé que la police palestinienne à Gaza avait découvert une importante fabrique capable d'assembler des armes automatiques et ayant un rapport direct avec la cargaison d'armes interceptée une semaine plus tôt par les FDI près de la mer Morte. (*Jerusalem Post*, 9 mars)

229. Le 10 mars, il a été signalé que la tombe de Baruch Goldstein, l'homme qui avait assassiné 29 fidèles musulmans au Tombeau des Patriarches (mosquée Ibrahim) à Hébron, demeurait pour le moment dans la colonie de Kiryat Arba, un emplacement très controversé notamment au sein de la Commission de l'intérieur de la Knesset où un vif débat avait eu lieu à ce sujet. La Commission examinait apparemment deux versions d'un projet de loi présenté par le député Ran Cohen, du Meretz : la première consistait à transférer la tombe vers un cimetière, et la deuxième à exiger que tous les signes indiquant la présence d'un mémorial soient retirés. M. Cohen a déclaré à la Commission que, tant que la tombe elle-même ne serait pas déplacée, le mémorial qui avait surgi autour continuerait à se développer. Il a également déclaré avoir été l'objet de menaces depuis la présentation de son projet de loi contre le mémorial. Le Conseil local de Kiryat Arba a rejeté la proposition visant à transférer la dépouille de Goldstein, alors que le mouvement «La paix maintenant» a promis qu'il poursuivrait la lutte dans ce sens. (*Jerusalem Post*, 10 mars)

230. Le 11 mars, la Knesset a prorogé les réglementations d'exception autorisant que des sanctions soient prises à l'encontre des employeurs qui laissent des travailleurs des territoires passer la nuit en Israël sans permis. (*Jerusalem Post*, 12 mars)

2. Mesures touchant à certaines libertés fondamentales

a) Liberté de circulation

231. Le 1er janvier, Israël a informé l'Autorité palestinienne de sa décision d'augmenter le contingent de familles de Gaza autorisées à rendre visite à leurs proches sur la Rive occidentale, et inversement, durant tout le mois du ramadan. (*Ha'aretz*, 1er janvier)

232. Le 4 janvier, les résidents palestiniens d'Hébron ont signalé que, dans le cadre des mesures prises contre eux par les FDI, les soldats exigeaient des mineurs qu'ils produisent un certificat de naissance avant de les autoriser à emprunter la rue Shuhada. (*Ha'aretz*, 4 janvier)

233. Le 4 janvier, il a été signalé qu'à compter d'avril 1998, seuls seraient autorisés à circuler librement en Israël les camions palestiniens équipés de systèmes électroniques d'identification permettant de les suivre dans leurs déplacements et de les localiser à tout moment avec précision. (*Ha'aretz*, 4 janvier)

234. Le 3 mars, les efforts israélo-palestiniens visant à mettre en place un passage sûr entre la bande de Gaza et la Rive occidentale ont échoué en raison d'un important point de désaccord entre les deux parties. Le principal sujet de discorde concernait le contrôle des voyageurs se rendant de la bande de Gaza sur la Rive occidentale. Les Palestiniens souhaitaient que le passage soit libre, alors que les Israéliens insistaient pour que des contrôles stricts soient menés aux points de passage et sur les itinéraires. Ce blocage a poussé Saeb Erekat, négociateur représentant l'Autorité palestinienne, à accuser le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou de saper le processus de paix en refusant de mettre en oeuvre les accords signés avec les Palestiniens. (*Jerusalem Post*, 4 mars)

235. Le 19 mars, le Ministère de la défense a abaissé de 25 à 23 ans l'âge minimum auquel les Palestiniens mariés peuvent prétendre à un permis de travail; cette mesure devait normalement faire passer de 50 000 à 60 000 le nombre de travailleurs venant des territoires. Le nombre de permis d'entrée délivrés aux commerçants palestiniens a été augmenté de 1 500 pour atteindre 13 500 en tout. Le porte-parole du Coordonnateur des activités du Gouvernement dans les territoires, Shlomo Dror, a indiqué que les quelque 17 % des

Palestiniens de la bande de Gaza et de la Rive occidentale travaillant en Israël rapportaient plus de 40 % du total des revenus de la bande de Gaza et de la Rive occidentale. (*Jerusalem Post*, 20 mars)

236. Le 24 avril, il a été signalé que des gardes frontière utilisaient une nouvelle tactique pour obliger les Palestiniens à quitter les terres qu'il était prévu de confisquer. Cette tactique consistait à confiner les agriculteurs sur leurs propres terres en limitant leur liberté de circulation individuelle. Par exemple, au lieu d'envoyer des militaires sur place, les autorités publiaient un arrêté interdisant purement et simplement aux familles de quitter la zone considérée. (*The Jerusalem Times*, 24 avril)

237. Le 24 décembre, 17 Palestiniens de Bethléem ont été blessés par des balles tirées par les FDI; l'un des Palestiniens a été blessé à la tête. D'après des témoins palestiniens, les affrontements avaient commencé au moment où des soldats israéliens avaient interdit à des ouvriers palestiniens d'entrer dans Jérusalem par le poste de contrôle de Gilo. Les témoins ont déclaré que les soldats israéliens avaient intimé aux ouvriers de retourner à Bethléem et leur avaient tiré dessus avec des balles en caoutchouc lorsqu'ils avaient refusé d'obtempérer. Des sources des FDI ont déclaré que les Palestiniens avaient été notifiés qu'ils ne pourraient entrer dans la ville en raison de la Journée de Jérusalem. Lorsque les Palestiniens avaient tenté de forcer le poste de contrôle, les soldats avaient riposté avec force. Les Palestiniens ont ensuite lancé des pierres et des bouteilles sur les soldats, qui ont riposté avec du gaz lacrymogène et des balles en caoutchouc. (*Jerusalem Post*, 25 mai)

b) Liberté de l'enseignement

238. Le 1er janvier, les services de sécurité auraient décidé de délivrer des permis d'entrée à 1 100 étudiants de Gaza souhaitant faire leurs études sur la Rive occidentale. Le nombre d'étudiants de la bande de Gaza considérés comme résidant illégalement sur la Rive occidentale serait d'environ 1 000. Certains d'entre eux auraient reçu l'interdiction de retourner dans leurs familles à Gaza pendant les vacances pour une durée de deux ans. Les étudiants empêchés de se rendre sur la Rive occidentale pour des raisons de sécurité devraient retourner à Gaza, alors que les autres recevraient un permis de séjour sur la Rive occidentale valable jusqu'à la fin de leurs études, avec autorisation de se rendre à Gaza pendant les vacances. (*Ha'aretz*, 1er janvier)

239. Le 8 mars, un porte-parole des FDI a démenti les informations selon lesquelles les soldats qui recherchaient, dans une école située près d'Hébron, des personnes qui avaient lancé des pierres, auraient lancé des grenades cata-

plexiantes et des grenades lacrymogènes dans la cour de l'établissement alors qu'on les empêchait d'entrer. Les Palestiniens ont néanmoins affirmé que quatre d'entre eux, dont un atteint à l'oeil par des émanations de gaz, avaient dû être transportés à l'hôpital Aliya d'Hébron. Le directeur de l'école a déclaré que l'établissement faisait l'objet d'incessantes attaques de la part des soldats et des colons, précisant qu'aucun élève ne lançait de pierres. Dans le même temps, Abbas Zaki, membre du Conseil législatif palestinien, a déclaré qu'Israël intimidait les élèves dans le but de fermer l'école. Il a indiqué que ce n'était pas la première fois que les soldats tentaient de fermer l'établissement. (*Jerusalem Post*, 9 mars)

c) Liberté de religion

240. Le 1er janvier, il a été signalé que, dans le cadre des mesures visant à assouplir le bouclage des territoires, les services de sécurité avaient décidé d'autoriser les fidèles musulmans de Gaza et de la Rive occidentale (exception faite de ceux qui ne répondraient pas aux critères d'âge et aux exigences en matière de sécurité) à accéder au mont du Temple tous les vendredis du ramadan. (*Ha'aretz*, 1er janvier)

241. Le 2 janvier, premier vendredi du ramadan, Hamed Bitawi, grand imam de la mosquée Al-Aqsa, a déclaré devant 170 000 fidèles que la mosquée Al-Aqsa était en péril à cause de ce qu'il a appelé la détermination du Gouvernement et du peuple israéliens de la démolir et de la remplacer par leur temple. David Bar Illan, conseiller en communication du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, a qualifié d'irresponsables les propos de Bitawi, non seulement parce qu'ils n'étaient selon lui que «purs mensonges», mais aussi parce qu'ils risquaient de faire croire aux musulmans qu'une telle intention existait bel et bien. Bitawi a prononcé son sermon devant un impressionnant déploiement de policiers et de gardes frontière. Les jeunes hommes étaient contrôlés et des cartes d'identité ont été confisquées jusqu'à la fin des prières, apparemment pour prévenir toute provocation de la part des extrémistes musulmans. La police faisait, semble-t-il, preuve de la plus grande prudence, en raison de l'arrestation, deux semaines plus tôt, de deux activistes d'extrême droit soupçonnés d'avoir projeté de lancer une tête de porc dans le mont du Temple pendant le ramadan. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 4 janvier)

242. Le 20 janvier, il a été signalé que les plaintes des colons au sujet des «bruits» provenant des mosquées des villages palestiniens avaient motivé l'inclusion de cette question à une liste de violations des accords de paix par les Palestiniens. Les colonies de Kdumim, Ofra et Neve Tzuf se sont particu-

lièrement plaintes d'un bruit excessif provenant des mosquées des villages proches. Certains colons auraient même décidé de prendre les choses en main : ils seraient entrés dans une mosquée et auraient remplacé la cassette du muezzin récitant les prières par celle d'un chanteur israélien. (*Ha'aretz*, 20 janvier)

243. Les 27 et 31 mars, il a été signalé que la plupart des chrétiens de la Rive occidentale et de la bande de Gaza seraient autorisés à entrer à Jérusalem et dans les autres lieux saints du christianisme en Israël à l'occasion des fêtes de Pâques sur simple présentation de leur carte d'identité; seules les personnes âgées de 16 à 25 ans devraient obtenir un permis auprès de l'Administration civile. Les chrétiens palestiniens seraient également autorisés à rester dans leur famille en Israël pour une durée maximale d'une semaine pendant la période des vacances. (*Ha'aretz*, 27 mars; *Jerusalem Post*, 31 mars)

244. Le 14 mai, un incendie a endommagé les grilles en bois menant au mont du Temple, à l'occasion de ce que la police a qualifié d'incendie criminel. Le Conseil suprême musulman a publié une déclaration accusant «les autorités d'occupation israéliennes d'agression contre la mosquée Al-Aqsa et de mise à feu de l'une de ses grilles». Le Conseil suprême musulman a également exhorté les musulmans et les Arabes à protéger la mosquée contre les «bandes de colons». Lors du prêche du vendredi, Mohammed Hussein, cheikh de la mosquée Al-Aqsa, a dit que l'agression contre Al-Aqsa constituait une offense contre les musulmans du monde entier et a ajouté «depuis ses débuts, l'occupation israélienne voulait endommager les lieux saints de l'islam, et avant tout la mosquée Al-Aqsa». L'Autorité palestinienne a imputé aux extrémistes israéliens cet acte qualifié d'immonde agression, alors que le Ministre jordanien de l'information par intérim a déclaré qu'il tenait Israël responsable de cet incendie volontaire. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 15 et 17 mai)

245. Le 21 mai, il a été signalé que des responsables musulmans à Jérusalem avaient provisoirement suspendu les travaux en cours sous la mosquée Al-Aqsa à la demande du Ministre de la sécurité intérieure Avigdor Kahalani, selon lequel les travaux constituaient une violation grave du statu quo sur le mont du Temple. Des responsables *waqf* ont nié que les moindres travaux illégaux soient en cours sous le mont, faisant valoir que les travaux en cause relevaient d'un simple entretien de routine. Des hauts responsables musulmans ont déclaré que s'ils se pliaient provisoirement à la demande du Ministre, ils reprendraient bientôt les travaux et qu'Israël n'avait pas le droit d'intervenir. Des responsables de la police ont manifesté leur inquiétude, craignant de voir la moindre tentative de mettre fin aux travaux par la force

dégénérer en émeutes de la part de musulmans du monde entier. (*Jerusalem Post*, 21 mai)

246. Le 24 mai, plusieurs groupes palestiniens ont distribué un tract signé par le mouvement Fatah et des religieux musulmans exhortant les musulmans à se rassembler à la mosquée Al-Aqsa pour empêcher les membres des Fidèles du mont du Temple d'y prier. Le tract a été distribué alors que 40 militants des Fidèles du mont du Temple s'efforçaient d'accéder au mont. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 25 mai)

247. Le 28 mai, des colons israéliens ont forcé l'accès au temple de Nabi Yousef, à l'entrée est de Naplouse, alors que l'Autorité nationale palestinienne refusait de les laisser passer. Considéré comme lieu saint par les musulmans et les juifs, le temple était sous contrôle israélien depuis 1993, aux termes des Accords d'Oslo, et formait une enclave dans Naplouse, ville tenue par les Palestiniens. L'accès au site nécessitait une coordination du Bureau de liaison israélo-palestinien. Le lieutenant Saa'di Naji, commandant militaire du secteur, a déclaré que la demande des colons avait été rejetée parce que leurs intentions étaient contraires aux arrangements décidés en septembre 1996. Aux termes du nouveau dispositif régissant l'accès au site, le temple était strictement et exclusivement réservé au culte. Les colons avaient demandé à passer la nuit sur place et avaient emmené du matériel de cuisine. (*The Jerusalem Times*, 5 juin)

d) Liberté d'expression

248. Le 13 mars, huit photographes de presse palestiniens ont été blessés à Hébron par des balles en caoutchouc tirées par les FDI. L'un d'eux a été assez sérieusement touché à la tête, alors que les sept autres n'ont été que légèrement blessés. Il semble que l'incident ait éclaté au moment où des colons ont commencé à lancer des pierres sur certains des photographes et à les frapper. Ceux-ci étaient arrivés dans le quartier Abu Sneinah pour couvrir les heurts entre les résidents et des colons qui avaient investi les lieux. Au cours des émeutes, les soldats ont commencé à refouler les colons vers le quartier Avraham Avinu et ont demandé aux photographes de se déplacer en direction des colons. Ceux-ci ont refusé, craignant d'être à nouveau attaqués. La tension est alors montée entre l'armée et les photographes. Aux dires des cameramen, les soldats ont brusquement ouvert le feu sur eux. Selon un photographe de l'agence Reuter, les photographes ont commencé à crier en hébreu et en anglais, disant aux soldats qu'ils étaient de la presse, mais ces derniers ont continué à tirer. Le photographe a affirmé qu'il avait été touché à la tête et que tous ceux qui avaient tenté de se porter à son secours avaient également été pris pour cibles. Alors qu'il tentait de s'éloigner en rampant, il a de nouveau été

touché à l'épaule, puis à la jambe. Commentant l'incident, le colonel Yigal Sharon, commandant des forces stationnées à Hébron, a déclaré que les militaires avaient agi avec retenue et n'avaient tiré des balles en caoutchouc qu'au moment de disperser les émeutiers palestiniens. Les journalistes ont été touchés, car ils étaient mêlés à la foule des émeutiers au lieu d'être à l'écart. Le porte-parole de l'Association de la presse étrangère, Conny Mus, a rejeté la version de l'armée, déclarant que les faits étaient consignés dans la séquence vidéo tournée lors de l'incident. «D'après nos conclusions, nos chers collègues ont été délibérément pris pour cibles», a-t-il affirmé, avant d'ajouter qu'un des photographes avait reçu au moins trois balles alors qu'il gisait, blessé, sur le sol. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 15 mars)

249. Le 14 mars, pour protester contre l'incident au cours duquel huit photographes avaient été blessés par des balles en caoutchouc tirées par les FDI à Hébron, des journalistes palestiniens ont transporté des appareils photographiques sur des brancards jusqu'à la mairie d'Hébron, affirmant que l'armée tirait constamment et délibérément sur les journalistes et les photographes palestiniens. Les journalistes ont exigé du Gouvernement israélien et de la communauté internationale qu'ils interviennent pour empêcher de nouvelles attaques contre la presse palestinienne. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 15 mars)

250. Le 6 mai, le groupe palestinien de défense des droits de l'homme a accusé les forces de sécurité israéliennes d'empêcher des journalistes arabes à Hébron de faire leur travail. Dans sa publication mensuelle, l'organisation racontait par le menu détail divers incidents, allant d'appareils photographiques confisqués, jusqu'aux balles tirées sur huit journalistes, le 13 mars, par des soldats. Un porte-parole des FDI a fait état d'une enquête de source militaire sur cet incident, qui a conclu que les soldats n'avaient pas pu distinguer entre les journalistes et les lanceurs de pierres étant donné que la zone était mal éclairée. Le porte-parole a fait observer que les soldats avaient reçu des consignes strictes de ne pas s'attaquer aux journalistes. (*Jerusalem Post*, 6 mai)

3. Informations concernant les activités des colons touchant à la population civile

251. Le 4 janvier, la police a expulsé d'Hébron et de Kiryat Arba une trentaine de colons qui s'étaient emparés d'une maison de deux étages située dans la casbah d'Hébron, en réaction à une attaque au cours de laquelle deux bombes tuyaux avaient été lancées dans deux écoles maternelles du quartier Avraham Avinu, le 2 janvier. Les colons ont été arrêtés pour être interrogés, puis relâchés au bout de quelques heures. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 5 janvier)

252. Le 8 janvier, les pneus de 43 voitures palestiniennes ont été crevés dans la partie arabe du quartier About Tor de Jérusalem-Est. Les activistes du mouvement clandestin «Kach» ont revendiqué cette action, indiquant qu'il s'agissait d'une vengeance à la suite d'une attaque «terroriste» perpétrée en Samarie (Rive occidentale) une semaine plus tôt. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 9 janvier)

253. Le 9 mars, il a été signalé que le commandement de la police avait récemment décidé de limoger le chef de la police d'Hébron. Des hauts responsables de la police du district de Judée et Samarie (Rive occidentale) ont déclaré que cette décision avait été prise sous la pression des colons de la ville, accusation démentie par le porte-parole de la police de Judée et Samarie (Rive occidentale). Une source haut placée au sein de la police de Judée et Samarie (Rive occidentale) a affirmé qu'il semblait que l'objectif devait être de trouver quelqu'un qui fasse preuve d'une plus grande souplesse vis-à-vis des colons. Le porte-parole de la colonie d'Hébron s'est félicité de cette destitution, indiquant que les colons avaient de sérieux griefs contre lui. Il a exprimé l'espoir que les relations avec le remplaçant soient meilleures. Une soixantaine de plaintes pour infractions de la part des colons, en particulier pour des attaques contre des Palestiniens et des policiers, et des préjudices matériels, auraient été déposées au commissariat de police d'Hébron. Des sources proches de la police de la ville ont exprimé la crainte qu'avec la nomination du nouveau chef, de nombreuses plaintes soient classées sans suite. Les responsables de la police d'Hébron ont déclaré que les colons de la ville compliquaient sérieusement la tâche des forces de l'ordre. En particulier, ils multipliaient les plaintes adressées au Département des enquêtes policières du Ministère de la justice. Cet état de fait dissuadait apparemment bon nombre de policiers de prendre des dispositions à l'encontre des colons qui enfreignaient la loi. (*Ha'aretz*, 9 mars)

254. Le 12 mars, les colons d'Hébron ont organisé un défilé pour célébrer la fête juive de Purim, tandis que militaires et Palestiniens continuaient à s'affronter violemment pour la deuxième journée consécutive. L'armée et la police se sont déployées en nombre dans la ville pour assurer la sécurité du défilé. Plusieurs axes ont été fermés aux Palestiniens pour permettre le passage du défilé, qui est descendu de Tel Rumeideh le long de la rue Shuhada, avant de poursuivre en direction du Tombeau des Patriarches (mosquée Ibrahim). On pouvait voir des enfants portant toutes sortes de déguisements, et notamment un garçon déguisé en Baruch Goldstein, l'auteur du massacre du Tombeau des Patriarches (mosquée Ibrahim). Dès que le cortège a commencé à descendre la rue Shuhada, les militaires ont été criblés de pierres et ont riposté en tirant des balles en caoutchouc. Les colons se sont alors mis à danser sur la place qu'ils appelaient Gross, tandis que

les résidents palestiniens étaient refoulés. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 13 mars)

255. Le 13 mars, une trentaine de colons d'Hébron ont investi le quartier Abu Sneinah et ont attaqué des résidents palestiniens en les frappant et en leur lançant des pierres. Ils ont également brisé des pare-brise de voitures et des fenêtres de maisons, et ont provoqué d'autres dégâts matériels, avant d'être chassés par les FDI. Des sources palestiniennes ont signalé que 12 résidents avaient été blessés dans les affrontements avec les colons et par les balles en caoutchouc tirées par les soldats. Un bébé de 5 mois a également été blessé par des pierres. Selon le témoignage d'un correspondant de l'agence Reuter à Hébron, les colons ont frappé des résidents et lancé des pierres sur des voitures, juste sous les yeux des soldats. Ils ont également commis des actes de violence dans le quartier Tel Rumeideh, où ils sont entrés dans une épicerie et ont frappé un Palestinien qui a dû être transporté à l'hôpital Aliya. Les colons ont affirmé qu'ils protestaient contre un incident au cours duquel des coups de feu avaient été tirés dans le quartier Avraham Avinu, ajoutant que cet incident était le troisième du genre dans ce même quartier en une semaine. L'action des colons a déclenché des émeutes au cours desquelles plusieurs soldats et gardes frontière ont été blessés par des pierres, tandis que 28 Palestiniens, dont huit journalistes, ont été blessés par des balles en caoutchouc, selon des sources israéliennes. Le chef de la sécurité préventive sur la Rive occidentale, Jibril Rajoub, a déclaré que le nombre de Palestiniens blessés était plus élevé, soit d'une centaine environ. Dans un communiqué officiel, l'Autorité palestinienne a appelé la communauté internationale à protéger les Palestiniens contre «les actes d'agression flagrants commis quotidiennement par Israël». (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 15 mars; *Jerusalem Post*, 16, 17, 18 et 19 mars)

256. Le 15 mars, à leur réveil, les Palestiniens d'Hébron ont découvert que les vitres de 24 voitures palestiniennes avaient été brisées durant la nuit. Le Comité pour la sécurité des routes, organisme de droite, a revendiqué cette action, indiquant qu'elle faisait suite aux coups de feu tirés en direction de la communauté juive de la ville. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 16 mars)

257. Le 2 avril, un violent affrontement a opposé des policiers palestiniens et des soldats des FDI près de la colonie Morag, à Gush Katif (bande de Gaza). L'incident aurait éclaté alors qu'un groupe de jeunes Palestiniens était en train de couper des vieux tamaris près de la colonie Morag. Les résidents de la colonie ont tenté de les en empêcher et les FDI et la police palestinienne ont été appelées. Les policiers palestiniens ont affirmé que les arbres étaient situés à l'extérieur de la colonie, dans un secteur sous contrôle palestinien,

et que les Palestiniens avaient par conséquent le droit de couper les arbres, qui n'appartenaient pas à la colonie. Ils auraient alors pointé leurs armes en direction des FDI et auraient attaqué quelques soldats. Des renforts ont été appelés pour tenter de ramener le calme. (*Ha'aretz*, 3 avril)

258. Le 12 avril, des dizaines de milliers de Juifs ont afflué à Hébron pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'État d'Israël et le trentième anniversaire de la renaissance de la communauté juive d'Hébron. Accueillis par la communauté, les visiteurs ont reçu des explications concernant les différents quartiers de la ville. Parmi les dignitaires présents figuraient le grand rabbin ashkénaze Yisrael Lau, le Ministre de la justice Tzahi Hanegbi, le Ministre de l'éducation Shaul Yahalom, Meir Porush (United Torah Judaism) et le député du Likoud Michael Eitan, qui a déclaré que le Gouvernement avait tout intérêt à maintenir une présence juive à Hébron tout en protégeant les droits des Palestiniens et en honorant les accords signés. (*Jerusalem Post*, 13 avril)

259. Le 20 avril, les colons de Moshav Ma'on ont riposté à l'assassinat d'un des leurs, abattu la veille, dit-on, par des Bédouins palestiniens, en installant deux caravanes sur les lieux de l'attaque pour montrer à leurs voisins palestiniens que rien ne les obligerait à quitter la région. Non loin de là, les Palestiniens ont planté une tente pour protester contre l'acte des colons. Linda Brayer, membre de la Society of Saint Yves Association et avocate des familles palestiniennes, a annoncé qu'elle saisirait la justice au nom de ses clients pour contester l'occupation des terres en question. En marge de ces événements, cinq tentes palestiniennes ont été incendiées près de la colonie Sussiya, dans le sud du Mont Hébron. Le campement appartenait à des familles palestiniennes vivant à 800 mètres de la colonie. Les familles ont imputé ces incendies criminels aux colons de Sussiya. Elles ont indiqué que tout avait commencé à 3 heures du matin et que des bouteilles incendiaires avaient été lancées sur leurs tentes. Un résident a déclaré avoir vu cinq hommes portant des bonnets. L'attaque a provoqué des dégâts matériels, mais n'a pas fait de victime. Les tentes avaient déjà été confisquées en mars, sous le motif qu'elles se trouvaient dans une zone militaire fermée. Les familles avaient fait recours devant la Haute Cour de justice qui, le 12 avril, avait rendu une ordonnance provisoire interdisant leur expulsion, et elles étaient retournées sur leur lieu de résidence. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 21 avril)

260. Le 5 mai, des Palestiniens ont planté une tente devant la colonie Meitzad, pour protester contre les trous creusés à l'extérieur de la grille donnant accès à la colonie par un Juif, conducteur de tracteur, qui disait avoir été envoyé par «Amana», autrement dit par le service des colonies du Conseil des communautés juives de Judée, Samarie (Cisjordanie) et Gaza, pour effectuer des travaux d'infrastructure en vue de la

construction d'une nouvelle exploitation agricole. Le Conseil a répondu qu'il n'avait rien à voir avec les travaux, qui auraient été effectués par un entrepreneur privé embauché par l'un des colons de sa propre initiative. Dans le cadre d'un autre incident, les FDI ont mis fin à l'asphaltage d'une route allant de la colonie de Ma'on à une exploitation de Ma'on où un colon avait été assassiné quelque deux semaines auparavant. (*Ha'aretz*, 6 mai)

261. Le 6 mai, des étudiants de la yeshiva d'Ateret Cohanim ont planté une tente dans le quartier musulman de la vieille ville de Jérusalem et ont emménagé dans une maison appartenant à la yeshiva à l'extérieur de la porte des Lions, et ce en riposte à l'assassinat d'un camarade étudiant le jour même. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 7 mai)

262. Le 7 mai, des étudiants de la yeshiva d'Ateret Cohanim se sont bagarrés avec des responsables *waqf* à propos d'une maison qu'ils occupaient dans la vieille ville de Jérusalem. La police a expulsé par la force les responsables *waqf* et les a détenus pour interrogatoire. Le chef de la police de Jérusalem, Yair Yitzhaki, a déclaré que les titres prouvaient que la yeshiva avait acheté la maison en toute légalité et qu'il n'y avait donc aucune raison d'expulser les nouveaux locataires. Sous escorte policière, les étudiants de la yeshiva ont continué de restaurer l'immeuble occupé, alors que leurs camarades plantaient des tentes sur des terres qu'ils disaient être les leurs dans le quartier musulman. Les membres de la famille palestinienne qui prétendait être propriétaire de la maison occupée ont déclaré qu'ils avaient des titres remontant à 100 ans prouvant que la maison était la leur. Le directeur de la mosquée Al-Aqsa, le cheikh Mohammed Hussein, a reproché aux actes des colons de constituer une attaque par les colons – l'une parmi tant d'autres – visant la judaïsation de la ville de Jérusalem. «C'est un antre de colons créateur de tensions dans un quartier musulman», a-t-il accusé. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 8 mai)

263. Le 21 mai, des colons du quartier de Tel Rumeideh, à Hébron, ont lancé des pierres sur une journaliste travaillant pour une chaîne de télévision locale à Hébron et le photographe qui l'accompagnait. L'incident a eu lieu au moment où la journaliste est arrivée dans le quartier pour faire un reportage sur les enfants palestiniens vivant près de la colonie de Tel Rumeideh, composée de sept familles. Lorsque la journaliste et le photographe sont arrivés, deux colons – des femmes – les ont sommés de partir et ont commencé à leur jeter des pierres lorsqu'ils ont refusé d'obtempérer. D'après une famille palestinienne, les soldats ne sont pas intervenus. (*Ha'aretz*, 22 mai)

264. Le 23 mai, les festivités marquant le trente et unième anniversaire de l'unification de Jérusalem ont commencé,

avec danses et chants dans et autour de la vieille ville de Jérusalem se prolongeant tard dans la nuit. Dans la vieille ville, des centaines de jeunes ont dansé avec le drapeau israélien sur l'esplanade du Mur des lamentations, alors que des feux d'artifice étaient allumés au-dessus de Jérusalem. Sur le mont des Oliviers, des cars entiers de personnes faisant la fête sont arrivés à la yeshiva Beit Orot pour se joindre au maire de Jérusalem et aux membres de la Knesset. Les responsables palestiniens ont déclaré que les célébrations israéliennes ne les empêcheraient pas d'établir un État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale. «Jérusalem fait partie des territoires palestiniens occupés en 1967», a dit le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, à des journalistes à son retour à Gaza du Caire. «Il convient de savoir que Jérusalem, y compris Jérusalem-Est, fait partie de nos territoires occupés en 1967.» (*Jerusalem Post*, 24 et 25 mai)

265. Le 24 mai, des militants du mouvement Yerushalaim Shelanu (Notre Jérusalem) se sont rassemblés à la maison d'Orient, résolus à hisser le drapeau israélien. Ils ont également eu des mots avec des responsables de la maison d'Orient. Finalement, un gardien de celle-ci est sorti et a repoussé les manifestants. À l'occasion d'un autre incident aux alentours de la maison d'Orient, des militants des Fidèles du mont du Temple ont incendié un cercueil portant l'inscription «Accords d'Oslo» et «État terroriste» pendant un défilé commémorant la Journée de Jérusalem. (*Ha'aretz*, 25 mai)

266. Le 24 mai, des étudiants d'Ateret Cohanim ont occupé encore une maison du quartier musulman de la vieille ville de Jérusalem après qu'une femme arabe qui habitait la maison depuis une dizaine d'années eut été expulsée de force et ses affaires mises à la rue. L'occupation de la maison est intervenue après un jugement rendu par la Haute Cour de justice, selon laquelle la maison appartenait à une famille juive. Durant l'expulsion, les forces de la police des frontières sont venues en masse pour boucler les rues avoisinantes et empêcher les Palestiniens de se rendre sur les lieux. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 26 mai)

267. Le 24 mai, un petit groupe d'extrémistes juifs a tenté en vain de pénétrer sur le mont du Temple, dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa, à l'occasion de la Journée de Jérusalem. (*Jerusalem Post*, 29 mai)

268. Le 26 mai, 15 membres du Conseil législatif palestinien ont interrompu leur réunion du matin à Ramallah pour se rendre séance tenante au quartier musulman de la vieille ville de Jérusalem pour protester contre la construction, pendant la nuit, de 10 baraques en tôle, érigées par des membres de la yeshiva d'Ateret Cohanim. Plusieurs douzaines de Palestiniens se sont vite joints aux membres du Conseil, et ceux-ci

ont annoncé que leur présence constituait une séance du Parlement, la première à avoir lieu à Jérusalem. La manifestation s'est envenimée lorsque des manifestants se sont rués sur l'enclave de la yeshiva pour démolir l'une des baraques. Les membres de la police des frontières ont usé de leurs matraques pour repousser les manifestants. À un moment donné, la police a poussé les députés dans une des baraques pour les séparer des autres. Onze manifestants ont été légèrement blessés, dont Faisal Hussein, qui, après la mêlée, saignait d'une blessure au bras. Plus tard au cours de la même journée, le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, a signé un ordre de démolition, donnant aux familles qui avaient emménagé dans les baraques 24 heures pour les quitter. M. Olmert a expliqué qu'il n'avait rien contre le principe de l'établissement d'un quartier juif dans le quartier musulman, mais que les familles en cause n'avaient pas demandé de permis de construire à la ville. S'exprimant à propos de la manifestation, David Bar Illan, conseiller en matière de communication du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, a déclaré qu'il s'agissait d'une violation flagrante des accords de paix, car ceux-ci limitaient l'Autorité palestinienne à la Cisjordanie et à la bande de Gaza. Faisal Hussein a déclaré dans sa réponse que la construction des baraques constituait «une violation manifeste et une tentative de modifier la situation dans la ville en dépit des Accords d'Oslo, qui interdisent de telles mesures». (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 27 mai; *Ha'aretz*, 29 mai)

269. Le 26 mai, les colons d'Ateret Cohanim ont saisi un terrain et y ont érigé des cabanes à Burj Al Laqlaq, dans la vieille ville de Jérusalem. Ce coup de force faisait écho à un autre coup de force opéré par une dizaine de membres du même groupe extrémiste, qui ont chassé une famille palestinienne de sa maison de Aqbat Saraya, affirmant que la maison appartenait à des Juifs. (*The Jerusalem Times*, 29 mai)

270. Le 31 mai, des centaines de juifs orthodoxes s'en sont pris à des propriétés arabes à Jérusalem-Est et ont lancé des pierres à des Palestiniens, en en blessant neuf, huit légèrement et un modérément. L'incident a eu lieu à la fin des prières sur l'esplanade du Mur des lamentations lorsque des milliers de juifs orthodoxes traversaient la rue de la vieille ville pour se rendre à la porte de Naplouse, maculant de colle les verrous des boutiques palestiniennes et brisant des vitres de voitures. Aux alentours de la porte de Naplouse, des centaines de juifs orthodoxes se sont également mis à jeter des pierres sur les boutiques palestiniennes. De jeunes palestiniens ont riposté avec des jets de pierres. Les forces de police ont dispersé par la force les juifs orthodoxes et les Palestiniens et ont détenu pour interrogatoire quatre Palestiniens et un juif orthodoxe qui leur avaient jeté des pierres. Les commerçants palestiniens dont les boutiques avaient été endommagées par ces attaques ont déclaré que bien que ces

incidents se reproduisent chaque année, la police n'intervenait pas assez pour les protéger, eux et leurs boutiques. (*Ha'aretz*, 1er juin)

D. Situation des détenus et prisonniers

271. Le 2 janvier, un Palestinien frappé d'internement administratif et placé à la prison de Damon a été libéré un mois et demi avant la date prévue aux termes d'un ordre d'internement administratif plusieurs fois reconduit. Après avoir examiné son recours en appel, le 18 novembre 1997, un juge militaire a décidé de le remettre en liberté. Wissam Rafidi, 39 ans, était un des Palestiniens frappé depuis longtemps d'internement administratif en Israël. Il avait été arrêté à El Bireh en août 1994 et les ordres d'internement administratif le concernant avaient été reconduits à maintes reprises. La dernière reconduction remontait au 18 septembre 1997 et était normalement applicable jusqu'au 17 mars 1998. (*Ha'aretz*, 4 janvier)

272. Le 4 janvier, un habitant du village d'Abud frappé d'internement administratif a été libéré de la prison de Damon après qu'un recours en appel eut été déposé en décembre 1997. Âgé de 41 ans, l'homme avait été arrêté en novembre 1996 et l'ordre d'internement administratif le concernant avait été successivement reconduit, de cinq mois en cinq mois, jusqu'à février 1998. Le 4 décembre, Me Peleg, avocat au Centre pour la protection de l'individu, a déposé un recours devant un juge militaire qui, le 18 décembre, a estimé que la durée de l'internement devait être ramenée à trois mois. (*Ha'aretz*, 5 janvier)

273. Le 6 janvier, au terme d'une grève de la faim de 40 jours, Ataef Alayan, activiste du Jihad islamique frappée d'internement administratif, a été libérée. Alayan, dont l'arrestation, le 20 octobre, avait provoqué des émeutes sur la Rive occidentale, faisait partie des 23 Palestiniens libérés plus tôt que prévu à la faveur du traditionnel geste de bonne volonté consenti pour le ramadan. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 7 janvier)

274. Le 7 janvier, la Haute Cour de justice, composée (fait rare) de neuf juges, a examiné les recours déposés par deux Palestiniens détenus pour des raisons de sécurité, qui estimaient que les méthodes d'interrogatoire utilisées contre eux par le SGS équivalaient à la torture. Les deux détenus affirmaient qu'au cours des périodes d'«attente» entre les interrogatoires (périodes de quelques heures ou de plusieurs jours), on les faisait s'asseoir sur des chaises très basses, les mains attachées derrière le dos et la tête recouverte d'un sac, et on leur passait de la musique très forte. Le SGS a rétorqué que de telles méthodes étaient nécessaires dans ces deux cas

précis pour obtenir des renseignements permettant d'éviter des attaques «terroristes». Les juges ont, semble-t-il, été sensibles aux demandes des détenus. Le Président de la Haute Cour, Aharon Barak, a déclaré que la Cour avait reçu un certain nombre de plaintes qui l'autorisaient à penser que ces méthodes n'étaient pas utilisées exclusivement contre les suspects détenteurs d'informations potentiellement indispensables pour la sécurité. Cependant, le 11 janvier, la Cour, contredisant l'avis du Président, a autorisé le SGS à continuer à recourir à la force pour extorquer des renseignements des deux détenus. (*Ha'aretz*, 2 et 12 janvier; *Jerusalem Post*, 2, 7, 8 et 12 janvier)

275. Le 9 janvier, il était signalé que Ataef Alayan, placée en internement administratif depuis octobre 1997, avait été libérée. Le cas d'Alayan avait soulevé un tollé général dans les régions autonomes lorsqu'elle avait observé une grève de la faim de 40 jours pour obtenir sa libération et protester contre la politique israélienne de détention politique et de prolongation arbitraire de la détention provisoire. (*The Jerusalem Times*, 9 janvier)

276. Le 28 janvier, Ahmed Katamesh, le Palestinien placé depuis le plus longtemps en internement administratif, a inopinément été transféré de la prison de Damon à celle de Kishon. Les défenseurs palestiniens des droits de l'homme ont craint que Katamesh, qui avait été arrêté le 1er septembre 1992, ait été transféré au quartier de la prison réservé au SGS pour y être interrogé, allégation démentie par la porte-parole des autorités pénitentiaires. (*Ha'aretz*, 29 janvier)

277. Le 29 janvier, cinq Palestiniens détenus pour des raisons de sécurité et condamnés à la prison à perpétuité pour avoir tué des Palestiniens des territoires ont été libérés sur ordre du Commandement central. (*Ha'aretz*, 30 janvier)

278. Le 8 février, il a été signalé que le Cabinet israélien avait approuvé le projet de loi relatif au Shin Bet (SGS). Les groupes palestiniens et étrangers de défense des droits de l'homme ont souligné que le projet de loi ne spécifiait ni les prérogatives du Shin Bet ni ses méthodes d'interrogatoire, ces éléments étant régis par un autre texte : l'ordonnance relative à la prévention de la terreur. Cette omission inquiétait les défenseurs des droits de l'homme, qui étaient persuadés que les méthodes actuelles du SGS (consistant notamment à attacher les détenus dans des positions très inconfortables, à les recouvrir de sacs ou à les priver de sommeil) continueraient d'être employées contre les détenus palestiniens derrière la façade d'une législation ambiguë. (*The Jerusalem Times*, 13 février)

279. Le 20 février, un Arabe de 30 ans arrêté le 26 février à la jonction de Katsina et soupçonné de transporter des explosifs dans l'intention de perpétrer un attentat à Jérusalem

a été libéré sous caution. Un autre Arabe de 30 ans, arrêté pour les mêmes motifs, avait déjà été libéré. L'homme a déclaré qu'après son arrestation, les policiers l'avaient passé à tabac et lui avaient ordonné de dire immédiatement où se trouvaient les explosifs. Il a également déclaré qu'un robot de la police avait criblé sa voiture de balles alors qu'on était en train de la fouiller. Selon lui, son arrestation était due à une conversation ironique qu'il avait eue avec sa mère depuis son téléphone portable. À la question de sa mère, qui lui avait demandé quand il rentrerait de la mosquée Al-Aqsa, il avait répondu qu'il ne voulait pas rentrer, mais qu'il désirait mourir là-bas. (*Ha'aretz*, 22 février)

280. Le 4 mars, des responsables palestiniens, y compris les dirigeants du Fatah à Djénine, ont exigé d'Israël la restitution d'un Palestinien de 32 ans, ancien chef d'une cellule des «Panthères noires» à Djénine, qui, affirmaient-ils, avait été enlevé par des militaires le 28 février. Ils ont indiqué que l'homme purgeait une peine de neuf ans de prison à laquelle il avait été condamné par un tribunal palestinien pour sa participation à l'assassinat de collaborateurs et à l'enlèvement de deux gardes frontière, en 1996. Selon le Gouverneur de Djénine, l'armée aurait arrêté le détenu alors qu'il était sorti de prison pour une brève permission. Le porte-parole des FDI a confirmé que des soldats en service avaient arrêté le détenu, ainsi qu'un autre Palestinien, à Kadim. (*Jerusalem Post*, 4 mars)

281. Le 30 mars, la Haute Cour de justice a rejeté un recours du Comité public contre la torture en Israël demandant qu'une enquête soit ouverte à la suite des allégations selon lesquelles un détenu palestinien de 38 ans aurait été torturé alors qu'il était interrogé par le SGS, dans le quartier de haute sécurité du Carré russe, à Jérusalem. Dans son recours, le Comité affirmait que le détenu avait fait l'objet de pressions physiques (violentes secousses, passages à tabac et strangulations). Ces mauvais traitements avaient rendu nécessaire une hospitalisation. Le détenu, qui avait été arrêté plus d'un mois plus tôt car il était soupçonné d'appartenir au Jihad islamique, n'avait apparemment pas été autorisé à consulter un avocat durant les 28 premiers jours de son incarcération. Au cours de l'audience, le représentant du ministère public a nié que le détenu ait été secoué, roué de coups, étranglé ou qu'il ait fait l'objet de quelque autre moyen de «pression physique». (*Ha'aretz*, 30 mars; *Jerusalem Post*, 31 mars)

282. Le 31 mars, Ribhi Katamesh a été libéré au terme d'une longue période d'internement administratif. Frère d'Ahmed Katamesh, l'homme frappé depuis le plus longtemps d'internement administratif, Ribhi Katamesh était lui-même visé par cette mesure depuis 1994. Il souffrait de troubles cardiaques et son état de santé se serait détérioré au cours des dernières

semaines. Il a été informé de sa libération le jour même. (*Ha'aretz*, 3 avril)

283. Le 3 avril, il a été signalé que sur intervention du directeur de la prison de Meggido, Eyal Ben Zur, la mesure d'internement administratif prise à l'encontre d'un détenu avait été annulée. Ben Zur a estimé que cette mesure, qui avait été prise la veille du jour où le détenu était censé être libéré, était contraire à un accord conclu entre les autorités pénitentiaires et les officiers de l'armée d'une part, et les autorités pénitentiaires et les détenus, d'autre part. Aux termes de cet accord, la reconduction des mesures d'internement administratif devait intervenir 10 jours au plus tard avant la date de la libération d'un détenu. Toujours à la prison de Meggido, trois prisonniers dont les peines touchaient à leur fin ont été maintenus en internement administratif pour des périodes supplémentaires comprises entre trois et six mois. Ils étaient respectivement incarcérés depuis cinq ans, 30 mois et trois ans et demi. Signe encourageant : les juges militaires auraient récemment raccourci les périodes d'internement administratif de dizaines de prisonniers. (*Ha'aretz*, 3 avril)

284. Le 9 avril, les FDI ont libéré huit Palestiniens détenus dans les prisons militaires, geste de bonne volonté à l'occasion de l'Aïd al-Adha. Le Ministre de la défense, Yitzhak Mordechai, a approuvé cette mesure sur recommandation des FDI et du SGS. Les FDI ont refusé de révéler l'identité des prisonniers, mais elles ont souligné que tous avaient purgé la quasi-totalité de leurs peines et qu'aucun n'avait «de sang sur les mains». (*Jerusalem Post*, 9 avril)

285. Le 9 avril, le Centre pour la protection de l'individu et l'Association pour les droits de l'homme ont saisi la Haute Cour de justice pour obtenir la libération immédiate d'un détenu dont l'internement administratif avait été reconduit par un officier de l'armée en dépit de la décision de remise en liberté prise par un juge militaire. (*Ha'aretz*, 10 avril)

286. Le 15 avril, les FDI ont libéré Ahmed Katamesh, un des dirigeants du Front populaire de libération de la Palestine et aussi l'homme frappé depuis le plus longtemps d'internement administratif. Hassan Fatafta, lui aussi frappé d'internement administratif, a également été libéré. Âgé de 45 ans, Katamesh était en internement administratif depuis le 1er septembre 1992. Il a été libéré après s'être engagé par écrit à ne pas se livrer à des activités violentes contre Israël. À sa sortie de la prison de Damon, Katamesh s'est déclaré solidaire de tous ceux qui étaient encore en prison à cause de la politique d'internement administratif. «Même sous le régime raciste d'Afrique du Sud», a-t-il ajouté, «les personnes arrêtées n'étaient jamais gardées pendant plus de six mois». Plus de 200 personnes font encore l'objet d'un internement administratif. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 16 avril)

287. Le 15 avril, les forces de sécurité israéliennes ont libéré Ahmed Katamesh, le plus ancien détenu palestinien placé en internement administratif, de la prison de Damon, après cinq ans et demi de détention. Un autre détenu, Hassan Fatafta, a également été libéré. D'après la presse israélienne, la libération de Katamesh était subordonnée à la condition que ce dernier apparaisse à la télévision israélienne et fasse une déclaration exprimant qu'il condamnait personnellement les actes de violence. (*The Jerusalem Times*, 18 avril)

288. Le 15 avril, le Ministère de l'information de l'Autorité palestinienne a lancé une campagne ayant pour slogan : «Libérez les combattants de la liberté emprisonnés». Cette campagne tendait à recueillir un million de signatures de Palestiniens en vue de les envoyer au Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, et à tous les États Membres de l'Organisation pour les prier instamment d'oeuvrer en faveur de la libération des prisonniers tant palestiniens qu'arabes détenus dans les prisons israéliennes. (*The Jerusalem Times*, 18 avril)

289. Le 16 avril, le quotidien israélien *Ha'aretz* a révélé que 96 Palestiniens avaient été placés en internement administratif par les autorités israéliennes pour des raisons de sécurité. La majorité des nouveaux détenus étaient originaires de la Rive occidentale. Israël avait récemment été contraint de ramener le nombre de détenus de 500 à 160, et de libérer 116 détenus qui se trouvaient en prison depuis quatre ans. Cette initiative répondait à la pression exercée conjointement par une campagne internationale des organisations juridiques et humanitaires, et l'action menée localement par des intellectuels israéliens et des membres de la Knesset. (*The Jerusalem Times*, 1er mai)

290. Le 19 avril, il a été signalé que depuis la signature des Accords d'Oslo, Israël avait libéré plus de 3 000 Palestiniens détenus pour atteintes à la sécurité. On estime toutefois à 5 000 le nombre de Palestiniens encore détenus. (*Jerusalem Post*, 19 avril)

291. Le 28 avril, les services de sécurité ont reconduit pour quatre mois l'internement administratif d'Ussama Birham, le Palestinien détenu depuis le plus longtemps sous ce régime. L'intéressé serait détenu sans jugement en Israël depuis septembre 1993. Le SGS le soupçonnait d'appartenir au Jihad islamique. Avant sa mise en internement administratif, Birham avait purgé une peine de sept ans de prison. (*Ha'aretz*, 28 avril)

292. Le 14 mai, il a été signalé qu'Israël avait présenté son deuxième rapport périodique au Comité contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, comme elle y était tenue en vertu de la Convention internationale de 1984 contre la torture. Par ce rapport, le Comité était informé des mesures prises concernant un projet de loi portant

sur le Service général de sécurité (SGS) qui, pour la première fois, allait préciser les fonctions et sphères de compétence du Service. Selon le rapport, le Département des enquêtes sur le personnel de police (DEPP) avait reçu 81 plaintes pour mauvais traitements de détenus par le SGS durant les interrogatoires. Dans quatre cas des anomalies avaient été relevées. Ces affaires avaient fait l'objet d'une procédure administrative au sein du SGS, qui avait pris des sanctions à l'encontre des intéressés. Dans un cas, celui d'Abed Harizat, un enquêteur du SGS avait fait l'objet d'une procédure disciplinaire devant une juridiction spéciale. Le SGS, continue le rapport, organisait des stages et des séminaires destinés à inculquer aux employés – et particulièrement aux personnes chargées des interrogatoires – les principes et les normes de la dignité humaine et des droits fondamentaux. Toujours selon le rapport, la police israélienne avait adopté les recommandations de la Commission Kremnitzer visant à prévenir les actes de violence par les forces de l'ordre, et la police avait nommé une commission de contrôle chargée de suivre leur mise en oeuvre. Cette commission n'était entrée en fonctions que dernièrement, mais la police israélienne avait déjà pris plusieurs mesures devant assurer le suivi des recommandations, dont une stricte sélection des candidats au recrutement dans les forces de police. Dans un autre rapport présenté au Comité contre la torture, l'organisation «B'tselem» et l'Association des droits civils en Israël ont déclaré que le SGS soumettait à la torture quelque 85 % des 1 000 à 1 500 Palestiniens interrogés chaque année. Selon ce rapport, Israël continuait de justifier la torture dans ses réponses aux appels introduits devant la Haute Cour de justice par les personnes interrogées. Israël n'avait adopté aucune loi contre la torture à ce jour et n'avait pris aucune autre mesure en ce sens. Les directives de la Commission Landau continuaient de rester secrètes, bien que l'on connaisse bien les méthodes utilisées par le SGS. Le rapport décrivait plusieurs des méthodes utilisées pendant les interrogatoires : privation de sommeil et privation de nourriture, mais aussi enfoncer sur la tête des détenus un sac sale, leur jouer de la musique très fort pendant des journées entières, les obliger à s'asseoir sur une petite chaise les mains attachées derrière le dos ou à se mettre à genoux dans des positions douloureuses, les exposer à des températures extrêmes, chaudes ou froides, leur donner des claques, des coups de pied, des coups de poing et les secouer violemment. Il était également dit dans le rapport que plus de 100 Palestiniens et Libanais se trouvaient sous le coup d'un ordre de détention administrative pouvant être prolongée indéfiniment. Certains Palestiniens avaient été détenus pendant plus de quatre ans sans savoir le moment auquel ils seraient relâchés. Des organisations de défense des droits de l'homme avaient fait observer que contrairement à l'impression dégagée par le rapport de l'État, la violence policière

continuait de poser un problème grave en Israël et que seul un petit nombre des recommandations de la Commission Kremnitzer avait été mis en oeuvre. Les conditions dans les prisons et établissements de détention restaient très dures et, dans certains centres, les prisonniers vivaient dans des conditions qui constituaient un traitement ou une punition inhumaine ou dégradante, et ce en violation de la Convention internationale. (*Ha'aretz*, 14 mai)

293. Le 19 mai, l'organisation des droits de l'homme B'tselem a tenu une conférence de presse à Jérusalem après avoir publié un rapport décrivant par le menu détail les méthodes d'interrogatoire du SGS. Ce rapport, qui a pour titre «Torture as a routine: GSS interrogation methods» (La torture systématique : méthodes d'interrogatoire du SGS), disait que la torture de Palestiniens était pratique quotidienne. Entre 1 000 et 1 500 Palestiniens étaient interrogés par le SGS tous les ans, dont 85 % étaient torturés à l'aide de diverses méthodes : on peut par exemple les secouer violemment, les battre, leur attacher des menottes, les attacher dans des positions douloureuses et leur placer sur la tête une cagoule imbibée d'urine ou de vomissures, les priver de sommeil et leur jouer incessamment de la musique amplifiée. De surcroît, les personnes chargées de l'interrogatoire menaçaient de les tuer et citaient le nom de personnes mortes sous interrogatoire. Elles proféraient également des menaces, à connotation parfois sexuelle, contre les familles des personnes interrogées. Le rapport faisait également observer que pendant toute la durée de l'interrogatoire, qui pouvait durer plusieurs mois, on ne permettait pas aux personnes interrogées de changer de vêtements. La nourriture était placée dans des cuvettes de toilette immondes, au mépris des mesures d'hygiène les plus élémentaires. Les cellules étaient minuscules et surpeuplées. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 20 mai)

294. Le 27 mai, le Centre pour la protection de l'individu et l'Association des droits civils en Israël ont introduit un recours auprès de la Haute Cour de justice afin d'obtenir la libération immédiate d'une personne placée en internement administratif et dont la détention avait été prolongée par les troupes des FDI en Cisjordanie alors qu'un juge militaire avait ordonné la libération. Les requérants ont prétendu que l'officier des FDI n'était pas en droit de prolonger la détention et que sa décision rendait vaine l'institution de la surveillance judiciaire de l'internement administratif. (*Ha'aretz*, 28 mai)

E. Mesures d'annexion et implantation de colonies

295. Le 2 janvier, les États-Unis ont fait part de leur mécontentement à propos de l'ouverture du chantier de nouveaux logements juifs dans la colonie de Beit El (Rive occidentale), dont la première pierre a été posée le 31 décembre 1997. Le porte-parole adjoint du Département d'État a déclaré que l'ouverture de nouveaux chantiers dans les colonies n'était guère propice à l'instauration du nécessaire climat de confiance entre les deux parties. (*Jerusalem Post*, 2 janvier)

296. Le 4 janvier, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont confisqué 32 hectares de terre près des colonies de peuplement de Gush Katif, dans la bande de Gaza. Des agriculteurs palestiniens ont déclaré qu'à Khan Yunis des bulldozers avaient entrepris de niveler le terrain en bordure de mer, détruisant les cultures. (*The Jerusalem Times*, 9 janvier)

297. Le 6 janvier, il a été signalé que les travaux d'infrastructure de la colonie Har Homa, à Jérusalem, se poursuivaient, et que l'appel d'offres en vue de la construction proprement dite était prévu pour le premier trimestre de l'année 1998. (*Ha'aretz*, 6 janvier)

298. Le 6 janvier, un porte-parole officiel du Patriarcat orthodoxe grec a démenti une information selon laquelle il aurait vendu un terrain de 70 dounams sis à Djabal Abou Ghounaym, à Jérusalem, précisant que le Patriarcat ne possédait aucun terrain dans ce secteur. (*The Jerusalem Times*, 9 janvier)

299. Le 7 janvier, le Gouvernement a approuvé la construction de 575 logements dans la colonie d'Efrat. Un haut responsable israélien a déclaré que le principe de la construction de ces nouveaux logements avait été décidé par l'équipe travailliste. Il a ajouté que, puisque l'autorisation avait été donnée, les travaux pouvaient commencer immédiatement. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 8 janvier)

300. Le 7 janvier, le Centre juridique pour la défense de la terre a déclaré que les autorités israéliennes avaient confisqué au total 4 500 dounams dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale au cours du mois de décembre 1997. (*The Jerusalem Times*, 9 janvier)

301. Le 7 janvier, le chef du Département de la cartographie du Centre des études arabes de la Maison d'Orient, Khalil Tufakji, a révélé que les autorités israéliennes avaient approuvé des plans pour la construction de la nouvelle route 70 qui contournerait les banlieues à l'est de Jérusalem, en direction, au nord, d'El Bireh et de Ramallah, et, au sud, de Bethléem. Ce projet absorberait 1 550 dounams de terre appartenant aux villages d'Ananta, d'A-Tue, d'Izzariyeh, d'Abu Dis, de Sawahrah et de Zayyem. De nombreuses

habitations sur le tronçon El Bireh-Ramallah seraient menacées de démolition. (*The Jerusalem Times*, 23 janvier)

302. Le 8 janvier, le général de division Uzi Dayan, chef du Commandement central des FDI, a rencontré les colons des colonies Peduel et Alei Zahav, afin d'examiner leurs préoccupations en matière de sécurité, après que l'Administration civile eut ordonné l'arrêt de la construction d'une route contournant les villages de Kfar a-Dik et Burkin, tout proches. Après la réunion, les colons ont déclaré qu'ils avaient bon espoir de recevoir dans les prochains jours l'autorisation de reprendre les travaux de construction de la route. Le Ministère de la défense aurait indiqué que cette route faisait partie d'une liste de plusieurs voies de contournement dont l'approbation était en suspens. Par ailleurs, la septième chaîne de télévision israélienne a signalé que les Palestiniens de Judée et Samarie (Rive occidentale) avaient construit plusieurs routes «illégalement» pour relier les localités isolées aux grandes villes dirigées par l'Autorité palestinienne. Un des exemples cités dans le reportage était celui d'une route construite par les Palestiniens dans les villages de Natsra et Burkin; cette route allait vers le sud en direction d'Aurora, avec pour objectif d'atteindre Bir Zeit, près de Ramallah. (*Jerusalem Post*, 9 janvier)

303. Le 9 janvier, il a été signalé que selon un document obtenu par le quotidien *Ha'aretz*, le Ministère du logement projetait de construire 30 000 logements dans les colonies. La moitié de ces logements, soit, en fait, 14 600 nouveaux appartements, auraient déjà été approuvés ou en seraient au dernier stade de la procédure d'approbation. D'autres projets auraient reçu l'approbation du Ministre de la défense, Itzhak Mordechai, et seraient déjà en construction. D'autres auraient reçu l'approbation de la Commission des implantations en Judée et Samarie (Rive occidentale) et attendraient celle du Ministre. Dans certaines colonies, les nouvelles constructions devraient au moins faire doubler la population. La colonie Ma'aleh Efraim compte actuellement quelque 400 logements. Les projets du Ministère du logement, récemment approuvés, y prévoient la construction de 561 logements supplémentaires. La colonie Efrat compte 1 150 logements. Un projet approuvé au début de la semaine devrait y ajouter 922 nouveaux logements. La construction de 1 330 logements aurait été approuvée dans la colonie orthodoxe de Beitar Elit. Une procédure d'approbation venait d'être amorcée concernant un projet de construction de 5 000 appartements dans cette même colonie. La construction de 2 200 logements à Givat Binyamin était sur le point d'être approuvée, alors que la construction de 921 logements avait déjà été approuvée. La construction de 1 300 logements à Givat Ze'ev devait également être approuvée. La colonie Ma'aleh Adumim, qui compte actuellement environ 20 000 habitants occupant

quelque 5 000 logements, verra sa population doubler. En effet, le Ministère du logement prévoit d'y construire 4 050 logements, dont 428 ont déjà été approuvés. La population d'Ofarim devrait augmenter de plusieurs son chiffre actuel, à la faveur de quatre projets portant en tout sur la construction de 6 741 logements. La colonie Alfei Menashe devrait également doubler de taille grâce à la construction de 1 414 logements. Dans la colonie Ariel, qui compte actuellement 3 300 logements, on envisageait la construction de 3 690 nouveaux logements. (*Ha'aretz*, 9 janvier)

304. Le projet d'expansion des colonies a été violemment critiqué par les dirigeants palestiniens et par le mouvement «La paix maintenant». Saeb Erekat, haut responsable au sein de l'Autorité palestinienne, a accusé le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou de tout faire pour «en finir avec le processus de paix avant que le mandat de son gouvernement prenne fin». «La paix maintenant» a accusé le Gouvernement d'approuver des constructions au-delà des exigences dictées par la croissance naturelle, une attitude qui, selon le mouvement, risquait de compromettre tout nouveau retrait de la Rive occidentale et, partant, de précipiter le pays dans la guerre. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 9 janvier)

305. Le 15 janvier, il a été signalé que le Gouvernement avait récemment approuvé la construction de six logements destinés à des colons juifs, près du quartier Avraham Avinu, à Hébron. Par ailleurs, les colons seraient en train d'élaborer un projet de construction de 300 logements, dont ils espéraient l'approbation. David Bar Illan, conseiller en communication du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, a déclaré à ce sujet que le Gouvernement était favorable à une présence juive à Hébron, mais qu'il était lui-même incapable de dire à quel moment les nouvelles constructions seraient approuvées. (*Jerusalem Post*, 15 janvier)

306. Le 17 janvier, la direction de la Maison d'Orient a publié une déclaration dans laquelle elle accusait les autorités israéliennes d'étendre leurs colonies à l'ouest de Ramallah pour y créer une nouvelle entité géographique et démographique. Dans cette déclaration, Israël était accusé d'avoir récemment intensifié ses activités dans le secteur, de grouper de nouvelles routes avec pour objectif de relier entre elles les colonies de peuplement et d'isoler les villages palestiniens. (*The Jerusalem Times*, 23 janvier)

307. Le 21 janvier, la police a arrêté quatre Palestiniens qui avaient tenté d'empêcher un bulldozer de travailler sur des terres situées près de la colonie Adura. Les habitants des villages de Dura et Tafuh ont affirmé que ces terres leur appartenaient et qu'ils avaient déposé un recours devant la Haute Cour de justice pour en empêcher la confiscation. (*Jerusalem Post*, 22 janvier)

308. Le 23 janvier, à l'issue d'un entretien avec le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou, le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, a déclaré que ceux qui pariaient sur l'ouverture prochaine du chantier de Har Homa avaient de bonnes raisons d'être optimistes. Le maire et le Premier Ministre ont également décidé la création d'une commission composée de représentants du Bureau du Premier Ministre, de la municipalité, du Ministère de l'intérieur et de l'Autorité pour le développement de Jérusalem, dont l'objectif sera d'élaborer un plan sur plusieurs années pour le «renforcement» de Jérusalem dans les domaines de l'éducation, du logement, de l'emploi et de la culture. (*Ha'aretz*, 25 janvier)

309. Le 23 janvier, Meir Porush, député et Vice-Ministre du logement et de la construction, répondant à une question du député Ofir Pins, a déclaré qu'il y avait 1 180 logements vides dans les territoires, dont environ 1 000 en zones rurales et 180 en zones urbaines. (*Ha'aretz*, 26 janvier)

310. Le 23 janvier, il était signalé que les autorités israéliennes avaient entrepris des travaux sur la route 45 (settler route), destinée à relier les zones côtières israéliennes à la vallée du Jourdain. Dans un premier temps, la nouvelle route reliera les aéroports de Lydda et de Jérusalem à Qalandia. Quelque 2 200 dounams de terre ont été confisqués pour ce chantier. (*The Jerusalem Times*, 23 janvier)

311. Le 26 janvier, il a été signalé que le groupe «Ateret Cohanim» avait commencé la rénovation de cinq édifices de la vieille ville de Jérusalem, dont il était propriétaire et qu'il entendait occuper. Ces cinq bâtiments s'ajoutaient aux 13 autres qu'il souhaitait rénover dans la vieille ville. Aux termes d'un accord conclu entre le Premier Ministre, le groupe «Troisième voie» et les partis religieux avant l'adoption du budget 1998, 30 millions de shekels devaient être consacrés au financement des activités des groupes «El Ad» (20 millions) et «Ateret Cohanim» (10 millions). (*Ha'aretz*, 26 janvier)

312. Le 1er février, le mouvement «La paix maintenant» a déclaré qu'une route avait été construite illégalement entre Rehan et Hermesh, en Samarie (nord de la Rive occidentale). Son porte-parole a déclaré que le Groupe de surveillance des colonies relevant du mouvement avait découvert la route le 31 janvier, alors qu'il visitait la région. Avi Benayahu, conseiller en communication du Ministre de la défense Yitzhak Mordechai, a déclaré que le Ministère n'avait jamais approuvé la construction d'une route à cet endroit. (*Jerusalem Post*, 2 février)

313. Le 2 février, il a été signalé que le Gouvernement préparait un projet visant à multiplier par quatre le nombre de colons dans le secteur de Gush Etzion. La population des colonies Efrat et Gush Etzion devait passer de 13 000 à

50 000 (20 000 à Efrat, 30 000 à Gush Etzion) d'ici 2010. Le projet prévoyait notamment : un accroissement substantiel de la population de la colonie orthodoxe de Beitar, en encourageant les Juifs orthodoxes de Jérusalem et Bnei Brak à s'installer dans la colonie; l'extension d'Efrat vers le nord-est; la construction de quartiers orthodoxes à Ma'aleh Amos et Metzad; la construction d'une route reliant Tekoa et Nokdim à Har Homa, à Jérusalem; et la construction d'une nouvelle ville au cœur du Gush Etzion, entre la colonie Alon Shevut et la colonie militaire Nahal (jeunesse pionnière combattante) de Gvaot, sur des terres achetées par des Juifs avant la guerre d'indépendance. (*Ha'aretz*, 2 février)

314. Le 2 février, le général de division Oren Shahor, ancien coordonnateur des activités du Gouvernement dans les territoires, a invité les autorités israéliennes à prendre des mesures énergiques contre les activités palestiniennes dans l'agglomération de Jérusalem. Ses propos faisaient suite à la publication d'un rapport des services de sécurité consacré à l'agglomération de Jérusalem, rapport qui indiquait que les Palestiniens s'efforçaient de gagner le contrôle de nouvelles terres dans la région, de créer une ambiguïté sur les frontières de la municipalité; selon le rapport, la plupart des maisons palestiniennes de la région avaient été construites «illégalement». (*Ha'aretz*, 1er et 3 février)

315. Le 4 février, il a été signalé que le Ministère de l'intérieur avait donné son approbation définitive à la construction de 132 logements juifs dans le quartier arabe de Ras al-Ahmad, à Jérusalem-Est. Le Ministère a également approuvé un projet portant sur la construction de 500 logements arabes dans le même secteur. Les responsables de l'Autorité palestinienne ont prévenu que cette décision risquait de provoquer une nouvelle vague de violence. Saeb Erekat, négociateur en chef de l'Autorité palestinienne, a déclaré que ce projet constituait «un message indiquant au monde entier que le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou continuait à provoquer la communauté internationale et à ignorer les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et les accords signés à la Maison Blanche». Faisal Hussein, Ministre de l'Autorité palestinienne en charge de Jérusalem, a protesté en indiquant que le Gouvernement israélien démolissait des maisons palestiniennes d'un côté et approuvait la construction de maisons pour les colons de l'autre. Il a prévenu que cette politique, si elle se poursuivait, précipiterait toute la région dans un conflit et la ferait retomber dans la situation qui prévalait avant le processus de paix. «La paix maintenant» a également condamné le projet de logements juifs, estimant qu'il menaçait le processus de paix. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 4 février; *Ha'aretz*, 5 et 6 février)

316. Le 5 février, il a été signalé que le Bureau du Premier Ministre mettait la dernière main à un projet en vertu duquel

des dizaines de colonies des territoires seraient déclarées «communautés de ligne front», un statut jusque-là réservé aux communautés frontalières, qui bénéficieraient d'une aide financière spéciale. Par ailleurs, les résidents bénéficieraient d'abattements fiscaux de 15 % à 20 %, au lieu de 3 % à 7 % dans les autres zones de développement. Selon un haut responsable, de 30 à 40 colonies de Samarie et Judée (Rive occidentale) et de Gaza seraient concernées par ce nouveau statut. Ces colonies sont situées près de foyers de population arabe et leurs routes de contournement, lorsqu'elles en possèdent, n'empêchent pas les rencontres avec des «terroristes»; leurs résidents sont continuellement victimes de jets de pierres, d'attaques et de pertes de jours de travail en raison de l'insécurité ambiante. Sur la liste des colonies retenues figurent notamment Beit El, Psagot, Ganim, Kadim, Kiryat Arba, les colonies juives d'Hébron, Netzarim et Kfar Darom. Selon «La paix maintenant», le coût des abattements fiscaux dont bénéficieraient la quarantaine de colonies s'élèverait à 250 millions de shekels. (*Ha'aretz*, 5 et 6 février)

317. Réagissant à l'approbation définitive par le Ministère de l'intérieur de la construction de 132 logements dans le quartier Ras al-Amud de la Jérusalem arabe, le Ministre sans portefeuille Faisal Hussein, responsable de l'Autorité palestinienne chargé du dossier de Jérusalem, a déclaré que cette décision constituait une nouvelle violation des accords signés. «Cette décision va amener toute une région au bord de l'explosion», a-t-il ajouté. (*The Jerusalem Times*, 6 février)

318. Le 11 février, le Ministre de l'intérieur Eliahu Suissa a déclaré que si une interruption des travaux à Har Homa pouvait faire avancer le processus de paix, il convenait de les reporter de plusieurs mois. Un haut responsable gouvernemental a néanmoins déclaré que les travaux ne pouvaient être retardés. (*Jerusalem Post*, 12 février)

319. Le 11 février, il a été signalé que l'examen des rapports financiers soumis en 1996 par les collectivités locales au Ministère de l'intérieur avait révélé que les colonies étaient les premières bénéficiaires des aides publiques, ce qui les rendait particulièrement attractives aux yeux de nouveaux résidents potentiels. Les colonies de Kiryat Arba, Emanuel, Efrat, Elkanah, Ariel et les colonies relevant de la juridiction du Conseil régional du mont Hébron, Mateh Yehuda, Gush Etzion, Gaza et Mateh Binyamin recevaient des aides publiques dont le montant total dépassait les 3 millions de shekels. Elles comptaient au total quelque 103 500 habitants et leurs conseils recevaient de l'État pour chaque colon environ 2 910 shekels, alors que les conseils des villes nouvelles ne percevaient que 2 100 shekels environ par résident (soit une différence de 30 % environ). (*Ha'aretz*, 11 février)

320. Le 16 février, sous l'imposante protection de 260 policiers de Judée et Samarie (Rive occidentale), placés sous le commandement du Vice-Commandant du district de Judée (Rive occidentale-Sud), et de gardes frontière, l'Administration civile a expulsé quelque 140 Bédouins jahalins d'un secteur situé au sud de la colonie Ma'aleh Adumim vers un site qui leur était réservé et qui se trouve près de la décharge d'ordures d'Abou Dis. David Gilo, chef de l'équipe d'inspection de l'Administration civile, a révélé qu'un sort identique attendait les centaines de Bédouins qui vivaient encore dans la région. Après que leurs effets eurent été entassés sur des camions, des bulldozers ont écrasé les tentes et les cabanes d'étain. Puis, leurs effets et leur nourriture ont été déchargés à l'entrée de la décharge de Jérusalem. Selon l'avocat des Bédouins, les inspecteurs de l'Administration civile ne les ont autorisés à récupérer leurs effets que lorsque ceux-ci ont été recouverts de monceaux d'ordures et de terre. Des sources policières se sont félicitées de l'absence de résistance des expulsés, due au déploiement massif de forces de police, au cours d'une opération qu'un haut responsable des forces de l'ordre a qualifié d'«opération de choc». Les familles bédouines expulsées vivaient dans la région depuis le début des années 50, période au cours de laquelle elles avaient été chassées de Tel Arad. Elles devaient désormais rejoindre les quelque 160 autres familles de la même tribu que l'Administration civile avait déjà expulsées vers un autre site, près de la décharge d'Abou Dis. Le différend vieux de 15 ans entre la tribu et les autorités israéliennes était parvenu à son terme le 4 septembre dernier, avec le rejet par la Haute Cour de justice du dernier recours formé par la tribu contre l'ordre d'expulsion. Mohammed Hires, porte-parole de la tribu, a déclaré que les Jahalins avaient refusé de s'installer sur le site qui leur était destiné, parce que le sol pierreux les empêcherait de faire paître leurs chèvres et en raison de la proximité de la décharge. D'autres Bédouins ont également affirmé que les sites de remplacement étaient déjà surpeuplés, ne répondaient pas à leurs besoins et ne correspondaient pas à leur manière de vivre. Quoi qu'il en soit, Israël avait adopté un vaste plan directeur pour la colonie Ma'aleh Adumim, s'étendant de la mer Morte à Jérusalem sur une superficie pratiquement équivalente à celle de Tel-Aviv. En d'autres termes, tous les Bédouins devaient être expulsés. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 17 février)

321. Le 16 février, un tribunal d'instance israélien a vendu à un investisseur juif un terrain appartenant à un Palestinien, sans que celui-ci ait été mis au courant de la transaction. Haj Issa Azzat, du village de Beit Safafa, dans le sud de Jérusalem, a affirmé avoir acheté les 10 dounams de terres en 1972 et tenté depuis lors de les faire inscrire au registre foncier de Jérusalem. Il a indiqué qu'il avait porté l'affaire devant la

Haute Cour en 1996, pour tenter de contraindre la municipalité à lui délivrer un certificat d'enregistrement, après qu'il eut appris que le terrain contigu au sien venait d'être vendu à un investisseur juif par un Palestinien de Beit Safafa. On a appris que le juge du tribunal d'instance Yoel Tsur avait ordonné que les parcelles du secteur, dont celle d'Azzat, soient enregistrées au nom de l'investisseur Shaul Cohen. (*The Jerusalem Times*, 20 février)

322. Le 17 février, des dizaines de Bédouins de la tribu jahalin ont passé la nuit en plein air autour de feux sur le site dont ils avaient été expulsés la veille. Ils sont retournés sur leur ancien site en dépit du fait que l'Administration civile avait emporté leurs effets sur un autre site, à l'ouest de Ma'aleh Adumim. Ils ont en outre déclaré leur intention de rester sur place. L'Autorité palestinienne leur a fourni des tentes, mais les inspecteurs de l'Administration civile, escortés de nombreux policiers de Judée et Samarie (Rive occidentale), les ont confisquées et ont arrêté quatre Bédouins pour les interroger. Parmi les personnes arrêtées figurait apparemment un père de 13 enfants qui avait tendu un morceau de tissu entre deux barils pour protéger ses enfants du froid. Un Bédouin a affirmé que l'Administration civile avait saisi les tentes avec leur contenu, abandonnant les familles sans leurs effets. L'Administration civile a répliqué qu'il n'y avait rien dans les tentes. Le Secrétaire général de l'association «Rabbins pour les droits de l'homme» a déclaré que son association souhaitait apporter de la nourriture et des couvertures aux Bédouins restés sur place. Une délégation de rabbins membres de l'association s'est vu refuser l'accès au site. (*Ha'aretz*, 18 et 22 février)

323. Le 17 février, il a été signalé que le Premier Ministre Benjamin Nétanyahou ordonnerait prochainement l'émission d'appels d'offres en vue de la construction de la nouvelle colonie de Har Homa. Par ailleurs, M. Nétanyahou a promis de faire le nécessaire en vue de la construction de quatre routes de contournement dans les endroits suivants : El Arov, Bethléem, Naplouse et route 45. (*Ha'aretz*, 17 février)

324. Le 18 février, il a été signalé qu'environ 5 000 logements avaient été construits dans les colonies au cours de l'année écoulée et que 80 % de ces logements avaient déjà été vendus. Selon les hauts responsables du Bureau du Premier Ministre, l'ampleur de la demande d'appartements dans les colonies était davantage liée au caractère attractif des prix qu'à des considérations idéologiques. Cette compétitivité des prix découlait du fait que les colonies définies comme zones nouvelles avaient été classées «A», ce qui avait pour conséquence une diminution de 50 % du prix des terrains. De plus, les chantiers étaient exécutés à titre gracieux par la branche «colonies» du Conseil des communautés juives de Judée et Samarie (Rive occidentale) et de Gaza. Par exemple, les 37

logements mis en vente dans la colonie Allon au début du mois ont trouvé acquéreurs en moins de 24 heures. Dans la colonie Talmon, 40 logements ont été mis en vente et achetés sur-le-champ. Un haut responsable a qualifié la demande d'«étourdissante». (*Ha'aretz*, 18 février)

325. Le 21 février, une cinquantaine de militants d'extrême gauche se sont joints à plusieurs dizaines d'habitants des villages de Salfit et Iskaka pour planter des oliviers sur des terres convoitées de toutes parts, près de la colonie Ariel. En décembre, les colons avaient commencé à construire une route sur des terres plantées d'oliviers appartenant au village. Les villageois souhaitaient également construire une route permettant à leurs véhicules d'accéder à des parcelles reculées. L'armée a interrompu les deux chantiers en attendant que la question de la propriété des terres soit tranchée. Une autre manifestation contre les colons et l'armée réunissant des Israéliens et des Palestiniens a eu lieu à Kfar Kadum. Elle faisait suite à la décision des autorités israéliennes de confisquer au village 1 000 dounams supplémentaires en vue de l'implantation d'une zone industrielle. Les résidents se sont également plaints que les colons avaient saisi 108 dounams de terres agricoles appartenant à une famille du village et y avaient construit diverses structures. La famille en question a déclaré qu'en août 1997, un responsable de la sécurité avait affirmé à la télévision que la présence de colons dans le secteur était illégale et qu'ils seraient expulsés. Or, à la fin de l'année, les autorités israéliennes avaient publié une nouvelle carte du secteur sur laquelle la majeure partie des terres en question figurait dans les «terres domaniales». (*Ha'aretz*, 22 février)

326. Le 22 février, la Haute Cour de justice a rendu un arrêt provisoire interdisant toute modification de la situation de l'enclave des Jahalins, à l'est de Ma'aleh Adumim. Une semaine plus tôt, l'Administration civile avait démoli les cabanes de tôle et les enclos appartenant aux Jahalins, qu'elle avait chassés du site en question. Les Jahalins avaient refusé et vivaient depuis en plein air, malgré la confiscation de leurs tentes. L'injonction de la Haute Cour faisait suite à un recours dans lequel l'avocat des expulsés affirmait que l'Administration civile avait pris des mesures illégales et procédé à une démolition illégale. Une audience était prévue pour la semaine suivante. Peu avant l'arrêt de la Haute Cour, les inspecteurs de l'Administration civile avaient signifié aux Bédouins l'ordre d'expulsion. La nature de l'infraction était «présence de personnes et de biens privés sur des terres domaniales». Signé de la main du chef de l'Unité d'inspection de l'Administration civile, l'ordre donnait aux Bédouins une journée pour évacuer les lieux. (*Ha'aretz*, 23 février)

327. Le 27 février, les Bédouins de la tribu jahalin, dont l'expulsion avait été suspendue sur intervention de la Haute

Cour de justice, ont organisé une prière de protestation en plein air avec des fidèles juifs de l'«Association des rabbins pour les droits de l'homme». Cette prière avait été précédée d'une manifestation commune tenue sur le site en question, près de Ma'aleh Adumim. (*Ha'aretz*, 1er mars)

328. Le 1er mars, la Haute Cour de justice a rendu une ordonnance provisoire interdisant à l'Administration civile d'expulser les membres de la tribu jahalin, qui vivaient à l'est de la colonie Ma'aleh Adumim, et de confisquer les tentes qu'ils avaient dressées en lieu et place des cabanes d'étain que l'Administration civile avait démolies deux semaines plus tôt. L'ordonnance provisoire devait rester en vigueur jusqu'à ce que la Commission d'appel de l'Administration civile ait tranché la question. La Cour a refusé d'autoriser les Bédouins à ériger des cabanes d'étain sur le site. Elle s'est en outre abstenue de se prononcer quant à la légalité de l'expulsion intervenue deux semaines plus tôt. Selon l'avocat de la tribu, 32 familles ont reçu l'ordre de quitter leur lieu de résidence sans avoir reçu ni d'avis d'expulsion ni quelque autre document écrit. Elles sont restées sur place et ont dormi à la belle étoile. Le lendemain, l'UNRWA leur a fourni des tentes en guise de solution provisoire, mais les tentes ont été confisquées par des inspecteurs de l'Administration civile. Aux termes d'une autre ordonnance provisoire, les familles ont été autorisées à replanter les tentes. (*Ha'aretz*, 2 mars)

329. Le 2 mars, il a été signalé que durant les 10 premiers mois de l'année 1997, le nombre de colons avait augmenté de 7,45 % sur la Rive occidentale et de 4,8 % dans la bande de Gaza. Selon l'Administration du Ministère de l'intérieur chargée des questions démographiques, le nombre de colons sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza était à l'époque de 161 157. Un examen des taux de croissance par district a montré qu'avec un taux de 11,2 %, c'est la région de Naplouse qui avait enregistré la plus forte augmentation. Une hausse importante avait également été enregistrée dans la région de Ramallah (10,2 %) alors qu'à Gaza, la population juive avait augmenté de 10 %. (*Ha'aretz*, 2 mars)

330. Le 6 mars, quatre caravanes ont été installées sur une colline attenante à la colonie d'Alei, ce qui portait à 12 le nombre de caravanes récemment installées sur cette colline. L'Administration civile a déclaré que les terrains en question étaient des «terres domaniales» et que l'installation des caravanes était «légale». Les caravanes étendaient apparemment le territoire de la colonie, dont la largeur était de 5 kilomètres. Composée de 1 000 logements, la colonie aurait reçu du Ministère de la défense l'autorisation de construire 2 500 nouveaux logements. (*Ha'aretz*, 9 mars)

331. Le 6 mars, il a été signalé que le Gouvernement israélien avait alloué 5 millions de dollars des États-Unis aux

colonies de Gaza, de la Rive occidentale et du plateau du Golan dans le budget de 1998.

332. Le 23 mars, la Haute Cour israélienne a donné trois mois au Gouvernement israélien pour enfin expliquer pourquoi les Palestiniens du village d'Ikrith n'avaient pas été autorisés à retourner au village dont ils avaient été expulsés en 1948. La Haute Cour a jugé recevable l'argument avancé par le ministère public, selon lequel le Gouvernement était encore en train d'examiner l'affaire et n'avait pas encore pris de décision définitive à ce sujet. Elle a toutefois ordonné au Gouvernement de prendre sa décision dans un délai de trois mois, faute de quoi une nouvelle audience aurait lieu en juillet. (*The Jerusalem Times*, 27 mars)

333. Le 25 mars, dans un rapport établi par le Département de la construction de logements du Ministère de l'intérieur, il a été signalé que les inspecteurs du Ministère avaient relevé 1 291 infractions en matière de construction dans le district de Jérusalem, principalement à Jérusalem-Est. La majorité des «infractions» constatées à Jérusalem-Est concernaient la construction de bâtiments entiers ou d'étages, alors qu'à Jérusalem-Ouest, elles portaient presque exclusivement sur l'adjonction d'une pièce unique ou d'une véranda. En dépit du nombre élevé d'infractions, les démolitions ont été peu nombreuses. Selon le rapport, à Jérusalem-Est, 10 ordres de démolition émanant du Ministère de l'intérieur devaient être exécutés avant la fin du mois de mars et 36 avant le mois de janvier 1999; et 27 arrêtés administratifs étaient examinés par la justice. (*Ha'aretz*, 25 mars)

334. Le 26 mars, il a été signalé que le Ministre de la défense était en train de faire le nécessaire pour régulariser la situation de trois colonies créées sans autorisation gouvernementale sur la Rive occidentale. Le statut de communauté reconnue devait être accordé à une des colonies au moins (Rechaim), au terme d'une procédure baptisée «blanchiment de colonies» par des sources israéliennes dans les territoires. Les logements en question avaient été construits ces dernières années sans permis et étaient habités par quelques familles. Les services de sécurité, qui s'étaient initialement opposés à ces constructions, apporteraient désormais leur concours pour y amener l'eau, le gaz et l'électricité. Des préparatifs étaient en cours en vue d'inclure d'autres logements aux plans directeurs de colonies existantes, ce qui aurait pour effet d'étendre considérablement la superficie des colonies. (*Ha'aretz*, 27 mars)

335. Le 28 mars, six Palestiniens, parmi lesquels un homme de 74 ans, une femme et deux membres du Comité exécutif de l'OLP, ont été blessés par balle par les FDI au cours d'une manifestation de protestation contre l'expansion de la colonie Yitzhar. Le vieillard a été grièvement blessé au visage et a

perdu connaissance. Un homme a été blessé à la tête, un autre à l'épaule et un autre à la mâchoire. Les trois autres victimes ont également été touchées dans la partie supérieure du corps. L'incident se serait produit alors qu'environ 300 résidents d'Asira el Qibliya (à l'ouest de Naplouse) s'étaient rendus sur leurs terres, où des bulldozers aplanissaient le sol en vue de l'expansion de la colonie. Selon les résidents, des centaines d'oliviers avaient été arrachés durant l'opération. Commentant l'incident, le porte-parole des FDI a déclaré : «Des dizaines de Palestiniens ont manifesté entre la colonie Yitzhar et Asira el Qibliya. Après leur avoir signifié qu'ils se trouvaient dans une zone militaire fermée, l'armée leur a demandé de se disperser. À leur refus, l'armée et les gardes frontière les ont dispersés en utilisant les moyens normalement employés pour disperser toute manifestation.» (*Ha'aretz*, 29 mars)

336. Le 30 mars, l'Office central de la planification de l'Administration civile pour la Rive occidentale a rejeté les objections palestiniennes au plan directeur concernant l'expansion de la colonie Ma'aleh Adumim. Le plan, qui comprenait essentiellement le secteur «C» et une partie du secteur «B», prévoyait une extension d'environ 12 000 dounams de la superficie de cette colonie de 20 000 habitants; la superficie totale devait ainsi être portée à 60 000 dounams. Par comparaison, la superficie de Tel-Aviv, 350 000 habitants, est de 51 000 dounams. Les résidents de cinq villages situés à l'est de Jérusalem, ainsi que les représentants de l'Autorité palestinienne, ont affirmé que les terres en question constituaient les seules terres agricoles appartenant encore aux résidents des villages de la région. Justifiant ce rejet, le Directeur de l'Office de la planification de l'Administration civile, l'architecte Shlomo Moskovitz, a déclaré : «Le projet ne concerne que des terres domaniales; si un droit de propriété sur une partie des terres concernées venait à être prouvé, la parcelle en question serait exclue du projet.» (*Ha'aretz*, 31 mars)

337. Le 4 avril, le Ministère de l'information de l'Autorité palestinienne a publié un rapport officiel dont il ressortait qu'en mars 1998, Israël avait confisqué au total 375 dounams de terres agricoles dans l'ensemble des territoires palestiniens. Ce rapport indiquait également qu'une extension des colonies était en cours sur des centaines de dounams de terre supplémentaires. (*The Jerusalem Times*, 10 avril)

338. Le 6 avril, dans un recours déposé devant la Haute Cour de justice au nom de 11 familles palestiniennes, plusieurs organisations de défense des droits de l'homme ont affirmé que les habitants palestiniens de Jérusalem qui s'étaient rendus à l'étranger ou vivaient dans les territoires occupés avaient vu leur statut de résident permanent annulé et leurs cartes d'identité israéliennes confisquées par le Ministère de

l'intérieur. Selon ces organisations, la nouvelle politique du Ministère de l'intérieur consistait à transformer les résidents de Jérusalem-Est partis à l'étranger sans intention de s'y établir en immigrants clandestins privés de tous droits dans la ville où ils sont nés et où ils vivent. En particulier, les résidents n'étaient pas autorisés à rester en Israël et étaient obligés d'abandonner définitivement leur maison à Jérusalem-Est. Cette politique était apparemment contraire aux procédures des «ponts ouverts», vieilles de 30 ans, qui permettaient aux résidents de Jérusalem-Est de vivre à l'étranger pendant de longues périodes ou de s'installer de l'autre côté de la ligne verte sans risquer de perdre leur statut de résident permanent titulaire de cartes d'identité israéliennes. Selon les auteurs du recours, l'objectif du Ministre de l'intérieur Eli Suissa, dont les motivations étaient nationalistes, était d'expulser les résidents arabes de Jérusalem. «Il s'agit d'un objectif illégitime contraire à l'état de droit et aux valeurs d'égalité», écrivaient-ils.

339. Le 7 avril, le Conservateur des biens des absents a adressé des avis d'expulsion à une centaine de familles de la zone de Yatta, dans le district d'Hébron. Ces familles ont reçu l'ordre d'évacuer une superficie de 20 000 dounams, bien qu'elles aient détenu des titres officiels de propriété sur les terres en question. (*The Jerusalem Times*, 24 avril)

340. Le 8 avril, le maire de Jérusalem a déclaré que le sort de Har Homa était scellé et a promis de faire usage de toute son autorité politique pour obtenir que les travaux commencent dès que possible. (*Jerusalem Post*, 9 avril)

341. Le 10 avril, il a été signalé qu'Israël envisageait d'annexer une superficie supplémentaire de 12 000 dounams de terre afin d'étendre la colonie de Ma'aleh Adumim dans la banlieue est de Jérusalem. Le plan, connu sous le nom d'E-1, visait à établir une liaison directe entre la colonie et Jérusalem au moyen de terres sur lesquelles une rangée d'hôtels allait être bâtie. La colonie devait être étendue en y ajoutant 3 500 nouvelles unités d'habitation. (*The Jerusalem Times*, 10 avril)

342. Le 14 avril, les responsables du Conseil local de la vallée du Jourdain ont annoncé que le nombre de résidents juifs dans la région avait augmenté de 10 % en 1998 et que les terres cultivables avaient été «étendues» pour répondre aux besoins d'une population en pleine croissance. «Nous observons une augmentation du taux de croissance et d'absorption», a déclaré David Levi, Chef du Conseil, qui a également précisé que depuis le début de l'année 1997, une soixantaine de familles étaient venues se joindre aux 590 familles vivant dans les colonies de la région. Il a démenti les accusations rapportées par la «Voix d'Israël», selon lesquelles plusieurs colonies de la vallée du Jourdain avaient confisqué des terres

contiguës pour pouvoir s'agrandir. Selon M. Levi, toutes les terres «rajoutées» aux colonies se situaient à l'intérieur du territoire relevant de la juridiction du Conseil. Selon les estimations de «La paix maintenant», la population juive des territoires occupés avait augmenté de 9 % en 1997. (*Ha'aretz*, 15 avril)

343. Le 19 avril, les FDI ont empêché des Palestiniens de continuer à construire sur un site contigu à la colonie Morag, à Gush Katif. Des officiers des FDI ont fait savoir à la police palestinienne que ces travaux étaient contraires aux Accords d'Oslo. (*Jerusalem Post*, 20 avril)

344. Le 28 avril, il a été signalé qu'à la suite d'une intervention du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou et de pressions exercées par l'«Association Giv'at Hazayit», le nombre de logements dont la construction pouvait commencer immédiatement dans la colonie Efrat a été multiplié par près de quatre, passant de 268 à 807. Sur les 107 parcelles de terrain destinées aux particuliers souhaitant construire eux-mêmes leurs maisons, seules cinq n'avaient pas été vendues. Le Directeur de l'Association «Giv'at Azayit» a déclaré que son groupe avait signé un contrat portant sur la construction de 330 logements. Quatre-vingt-dix de ces logements avaient déjà été commencés et 60 étaient achevés. Parallèlement à ces événements, le secrétariat de la colonie Nokdim a signalé que des préparatifs étaient en cours en vue de la construction d'une route de contournement de Jérusalem passant par Har Homa. Il a d'autre part été signalé que le Ministère du logement poursuivait ses travaux autour d'un projet portant sur la construction de milliers de logements dans la grande banlieue de Jérusalem, notamment dans la colonie Adam et dans plusieurs des secteurs relevant de la juridiction du Conseil régional de Mateh Binyamin. Il était prévu de créer de nouvelles colonies et de relier les colonies existantes, afin de créer un bloc de territoire continu entre Jérusalem et sa grande banlieue. Le projet était apparemment placé sous la direction d'un membre du Parti travailliste qui avait été conseiller du défunt Premier Ministre Yitzhak Rabin pour les questions relatives aux colonies. (*Ha'aretz*, 28 avril)

345. Le 8 mai, il a été signalé que quatre autres colonies (Neveh Tsuf, Psagot, Mahmesh et Kokhav Hashahar) avaient manifesté le souhait d'intégrer des membres des Falashas Moras vivant dans les camps de transit d'Addis-Abeba. Ils ont ainsi rejoint trois autres colonies (Ofra, Kdumim et Efrat) qui avaient déjà signé un accord avec le Ministère de l'intégration des immigrés portant sur l'intégration de quelque 150 familles (soit 50 familles par colonie). Dans un premier temps, le Ministère accorderait 1 million de nouveaux shekels israéliens à chaque colonie intégrant des immigrés. Cet argent servirait à des travaux de remise en état et à l'achat de nouvelles caravanes, à la construction de centres de conver-

sion et à l'emploi de cinq ou six travailleurs sociaux dans chaque colonie. Ofra était la seule colonie à avoir intégré de nouveaux immigrés jusqu'à présent, ayant accueilli 23 familles le mois précédent. D'autres immigrés étaient censés arriver dans les autres colonies dans les semaines à venir. (*Ha'aretz*, 8 mai)

346. Le 8 mai, il a été signalé que le groupe de colons Ateret Cohanim avait dressé deux grandes tentes sur 2 dounams de terre, dans l'enceinte de la vieille ville de Jérusalem. Cette initiative a été prise en réaction à la mort d'un des membres du groupe, tué deux jours auparavant. Les colons ont fait savoir qu'ils ne retireraient les tentes que lorsqu'ils auraient reçu l'autorisation de construire une nouvelle colonie. (*The Jerusalem Times*, 8 mai)

347. Le 12 mai, le Premier Ministre, Benyamin Nétanyahou, a promis que d'ici les élections générales suivantes, des maisons auraient été construites dans le quartier Har Homa de Jérusalem-Est. (*Jerusalem Post*, 13 mai)

348. Le 15 mai, il a été signalé qu'une semaine après qu'un Israélien eut été tué à coups de couteau dans la vieille ville de Jérusalem, des colons s'étaient emparés de deux terrains appartenant à des Arabes et situés en plein quartier islamiste. (*The Jerusalem Times*, 15 mai)

349. Le 19 mai, il a été signalé qu'environ 70 % des constructions de maisons destinées aux Juifs orthodoxes au cours de la décennie à venir se feraient dans les colonies de Cisjordanie. D'après le mouvement «Peace Now» («La paix maintenant»), il était prévu de construire quelque 29 000 logements pour des Juifs orthodoxes, y compris 14 000 à Modi'in Elit et à Kiryat Hasefer; 5 700 à Beitar; 1 200 à Emanuel; 1 100 à Hashmona'im (Ganei Modi'in); et 6 624 à Matityahou. Le Directeur général de l'association «Peace Now», Mossi Raz, a déclaré que ces plans signifiaient dans la pratique que les Juifs orthodoxes n'avaient guère d'autre solution que de vivre au-delà de la ligne verte. (*Ha'aretz*, 19 mai)

350. Le 20 mai, le Centre de Jérusalem des droits de l'homme et trois villages palestiniens situés près de Jérusalem ont fait appel à la Haute Cour de justice pour demander l'annulation d'un projet visant à faire relever de nouveaux territoires de la juridiction de la colonie Ma'aleh Adumim. Les requérants prétendaient que la décision d'attribuer plus de 12 000 dounams de terre à la colonie Ma'aleh Adumim nuisait aux villages et que l'annexion privait les villages d'Abu Dis, d'Anata, d'Azarya, d'A-Tur et d'Isawiya de terres de réserve pour leur développement. Ils prétendaient en outre que la zone annexée comprenait une grande route utilisée par les habitants de ces territoires, qui ne pouvaient traverser Jérusalem parce qu'ils étaient interdits d'entrée en Israël. Le plan d'annexion constituerait de surcroît un bouclage de facto

des villages palestiniens étant donné l'interdiction faite aux Palestiniens d'accéder aux zones de colonies juives. Enfin, les requérants estimaient que l'expansion de la colonie de Ma'aleh Adumim n'était pas conçue pour répondre aux besoins des résidents mais s'inscrivait dans le cadre du projet métropolitain pour Jérusalem, qui était contraire aux conventions internationales relatives aux territoires occupés. (*Ha'aretz*, 21 mai)

351. Le 21 mai, il a été signalé que le Comité ministériel des directeurs généraux chargés des affaires relatives à Jérusalem devait soumettre au Premier Ministre Benyamin Nétanyahou un plan d'urgence pour renforcer la population juive de Jérusalem face aux prévisions selon lesquelles la population arabe de la ville dépasserait 40 % en l'an 2020, soit une augmentation de 30 %. Ce plan prévoyait, entre autres choses, l'expansion des limites de la ville par le regroupement de ses banlieues en une seule unité administrative qui regrouperait des colonies situées au-delà de la ligne verte, telles Ma'aleh Adumim, Givat Ze'ev et Beitár. Le plan prévoyait également une aide en réponse à la pénurie de logements à Jérusalem par la construction de 100 000 logements supplémentaires dans les zones annexées, y compris dans des zones situées au-delà de la ligne verte. Il s'agissait, d'ici à l'an 2010, de stabiliser l'actuel partage démographique. Le plan prévoyait également la construction de plusieurs routes, y compris la route No 1 qui relierait le quartier dit de la colline française à la colonie Neveh Ya'acov, la route du mont Scopus qui irait de la colonie Ma'aleh Adumim jusqu'à la route No 1; et la ceinture de Jérusalem-Est qui compléterait le périphérique autour de Jérusalem-Est, Nord et Sud. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 21 mai)

352. Le 28 mai, la municipalité de Jérusalem a procédé à la démolition de cabanes d'étain érigées par le groupe Ateret Cohanim à Burj Al Laqlaq, dans la vieille ville, car le groupe ne possédait pas de permis de construire. (*The Jerusalem Times*, 5 juin)

F. Informations concernant le Golan arabe syrien occupé

353. Le 19 janvier, il a été signalé qu'en dépit d'un taux de chômage relativement élevé, la demande de logements dans la colonie Katzrin était «énorme». Trente-cinq parcelles auraient été allouées à quelque 120 familles. La moitié des 100 logements du nouveau quartier de la colonie seraient en construction et les résidents attendaient l'ouverture d'une usine d'un coût de 10 millions de dollars des États-Unis qui permettrait la création de quelque 80 emplois; ces emplois s'ajoutaient aux quelque 120 emplois prévus dans le cadre

du nouveau collège, dont le coût s'élèverait à 30 millions de shekels. La compagnie de développement du Golan aurait, au cours de l'année écoulée, investi 5 millions de shekels dans des travaux d'infrastructures sur 250 dounams de terres destinés à l'industrie. Enfin, dans le cadre d'un projet régional pour l'emploi, le Conseil de Katzrin et le Conseil local du Golan ont décidé d'octroyer une prime de 1 500 shekels à toute entreprise de recrutement capable de trouver un emploi pour un chômeur de la région. (*Ha'aretz*, 19 janvier)

354. Le 27 janvier, le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou a répété qu'il n'accepterait aucun retrait du Golan fût-ce en échange d'un accord de paix avec la République arabe syrienne. (*Ha'aretz*, 28 janvier)

355. Le 10 février, des centaines de Druzes du plateau du Golan ont manifesté à Majdal Shams et exprimé leur soutien à l'Iraq et au Président Saddam Hussein. Les manifestants ont manifesté dans le village, puis se sont rassemblés sur la place principale, où ils ont scandé des slogans à la gloire de Saddam Hussein et du Président syrien Hafez al-Assad. Ils ont notamment demandé à Saddam Hussein d'attaquer Tel-Aviv. De nombreux policiers se sont déployés dans le secteur, mais ne sont pas entrés dans le village pour éviter les provocations. Parallèlement à la manifestation, une grève générale a été observée à Majdal Shams, Masada, Bukata et Ein Kinieh. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 11 février)

356. Le 14 février, sur le plateau du Golan, des centaines de Druzes ont pris part à des manifestations marquant le seizième anniversaire de la grève générale menée contre la décision du Gouvernement israélien d'étendre la loi israélienne à cette région. Les résidents des villages druzes de Majdal Shams, Masada, Bukata et Ein Kinieh avaient refusé les cartes d'identité israéliennes et la grève avait duré plus de six semaines. Chaque année, le même jour, les villageois célébraient l'anniversaire de ce qu'ils appelaient leur soulèvement, au début de la grève générale. Des défilés et des rassemblements ont eu lieu à Masada, Bukata et Majdal Shams; des manifestants masqués ont brandi des drapeaux syriens et des portraits du Président syrien Hafez al-Assad, en scandant des slogans hostiles à Israël. De nombreux policiers ont été déployés dans la région et dans les villages, afin d'empêcher les débordements. La police n'est pas intervenue et les manifestants se sont dispersés dans le calme, sauf à Majdal Shams, où quatre policiers israéliens et un photographe de presse ont été blessés par des pierres à la fin de la manifestation. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 15 février)

357. Le 23 mars, la Commission des lois de la Knesset a examiné une proposition d'amendement à la loi sur le plateau du Golan visant à faire en sorte que toute modification de ladite loi requière une majorité des deux tiers. L'amendement

avait déjà été adopté en première lecture, grâce, notamment, aux suffrages du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou et de plusieurs de ses ministres. Le Président de la Commission des lois, Hanan Porat, a indiqué qu'il avait décidé d'inscrire l'amendement à l'ordre du jour avant toutes les autres propositions de lois, compte tenu de l'importance de la question. (*Jerusalem Post*, 23 mars)

358. Le 8 avril, il a été signalé que le Gouvernement avait l'intention de se plaindre auprès de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement à propos des tranchées creusées du côté syrien de la ligne de cessez-le-feu du plateau du Golan, sous le motif que ces tranchées constituaient une violation de l'accord de cessez-le-feu. Les Syriens auraient répliqué que ces tranchées étaient destinées à satisfaire les besoins de l'agriculture, une explication que les FDI ont rejetée. Les violations mineures de l'accord de désengagement de 1974 sont apparemment monnaie courante sur le Golan. Elles se traduisent généralement par une augmentation du nombre de soldats déployés sur place. Aux termes de l'accord, chacune des parties peut demander aux forces de l'ONU de procéder à un contrôle ponctuel, mais il est rare qu'une telle démarche ait été entreprise. Le dernier comptage remonte à 1997 et a été réalisé à la demande de la République arabe syrienne, qui craignait une attaque surprise d'Israël. (*Ha'aretz*, *Jerusalem Post*, 8 avril)

359. Le 11 avril, l'ancien Ambassadeur d'Israël aux États-Unis, Itamar Rabinovich, a déclaré que le gouvernement travailliste ne s'était jamais engagé à se retirer du plateau du Golan, rejetant les allégations du Ministre syrien de la défense Mustafa Tlass, qui aurait affirmé que la Syrie avait reçu une lettre du Président américain Bill Clinton dans ce sens. M. Rabinovich, professeur à l'Université de Tel-Aviv et spécialiste d'histoire et de politique syrienne, qui avait dirigé l'équipe chargée de négocier avec la République arabe syrienne, a accusé le Ministre syrien de la défense de tenir des «propos outrageants». (*Jerusalem Post*, 12 avril)

360. Le 17 avril, quelque 650 policiers, gardes frontière et militaires, placés sous le commandement du chef du district Nord, se sont déployés dans les villages druzes du plateau du Golan, alors que ceux-ci célébraient l'anniversaire de l'indépendance de la République arabe syrienne. Les habitants des villages de Bukata, Masada et Majdal Shams ont brandi des drapeaux syriens et des portraits du Président syrien Hafez al-Assad en scandant des slogans hostiles à l'occupation israélienne et en réclamant la restitution du plateau du Golan à la Syrie. À Majdal Shams, quelque 300 résidents ont défilé de la place du village jusqu'à la «Colline des cris». Des centaines de Druzes, parmi lesquels se trouvait le Gouverneur de Damas, se sont rassemblés sur le côté syrien de la frontière. L'hymne national de la République arabe syrienne a été

joué et des deux côtés de la frontière, des orateurs ont exigé la fin de l'occupation du plateau du Golan par Israël. Du côté syrien, on a crié des paroles d'encouragement aux résidents vivant sous l'occupation israélienne et des félicitations à l'occasion de la Journée de l'indépendance de la Syrie. Pour leur part, les résidents de la partie occupée ont lancé par-dessus la frontière quatre drapeaux peints aux couleurs de la Syrie. Après ce rassemblement, les résidents sont revenus sur la place du village et se sont à nouveau réunis. Au village de Masada, une autre manifestation a réuni quelque 600 personnes. La manifestation est restée silencieuse. La police israélienne a exprimé sa satisfaction devant le calme relatif qui a accompagné ces célébrations. (*Ha'aretz*, 19 avril)

361. Le 21 avril, deux rassemblements ont eu lieu simultanément devant les bureaux de la Croix-Rouge de Damas et de Majdal Shams, à l'occasion de la Journée des prisonniers arabes. À Damas, les manifestants ont remis aux représentants de la Croix-Rouge une pétition appelant l'organisation internationale à s'efforcer d'obtenir la libération des prisonniers détenus dans les centres de détention israéliens. Sur le Golan, le rassemblement, qui a duré deux heures, a réuni des résidents de Majdal Shams et une délégation de prisonniers palestiniens de la Rive occidentale. Les organisateurs ont indiqué que les prisons israéliennes comptaient parmi leurs détenus pas moins de 18 condamnés originaires du Golan. De nombreux jeunes avaient également été arrêtés au cours des dernières semaines, mais leurs interrogatoires n'étaient pas encore terminés. (*Ha'aretz*, 22 avril)

362. Le 25 mai, une campagne de logements a été ouverte sur le plateau du Golan, avec la mise en vente de 380 logements dans 14 colonies. Par rapport aux prix pratiqués dans d'autres régions du pays, ces nouvelles maisons étaient mises en vente à des prix défiant toute concurrence. En effet, une maison en rez-de-chaussée d'une superficie au sol de 60 à 70 mètres carrés sur un terrain d'un demi-dounam coûtait entre 47 000 et 49 000 dollars. Cette campagne portait sur environ 200 maisons, qui pouvaient toutes être agrandies pour atteindre jusqu'à 220 mètres carrés. Dans quatre colonies, les acheteurs pouvaient choisir parmi les 180 autres maisons allant de 110 à 170 mètres carrés et coûtant jusqu'à 110 000 dollars. Les acheteurs pouvaient prétendre à une aide financière sous forme de crédits ou de subventions couvrant jusqu'à 95 % du prix de l'achat. Dans le cadre de cette campagne, le Conseil avait également investi quelque 4 millions de nouveaux shekels israéliens en dépenses d'infrastructure. Une somme analogue avait été versée par le Gouvernement. Le Président du Conseil régional du Golan, Yehuda Wolman, a déclaré que le programme de logements s'inscrivait dans le développement continu de la région. Il a expliqué que les subventions visaient à modifier l'équilibre démogra-

phique de la région, où vivaient 15 000 Israéliens et 18 000 Druzes, et à doubler la population de colons dans le Golan dans les deux années à venir. (*Ha'aretz, Jerusalem Post*, 25 mai)

363. Le 27 mai, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé à l'unanimité de maintenir les observateurs militaires des Nations Unies sur le plateau du Golan pour une nouvelle période de six mois et a mis en garde que les tensions qui existaient pouvaient à tout moment exploser, et ce tant que les parties présentes au Moyen-Orient n'auraient pas conclu une paix globale. (*Jerusalem Post*, 28 mai)
